

Juin 2010

Unités paysagères de la région d'Île-de-France

Méthodologie, notice d'utilisation
de la base de données et atlas



INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME

ÎLE-DE-FRANCE



Unités paysagères de la région d'Île-de-France

Méthodologie, Notice d'utilisation de la base de données et Atlas

Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Île-de-France

15, rue Falguière, 75015 Paris

01 77 49 77 49. www.iau-idf.fr

Directeur général : François Dugeny

Directeur du Département Urbanisme aménagement et territoires (DUAT) : Jean-Pierre Palisse

Coordination éditoriale : Pierre-Marie Tricaud

Rédaction : Pierre-Marie Tricaud, Marion Festal, Corinne Legenne et Adelaïde Bardou

Iconographie : Marion Festal

SIG, cartographie, mise en forme :

Xavier Opigez, Corinne Legenne, Marion Festal, Cécile Mauclair, Laure Wateau, Pierre-Marie Tricaud

1.09.018

© IAU-îdF, juin 2010

Ce document est le fruit de réflexions entamées avec un groupe d'experts réuni dans le cadre de la révision du SDRIF sur le patrimoine et le paysage, puis avec un groupe de travail constitué spécifiquement pour le suivi de ce travail. Ces deux groupes ont réuni des chargés de mission ou d'études (principalement en paysage) des Parcs Naturels Régionaux, des Conseils Généraux, des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement, de la Direction régionale de l'équipement d'Île-de-France, de la Direction régionale de l'environnement d'Île-de-France, de l'Agence des Espaces Verts Île-de-France et de l'IAU-îdF :

François Adam, architecte-paysagiste, CAUE des Yvelines
Caroline Briand, chargée de mission paysage, CG de Seine-et-Marne
Clément Briandet, architecte-paysagiste, PNR du Vexin français
Jean-Luc Cabrit, ingénieur paysagiste, chef de l'unité paysages et sites de la DIREN Île-de-France
Sylvie Cachin, architecte-paysagiste, CAUE du Val-d'Oise
Fanny Cassat, architecte-paysagiste, CAUE de l'Essonne
Anne Chobert, chargée de mission paysage, CG de l'Essonne
Jacques Deval, architecte, urbaniste, DREIF
Philippe Dress, chef du service de la préservation des espaces, du patrimoine et de la biodiversité, DIREN Île-de-France
Solange Duchardt, chargée de mission paysage, PNR Oise-Pays-de-France
Anne Gaillard, architecte-paysagiste, CAUE du Val-de-Marne
Patrick Gautier, responsable du pôle Aménagement, chargé de mission urbanisme et habitat, PNR du Vexin français
Sébastien Giorgis, paysagiste-conseil de l'État auprès de la DIREN Île-de-France
François Huart, chargé de mission, Agence des Espaces Verts Île-de-France
Béatrice Julien-Labruyère, architecte-paysagiste, CAUE de l'Essonne
Valérie Kauffmann, architecte-paysagiste, CAUE de l'Essonne
Magali Laffond, chargée de mission aménagement et paysages, PNR du Vexin français
Nicolas Laruelle, ingénieur, urbaniste, IAU-îdF
Lucie Le Chaudolec, responsable du pôle Aménagement, chargée de mission paysage, PNR du Gâtinais français
Philippe Montillet, directeur du DIDM, responsable de la mission Patrimoine, IAU-îdF
Lucile Orliac, chargée de mission Paysage, PNR du Gâtinais français
Florian Rivoal, chargé de mission Paysage, PNR du Gâtinais français
Jean-Michel Payet, directeur, CAUE de Seine-Saint-Denis
Laurence Renard, chargée de mission paysage, PNR de la Haute Vallée de Chevreuse
Jean-Sébastien Soulé, directeur, CAUE des Hauts-de-Seine
Arnaud Trécour, Direction de l'Aménagement, Département de l'Essonne
Charlotte Sallet, ingénieur-paysagiste, IAU-îdF
Ingrid Saumur, architecte-paysagiste, DREIF
Marianne Souq, architecte-paysagiste, CAUE de Seine-et-Marne
Emmanuelle Vilarasau, chargée de mission paysage, CG de l'Essonne

Photo de couverture : Les coteaux d'Orgeval-Aigremont (petite unité 150102), à gauche la forêt des Alluets (270711), au fond à droite le coteau de Villennes (150215) et la vallée de la Seine aval (grande unité 1502). IAU-îdF, Yann Arthus-Bertrand, 1996. IA19742

Sommaire

I. OBJET.....	6
I.1. POUR QUI.....	6
I.2. POUR QUOI.....	6
I.3. ARTICULATION AVEC LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION REGIONALE ET LOCALE.....	7
II. PRINCIPES D'ELABORATION	7
II.1. LA NOTION D'UNITE PAYSAGERE.....	7
Dimension paysagère de l'unité	7
Dimension fonctionnelle et dynamique de l'unité.....	8
II.2. PRINCIPES DE DECOUPAGE	9
Trois niveaux : Pays, Grandes Unités, Petites Unités	9
Topologie.....	9
Numérotation	9
II.3. CRITERES D'IDENTIFICATION.....	10
II.4. OUTILS	10
II.5. LA QUESTION DES LIMITES	11
II.6. ATTRIBUTION DE NOMS	12
III. ATTRIBUTS DES PAYS, DES GRANDES ET DES PETITES UNITES	15
III.1. CARACTERISATION DES PAYS.....	15
III.2. ATTRIBUTS DES GRANDES UNITES.....	16
Caractérisation selon le relief et l'occupation du sol dominants.....	16
a) Grandes Unités principalement urbaines.....	16
b) Grandes Unités principalement rurales	17
III.3. ATTRIBUTS DES PETITES UNITES.....	22
Mode d'occupation du sol dominant.....	22
Relief dominant.....	27
Pertinence du nom	29
Projets sur le territoire : protection ou mutation	30
IV. DEVELOPPEMENTS ULTERIEURS.....	32
BIBLIOGRAPHIE	33
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	35
ANNEXES	35
ANNEXE 1. CHAMPS DE LA BASE DE DONNEES	36
ANNEXE 2. LISTE DES GRANDES UNITES CLASSEES PAR PAYS	37
ANNEXE 3. LISTE DES PETITES UNITES CLASSEES PAR GRANDES UNITES.....	39

ATLAS DES UNITES PAYSAGERES DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE	61
Nord-ouest (Vexin, Vallée de la Seine aval, Mantois-Drouais Nord)	62
Nord (Vallée de l'Oise, Plaine de France Ouest, Agglomération de Paris Nord)	64
Nord-est (Plaine de France Est, Vallée de la Marne, Brie Nord)	66
Ouest (Mantois-Drouais Sud, Hurepoix-Yveline)	68
Centre (Agglomération de Paris Sud, Vallée de la Seine amont Ouest).....	70
Sud-ouest (Beauce, Gâtinais Ouest)	72
Sud (Gâtinais Est).....	74
Sud-est (Brie Sud, Vallée de la Seine amont Est)	76

...

*J'emmène avec moi pour bagage
Cent villages sans lien sinon
L'ancienne antienne de leurs noms
L'odorante fleur du langage*

*Une romance à ma façon
Amour de mon pays mémoire
Un collier sans fin ni fermoir
Le miracle d'une chanson*

*Un peu de terre brune et blonde
Sur le trou noir de mon chagrin
J'emmène avec moi le refrain
De cent noms dits par tout le monde*

...

Aragon, *Le Conscrit des cent villages*,
in *La Diane française*, 1944

I. OBJET

La base de données des Unités paysagères de la région d'Île-de-France s'inscrit dans la lignée des travaux visant à identifier et décrire les paysages, amorcés notamment avec les Atlas de paysages et les inventaires réalisés par les Départements, les Parcs naturels régionaux, les pays et autres intercommunalités, et encouragés plus récemment par la Convention européenne du paysage, qui invite chaque État signataire – dont la France – à identifier et qualifier ses paysages :

« En mobilisant les acteurs concernés (...) en vue d'une meilleure connaissance de ses paysages, chaque partie s'engage :

- a. (i) à identifier ses propres paysages, sur l'ensemble de son territoire ; (ii) à analyser leurs caractéristiques ainsi que les dynamiques et les pressions qui les modifient ; (iii) à en suivre les transformations ;
- b. à qualifier les paysages identifiés en tenant compte des valeurs particulières qui leur sont attribuées par les acteurs et les populations concernés. »

(article 6.C.1)

I.1. POUR QUI

Cette base de données est destinée à toutes les personnes travaillant ou amenées à travailler dans le domaine du paysage en région d'Île-de-France. Celles-ci peuvent être très diverses, entre autres :

- acteurs des différentes collectivités (élus, services...) ;
- organismes d'étude et de conseil en aménagement du territoire (urbanistes, paysagistes, architectes...) ;
- étudiants et scolaires ;
- particuliers, notamment ceux qui souhaitent découvrir les richesses de la région (photographes, peintres, touristes, randonneurs...).

Pour ces personnes, cette carte peut être un outil de travail ou une base commune pour le développement d'un nouveau projet.

I.2. POUR QUOI

Cette base de données a pour vocation d'être consultable sur internet, sous forme de cartes et de tableaux. Elle a donc pour principal dessein de :

- renforcer la place du paysage dans la planification de la Région d'Île-de-France ;
- fournir aux élus et aux aménageurs un document de synthèse explicitant les particularités et les spécificités des différents paysages de l'Île-de-France ;
- établir un cadre partagé de discussion entre tous les acteurs de la région s'attachant au paysage, permettant de comprendre les évolutions des paysages, d'évaluer les enjeux et d'éclairer les choix ;
- identifier des unités paysagères pertinentes pour des plans de paysage locaux ¹ ainsi que pour d'autres projets de territoire (sachant qu'il n'existe pas de découpage idéal, mais que quel que soit celui d'un projet, qui peut être basé sur de nombreux autres critères, administratifs ou techniques, il est utile de savoir quelles unités paysagères il recoupe) ;
- mettre en valeur l'identité régionale de l'Île-de-France et contribuer à préserver le patrimoine toponymique, qui en constitue un facteur ;
- constituer la première couche « paysage » du Système d'information géographique régional de l'IAU-ÎdF, articulée avec les SIG des partenaires locaux ;
- renforcer la place et l'identité des centres existants, notamment les petites villes ou bourgs qui donnent leur nom à

¹ Cf. Circulaire n° 95-23 du 15 mars 1995 du ministère de l'Environnement, chapitre III « Les démarches partenariales », section A « Les plans de paysage » : « Cette démarche partenariale entre l'État et les collectivités locales est intercommunale et calée sur une unité paysagère pertinente. (...) La détermination d'une vision d'avenir du territoire résulte d'une relation complexe entre l'identité du paysage, les forces économiques et sociales en action sur l'espace, les projets d'aménagement. »

des unités de taille variable (pays, plateaux, vallées, clairières... cf. II.1. La notion d'unité paysagère, p. 7) ;

– repérer les interfaces à traiter, en particulier fronts entre espaces bâtis et ouverts (cf. Legenne et al., IAU-îdF, 2010).

Il est possible de combiner cette base de données avec d'autres couches du SIGR, notamment celles qui portent des informations de type paysager, telles que la carte des belvédères ou celle des tracés historiques.

I.3. ARTICULATION AVEC LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION REGIONALE ET LOCALE

Une première version de la carte issue de cette base de données a été publiée sous

le nom d'entités fonctionnelles et paysagères dans le Schéma Directeur de la Région d'Île-de-France, adopté par délibération du Conseil régional le 25 septembre 2008 (SDRIF, pages 118-119).

Ce travail a été mis à jour et complété en fonction des révisions de charte et des extensions de périmètres réalisés par les Parcs Naturels Régionaux, ainsi que par les éditions plus récentes d'atlas départementaux des paysages (Seine-et-Marne). Ces découpages présentent des unités de taille équivalente ou inférieure à celles de la carte réalisée pour le SDRIF, et l'actualisation s'est efforcée, dans la mesure du possible, de rapprocher le découpage régional de ces découpages locaux.

II. PRINCIPES D'ELABORATION

II.1. LA NOTION D'UNITE PAYSAGERE

La plupart des atlas de paysages découpent leur territoire en unités paysagères, selon la définition donnée dans la *Méthode pour les atlas de paysages* (Luginbühl et al. 1994. p.47) :

« Les unités paysagères sont définies comme des paysages portés par des entités spatiales dont l'ensemble des caractères de relief, d'hydrographie, d'occupation du sol, de formes d'habitat et de végétation présentent une homogénéité d'aspect. Elles se distinguent des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de forme de ces caractères. »

Le découpage proposé ici reprend cette définition dans ses grandes lignes. Il adopte le terme d'*unité paysagère* par souci de cohérence avec la plupart des atlas, de préférence à *entité paysagère*, dont le sens est cependant voisin. Quel que soit le terme employé, il ne faut pas oublier que ce qui est recherché ici est non seulement des unités (c'est-à-dire les pièces élémentaires d'un ensemble, dont la réunion constitue tout l'ensemble), mais

aussi des entités, c'est-à-dire des unités dotées d'une identité – qui peut être donnée par des limites, par un centre, par une homogénéité et une spécificité de paysage, d'histoire, et souvent par un nom qui traduit l'une ou l'autre de ces caractéristiques ².

Dimension paysagère de l'unité

Une unité paysagère tire son identité de ses paysages, au sens le plus large du terme. Elle correspond donc :

- à une homogénéité de relief (plateau, vallon, coteau...) ;
- et-ou à un mode d'occupation du sol ;
- et-ou à des limites bien marquées (ruptures de pente, lisières, lignes de force...).

Le nom par lequel elle est reconnue traduit souvent ces caractéristiques visibles ou bien des caractéristiques plus symboliques liées à son histoire.

² Pour plus de détails sur les attributs de l'identité d'un territoire, cf. Tricaud, « L'Identité des territoires ». *La Géographie*, décembre 2002, pp. 34-47. Voir aussi *Les Cahiers de l'IAURIF*, n° 117-118, 1997, pp. 60 sq. et 106 sq.

Dimension fonctionnelle et dynamique de l'unité

Mais une unité paysagère est aussi un territoire habité, dont la perception n'est pas influencée que par le visible³. Elle tire aussi son identité des fonctions, usages et relations qu'elle porte. Chaque unité correspond à un système au sein duquel s'exercent des relations privilégiées.

Il s'agit par exemple des bassins de vie, espaces au sein desquels s'effectuent les déplacements les plus fréquents des populations, entre le domicile et le travail (bassins d'emploi) et, de plus en plus, pour de nombreuses autres activités. Ces bassins de vie présentent une cohérence géographique, économique, sociale et culturelle, qui les fait percevoir comme autant d'espaces singuliers.

Il s'agit également des unités qui composent le paysage rural⁴. Celui-ci est façonné par un grand nombre d'acteurs : forestiers, agriculteurs, carriers, collectivités, aménageurs. Parmi ceux-ci, les agriculteurs ont un rôle majeur, car leur activité couvre plus de la moitié de la surface régionale, donnant ainsi son identité à de nombreux territoires. L'évolution des paysages ruraux est intimement liée aux évolutions des systèmes de production, des types de culture et surtout de la pérennité des exploitations.

Une unité paysagère est l'unité élémentaire du découpage d'un territoire à la fois au regard de sa géomorphologie, des éléments naturels ou construits qu'elle porte, des activités qui s'y déroulent et des relations qui s'y instaurent.

³ Cf. la Convention Européenne du Paysage : « "Paysage" désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. » (Article 1. a)

⁴ Notion abordée dans le *Schéma de Services Collectifs des Espaces Naturels et Ruraux, La contribution de l'Île-de-France*. Préfecture de la Région Île-de-France, DIREN, DRIAF, novembre 1999.

Une illustration de la dimension fonctionnelle et dynamique de l'unité :

Impact de la perte de vitesse de l'arboriculture francilienne sur le paysage



Schéma 1. État initial avant défrichement



Schéma 2. État actuel



Schéma 3. État futur après défrichement et réalisation du projet de déviation

Source : *Plan d'aménagement global sur Vernouillet et ses environs*. IAURIF, janvier 2005

II.2. PRINCIPES DE DECOUPAGE

Trois niveaux : Pays, Grandes Unités, Petites Unités

L'ensemble de la région d'Île-de-France a été découpé en Petites Unités, de niveau local, qui se regroupent entièrement dans de plus grands ensembles, appelés Grandes Unités, regroupées à leur tour dans des ensembles de niveau régional, appelés Pays (puisque'ils sont à l'échelle des pays traditionnels, tels que Brie, Beauce ou Vexin, échelon confirmé par des politiques contractuelles récentes).

Le choix de plusieurs niveaux de découpage, plutôt que d'un, est motivé par les raisons suivantes :

- Le niveau des Petites Unités est celui des lieux-dits, des terroirs, des éléments saillants du paysage. Il permet une analyse plus fine et plus locale des territoires d'Île-de-France. Il traduit la richesse paysagère de cette région.
- Le niveau des Grandes Unités correspond à des ensembles en général bien identifiés, intermédiaire entre l'échelon local et celui de la région : plateaux, vallées, agglomérations... Il facilite la localisation des Petites Unités, qui se regroupent pour former les grandes.
- Le niveau des Pays découpe l'Île-de-France en quelques très grandes unités qui sont les pays traditionnels, débordant les limites de la région, basés sur de grandes plates-formes structurales et/ou de grands territoires historiques : Brie, Beauce, Vexin... Il permet une lecture à l'échelle régionale des différents paysages de l'Île-de-France.

Topologie

Chacun de ces trois niveaux d'unités forme un pavage ou une partition du territoire, c'est-à-dire un système complet et exclusif : chaque point du territoire appartient à une Petite Unité et à une seule, à une Grande Unité et à une seule, à un Pays et à un seul.

On s'est efforcé d'avoir aux trois niveaux des unités d'un seul tenant et sans enclave, mais ce principe n'a pas pu être

suivi systématiquement : tel plateau séparé en deux par une vallée est néanmoins perçu comme une seule unité, telle butte au milieu d'un plateau s'individualise bien comme une unité différente.

Numérotation

Chaque unité a été numérotée : les Pays par une clé à 2 chiffres, les Grandes Unités par une clé à 4 chiffres et les Petites Unités par une clé à 6 chiffres. Ces trois numérotations sont emboîtées :

- les deux premiers chiffres de la Grande Unité correspondent à la clé du Pays qui la contient, et les deux autres permettent de distinguer les Grandes Unités du même Pays ;
- les quatre premiers chiffres de la Petite Unité correspondent à la clé de la Grande Unité qui la contient, et les deux autres permettent de distinguer les Petites Unités de la même Grande Unité.

À l'intérieur de chacun des trois niveaux, l'ordre de numérotation s'efforce de suivre partout les mêmes principes (sans pouvoir toujours le faire rigoureusement, à cause de l'irrégularité des unités) : contiguïté des unités de numéros consécutifs ; à l'intérieur d'une unité de niveau n de forme ramassée, numérotation des unités de niveau $n-1$ selon une spirale partant du centre vers la droite (comme pour les arrondissements parisiens) ; à l'intérieur d'une unité de niveau n de forme allongée (vallée), numérotation des unités de niveau $n-1$ de l'aval vers l'amont ; pour une vallée large, de l'aval vers l'amont en rive droite, puis de l'amont vers l'aval en rive gauche.

Prenons l'exemple de la butte de l'Hautil (Grande Unité 2101), dans le Vexin (Pays 21) ; elle se compose de quatre Petites Unités :

- 210101 : Coteau d'Andrésy ;
- 210102 : Forêt de l'Hautil ;
- 210103 : Menucourt ;
- 210104 : Coteau de l'Hautil.

Le découpage de l'Île-de-France proposé ici comprend 12 Pays, 110 Grandes Unités et 901 Petites Unités.

II.3. CRITERES D'IDENTIFICATION

Le découpage du territoire en différentes unités, aux trois niveaux, s'est appuyé dans un premier temps sur la définition de l'unité paysagère donnée dans la *Méthode pour les atlas de paysages* (cf. p. 7 supra), qui privilégie les critères tels que le relief, l'hydrographie, le mode d'occupation du sol, les formes d'habitat et de végétation. Mais, comme on l'a vu plus haut, ces critères visibles ne suffisent pas toujours à individualiser des unités : il peut y avoir des facteurs historiques ou d'usage, des limites ou l'attraction de centres différents, qui différencient des unités apparemment homogènes entre elles. Ces facteurs se traduisent en général par des toponymes différents, et nous en avons tenu compte dans la mesure du possible. L'existence d'un nom reconnu a en effet été considérée comme un critère déterminant d'identification d'une entité ou d'une unité (cf. II.6. Attribution de noms, p. 12).

L'individualisation d'une unité dépend de nombreux facteurs, les uns intrinsèques, les autres liés aux unités voisines. Ceci explique que des éléments qui semblent de même nature mais situés dans des environnements différents n'aient pas fait l'objet du même traitement. Par exemple, un bourg situé au milieu d'un plateau agricole ne sera pas individualisé, tandis qu'un village qui peut être plus petit pourra former une Petite Unité, parce que situé à l'articulation de deux unités (espace ouvert et forêt, ou plateau et vallée), sans qu'il y ait de raison de le rattacher à l'une plus qu'à l'autre

II.4. OUTILS

Le découpage de l'ensemble du territoire d'Île-de-France s'est basé sur la connaissance de la région accumulée depuis de nombreuses années à l'IAU-îdF (en particulier par les contributeurs directs de la carte et un certain nombre de chargés d'études interrogés dans ce cadre), ainsi qu'au sein d'organismes de niveau régional, départemental ou local (DREIF, DIREN, Conseils généraux, CAUE, Parcs naturels régionaux).

Il a aussi nécessité la consultation détaillée de certaines cartes :

- les sorties du SIGR de l'IAU-îdF, en particulier la couche MOS (Mode d'occupation du sol) élaborée et mise à jour tous les 5 ans environ par l'IAU-îdF, ainsi que la couche MNT (Modèle numérique de terrain) fournie par l'IGN et visualisée de différentes façons (courbes de niveau, pentes, ombrage...);
- les cartes de l'IGN aux différentes échelles, surtout la plupart des cartes au 1 : 25 000 (série bleue) pour la région d'Île-de-France;
- la carte de la partie centrale de l'Île-de-France au 1 : 100 000 sur un support plastifié en relief, également éditée par l'IGN, qui s'avère un outil remarquable de lecture visuelle et tactile des Unités déterminées par le relief à différentes échelles;
- les atlas de paysage des départements d'Île-de-France (Yvelines, Val-de-Marne, Seine-et-Marne);
- les cartes des Parcs Naturels Régionaux;
- les études de paysage plus locales.



Fig. 1. Le front urbain des Mureaux à Chapet : limite tangible entre occupations du sol urbaine et agricole.
C. Legenne / IAU-îdF



Fig. 2. Limite suivant la lisière boisée entre le plateau du Vexin et la vallée de l'Aubette de Meulan
C. Legenne / IAU-îdF

II.5. LA QUESTION DES LIMITES

Un découpage en unités crée des limites nettes, alors que sur le terrain, les transitions se font le plus souvent très progressivement. Le paysage ne connaît pas de frontières. Aussi faut-il interpréter les limites entre unités non comme des frontières nettes mais comme des secteurs de transition paysagère.

On distingue deux types de limites d'unités :

- Certaines limites sont relativement nettes, même si elles le sont moins que le trait de la carte : limite d'occupation du sol (front urbain, lisière boisée...), élément linéaire tel qu'une route, un cours d'eau, une haie ;

- Beaucoup de limites sont plus progressives, notamment celles liées au relief : un rebord de plateau est une zone de transition qui s'étend sur plusieurs dizaines, voire centaines de mètres ; de même, les lisières de forêts doivent idéalement avoir une certaine épaisseur pour être des milieux riches ⁵.

Afin de pouvoir fixer la limite dans ce dernier cas, le découpage s'appuie le plus souvent sur un élément plus net à l'intérieur ou proche de la zone de transition (route, chemin, lisière...) qui ne constitue pas en soi un élément de rupture mais qui permet de préciser la transition progressive.

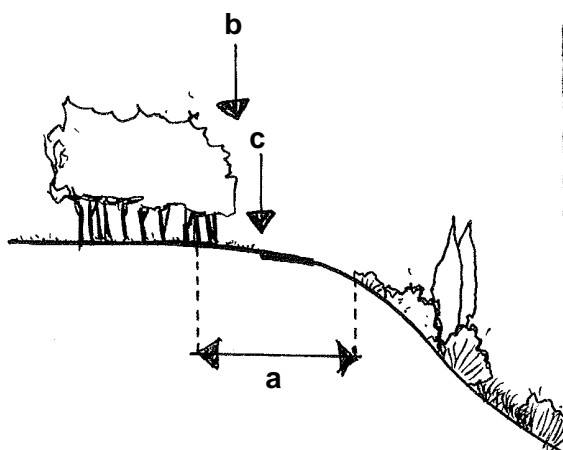


Fig. 3. Les limites et leur support.

Exemple d'un rebord de plateau formant une transition progressive (a), qui peut être précisée par une lisière forestière (b) ou une route (c).

M. Festal / IAU-idF

C'est aussi le long de ces lignes que se concentrent la plupart des enjeux de paysage :

- Elles sont par définition des lieux de contact entre espaces de nature différente, ce qui leur confère un caractère propre, parfois différent des deux espaces qu'elles séparent (essences spécifiques des lisières forestières, plus généralement biodiversité des écotones, façades urbaines mises en scène sur un parc, sur l'eau ou sur un autre espace ouvert...) ; ce contact peut être l'occasion d'échange, de visibilité réciproque, d'un supplément de qualité écologique et paysagère, ou au contraire de fermeture et d'appauvrissement (clôture des infrastructures par exemple) ;

- Elles peuvent aussi correspondre à des espaces linéaires aux caractéristiques particulières (cours d'eau, voie de communication...), quels que soient les espaces qui les entourent ;

- Elles sont souvent des lieux d'évolution, voire de conflit, soit par déplacement (progression du front urbain), soit par mutation (altération des lisières boisées, développement le long des infrastructures, évolution des berges des cours d'eau...) ;

- Elles sont souvent les lieux les plus visibles de loin (fronts urbains, lisières de forêts, rebords de plateau...), ce qui démultiplie l'impact de toute modification de leur aspect.

Une autre question concernant les limites d'unités est leur relation avec d'autres découpages existants : cette base de données n'étant pas un outil de gestion, elle s'affranchit, comme tous les Atlas de paysages, des limites administratives. Mais elle peut reconnaître des limites physiques ou symboliques qui ont pour origine des limites administratives : celles-ci génèrent en effet du paysage, puisque les différences de gestion qu'elles entraînent peuvent se traduire dans la forme visible du territoire.

⁵ Cf. Laure de Biasi et al., *Réaliser une analyse fonctionnelle des espaces ouverts*, chapitre « Analyse fonctionnelle des espaces forestiers », pp. 39-54.

II.6. ATTRIBUTION DE NOMS

Parmi tous les attributs relevés pour les unités, à chacun des trois niveaux, le nom est considéré comme le plus déterminant. L'existence d'un nom reconnu révèle en effet une forte individualisation par une homogénéité de relief, d'hydrographie, d'occupation du sol, de formes d'habitat ou de végétation, ou par des limites, ou par un centre, ou par une histoire commune ou – souvent – par plusieurs de ces caractères. Le nom représente donc la synthèse de tous les autres attributs.

La nomenclature des unités s'est donc faite avec le souci de trouver des noms le plus possible porteurs d'identité et le plus possible reconnus et partagés. L'objectif d'identité a amené à éviter les appellations banales, pouvant caractériser beaucoup de sites – telles que « Boucles de Seine » ou « Plaine centrale » –, auxquelles ont recours les territoires à l'identité peu affirmée, comme les nouvelles inter-communalités. On a donc recherché les appellations spécifiques, en s'appuyant sur la toponymie locale donnée par la connaissance des lieux de la part des différents contributeurs ou par les cartes IGN. L'objectif de reconnaissance a amené à employer les noms communs (termes géographiques) dans leurs sens les plus usuels et les noms propres (villes, pays...) les plus partagés (cf. *Pertinence du nom*, p. 29).⁶

Ces objectifs se traduisent par quelques règles de nomenclature suivies aussi régulièrement que possible :

Pour les noms communs :

- Le terme de « plateau » est utilisé dans son sens géographique exprimant une forme de relief (dominant) ; mais celui de « plaine » peut quant à lui désigner une forme de relief (non dominant, voire dominé) ou une forme d'occupation du sol (étendue cultivée par opposition aux forêts voisines) – cette différence de champs sémantiques étant conforme à l'usage ;
- Le terme de « vallée » ou celui de « vallon » est employé selon les dimensions de l'unité ;
- Les appellations administratives ou fonctionnelles (zone d'activité de N., base de loisirs de P. grand ensemble de Q.,

etc.) ont été évitées dans la mesure du possible, sauf lorsqu'il n'y avait pas de toponyme plus reconnu (tel que parc de N., étangs de P., cité de Q., etc.).

Pour les noms propres :

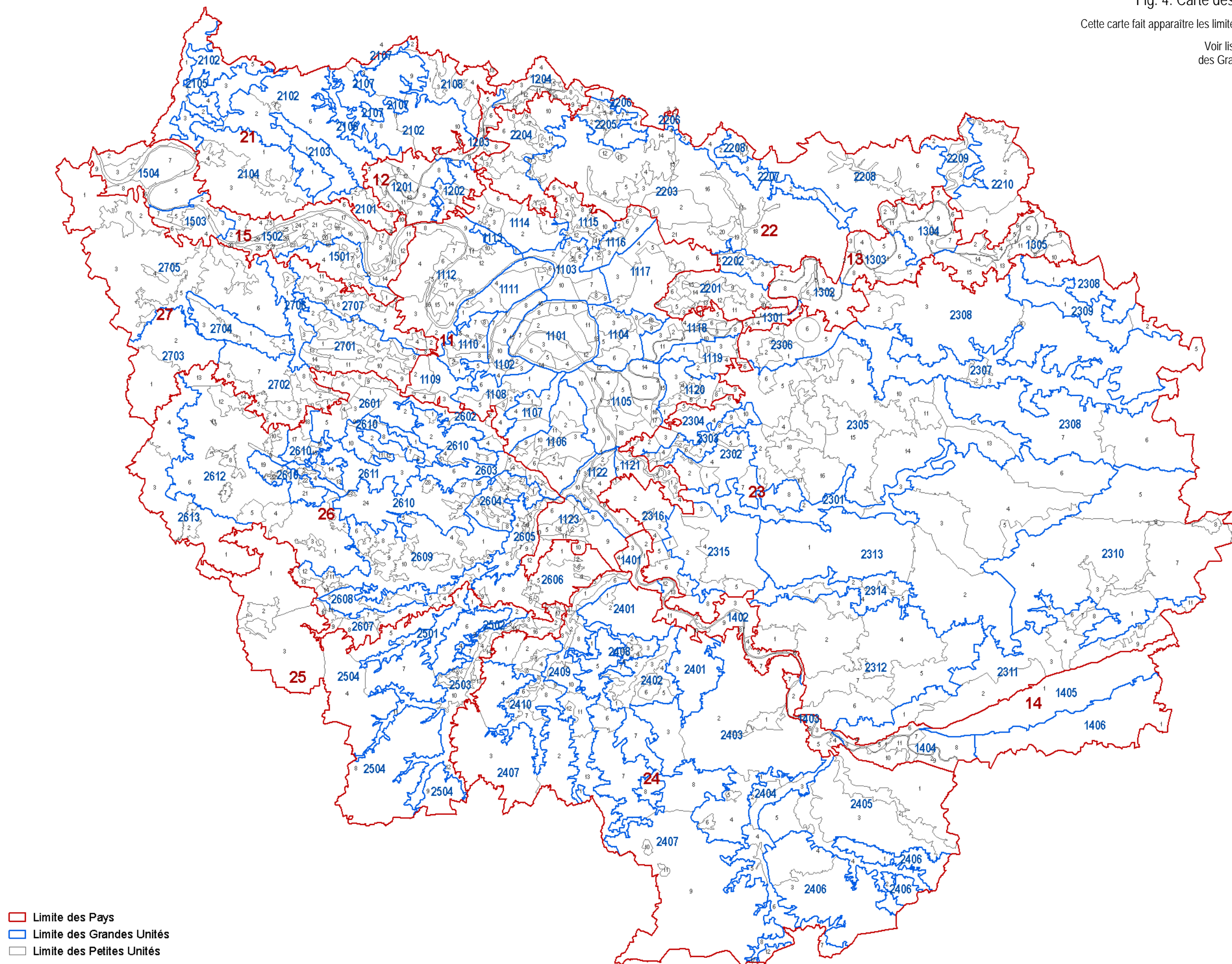
- Quand plusieurs appellations sont usuelles, la préférence a été donnée dans la mesure du possible à l'appellation la plus singulière, parce que la plus identifiante, même si elle n'est pas la plus commune (par exemple plateau de Longboyau, plutôt que plateau d'Orly, nom qui s'applique aussi à la ville et à l'aéroport) ;
- Quand une unité s'individualise mais sans nom évident (par exemple pour des parties de grands plateaux agricoles), on lui attribue préférentiellement celui de la localité centrale ou principale ;
- Les vallées et vallons sont nommés préférentiellement par le nom de leur cours d'eau ; quand le cours d'eau s'appelle « Ru de N. », l'unité a été nommée « Vallon de N. » et non « Vallon du ru de N. » ; quand une vallée est subdivisée en plusieurs unités, celles-ci sont nommées en ajoutant le nom des localités de leurs extrémités (« Vallée de l'Y. de A. à B. », « Vallée de l'Y. de B. à C. ») ou principales (« Vallée de l'Y. à N. ») ; dans certains cas (en général, d'appellations reconnues), le nom de la localité seul suffit à nommer la section de vallée (p. ex. « Vallée de Chevreuse ») ;
- Les unités correspondant à des villes ou des quartiers prennent simplement le nom de la ville ou du quartier, voire du groupe de villes (« Fontainebleau-Avon ») ; celles qui correspondent à une partie de la ville ou à un ensemble qui la contient portent une indication complémentaire (« Coteau d'Issy », « Boucle de Saint-Maur »...).

⁶ Même une approche « sensible », plutôt que d'inventer des noms, ne peut que reconnaître la richesse et la poésie des toponymes usuels, comme l'a fait Louis Aragon dans le poème *Le Conscrit des cent villages*, cité ici en exergue.

Fig. 4. Carte des découpages obtenus

Cette carte fait apparaître les limites entre unités, lieux d'enjeux

Voir liste des Pays pp. 15, 20 et 37,
des Grandes Unités pp. 20, 37 et 39,
des Petites Unités p. 39.



Pays (carte ci-dessous)

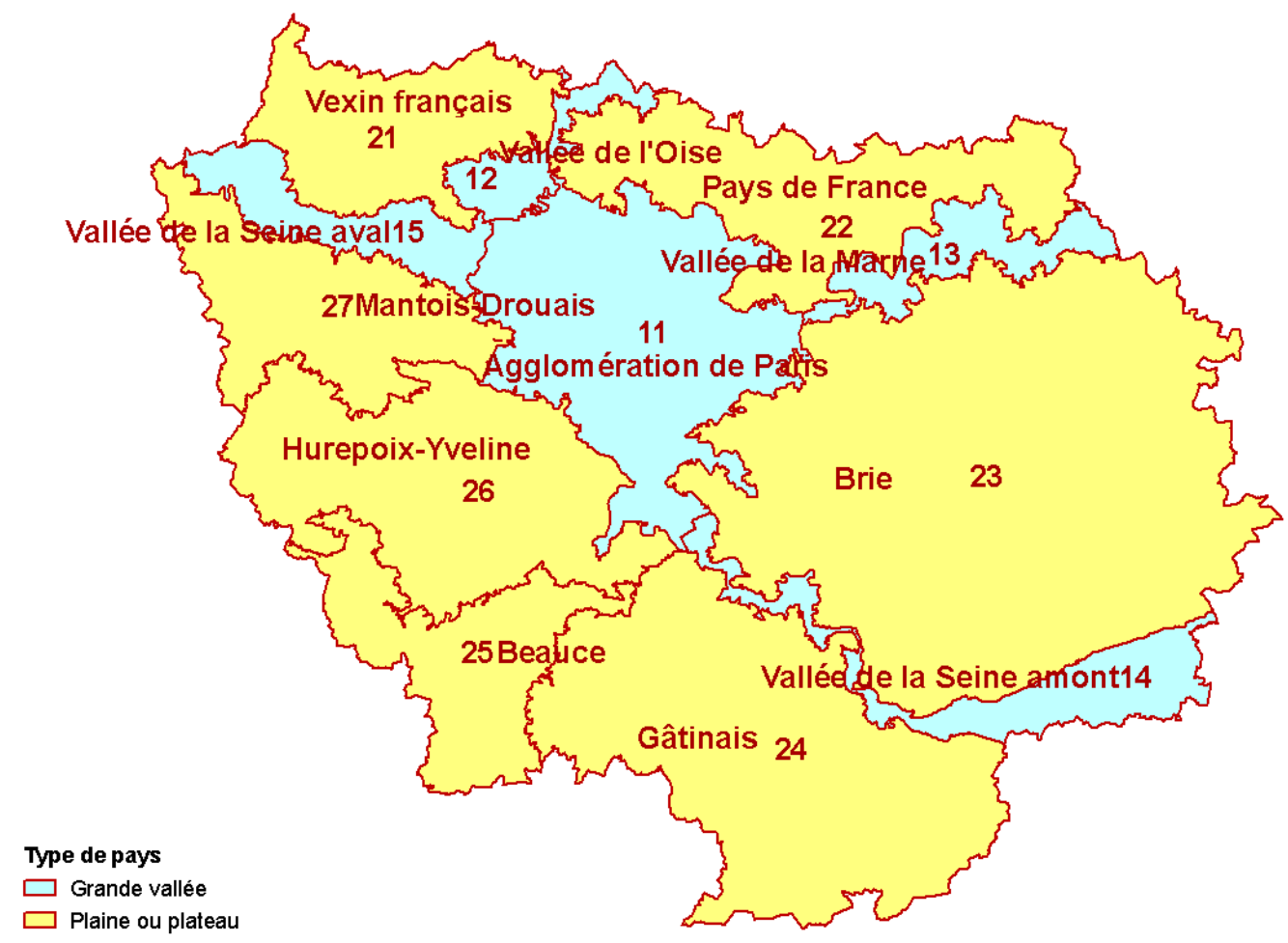
1 « Pays » de vallées

- 11 Agglomération de Paris
- 12 Vallée de l'Oise
- 13 Vallée de la Marne
- 14 Vallée de la Seine amont
- 15 Vallée de la Seine aval

2 Pays de plateaux ou de plaines

- 21 Vexin français
- 22 Pays de France
- 23 Brie
- 24 Gâtinais
- 25 Beauce
- 26 Hurepoix-Yveline
- 27 Mantois-Drouais

Fig. 5. Carte des Pays



III. ATTRIBUTS DES PAYS, DES GRANDES ET DES PETITES UNITES

La base de données des Unités paysagères de la région d'Île-de-France décrit trois niveaux d'unités et leur attribue des caractéristiques. Cette attribution permet de regrouper les unités présentant la même valeur pour le même attribut, et ainsi d'établir ainsi autant de typologies que d'attributs : par exemple une typologie des unités selon leur relief, une autre selon l'occupation de leur sol.

On pourrait être tenté de classer, hiérarchiser et numéroter les unités selon une typologie. Mais deux raisons conduisent à privilégier des regroupements d'unités contiguës :

– D'une part, si une typologie unique peut fonder une classification, plusieurs typologies sont en compétition entre elles : plus les attributs, donc les typologies, sont nombreux, moins chacun peut prétendre fonder la classification ; par exemple, doit-on classer les Petites Unités selon le relief ou selon l'occupation du sol ?

– Certes, les deux niveaux supérieurs d'unités (Pays et Grandes Unités) n'ont chacun qu'un attribut, qui pourrait prétendre fonder la classification ; mais il faut rappeler que chaque paysage est singulier, et que chaque unité individuelle est plus qu'un élément isolé d'un grand type⁷.

La hiérarchie de cette base de données se base donc sur des emboîtements d'unités contiguës, les différentes typologies n'intervenant que de façon secondaire. Les attributs qui sont présentés ici servent donc plus à caractériser ou qualifier les unités qu'à les classer ou les hiérarchiser.

⁷ C'était le constat de base de l'étude réalisée par Jacques Sgard pour l'IAURIF en 1992, *Les Grands Paysages d'Île-de-France, Document d'appui aux démarches d'aménagement*. Cf. aussi « L'identité locale, du pays au lieu-dit, de la ville au quartier », in « La composition des paysages d'Île-de-France », *Les Cahiers de l'IAURIF*, n° 117-118, 1997, pp. 60-61.

III.1. CARACTERISATION DES PAYS

Les Pays, à la fois historiques et géographiques, ont été caractérisés dans de nombreuses études, en particulier de l'IAU-ÎdF⁸. On peut définir 12 Pays :

a) Sept Pays de plateaux ou de plaines, bien identifiés par un nom historique ; presque tous débordent, plus ou moins, des limites de l'Île-de-France actuelle :

- Vexin français (qui déborde sur la région Picardie, alors que la limite avec le Vexin Normand est fixée à l'Epte depuis plus de mille ans) ;
- Pays de France (avec une petite frange du Valois) ;
- Brie (qui déborde sur la Champagne, jusqu'à la côte de l'Île-de-France) ;
- Gâtinais français (à peu près circonscrit dans la région Île-de-France, mais qui se prolonge en région Centre par le Gâtinais orléanais) ;
- Beauce (dont une beaucoup plus grande partie se trouve en région Centre) ;
- Hurepoix (circonscrit dans la région Île-de-France), auquel on rattache l'Yveline ;
- Mantois (circonscrit dans la région Île-de-France, mais prolongé par le Drouais, dont une petite partie se trouve dans la région et la plus grande en région Centre).

b) Cinq « Pays » de vallées, espaces de transition, de convergence et de brassage, moins nettement identifiés, mais formant néanmoins des entités de paysage :

- Vallée de la Seine amont ;
- Vallée de la Seine aval ;
- Vallée de l'Oise ;
- Vallée de la Marne ;
- Agglomération de Paris.

La base de données comporte ainsi un seul attribut pour les Pays : le relief.

⁸ J. Sgard, *Les Grands Paysages d'Île-de-France* (op. cit.). Atlas rural et agricole d'Île-de-France, 2005. *Les Cahiers de l'IAURIF*, n° 117-118 (op. cit.), d'où provient la caractérisation ci-dessus.

III.2. ATTRIBUTS DES GRANDES UNITES

Caractérisation selon le relief et l'occupation du sol dominants

Pour les Grandes Unités, le choix a été fait de caractériser le paysage en croisant le relief dominant et le mode d'occupation du sol dominant (urbain ou rural) en un seul attribut.

Cet attribut présente les modalités suivantes :

a) Grandes Unités principalement urbaines :

- Grande vallée urbaine (Seine, Oise, Marne) ;
- Petite ou moyenne vallée urbaine ;
- Plaine ou plateau urbain.

b) Grandes Unités principalement rurales :

- Grande vallée rurale (Seine, Oise, Marne) ;
- Petite ou moyenne vallée rurale ;
- Plateau boisé ;
- Grand massif boisé ;
- Plateau et plaine cultivés ;
- Versants et collines ;
- Buttes.

a) **Grandes Unités principalement urbaines**

Grande vallée urbaine (Seine, Oise, Marne)

On classe dans cette catégorie les Grandes Unités faisant partie majoritairement à la fois de l'agglomération parisienne et des vallées de la Seine ou de ses grands affluents. Elles abritent de fortes densités de population et le plus souvent le lieu d'une importante activité fluviale. Les rives des cours d'eau sont le plus souvent urbanisées ou industrialisées, mais quelques espaces ouverts demeurent. Les coteaux qui dominent le fond de vallée ménagent de nombreux points de vue et élargissent le champ visuel.

Petite ou moyenne vallée urbaine

On classe dans cette catégorie les Grandes Unités majoritairement urbanisées, occupant les rives d'un cours d'eau secondaire. Ces espaces se composent d'une vallée relativement étroite surplombée par des coteaux plus ou moins abrupts, toujours assez rapprochés, ce qui crée le plus souvent une sensation de relative fermeture pour celui qui s'y trouve, même s'il peut avoir des vues lointaines dans l'axe de la vallée.



Fig. 6. La Marne à Alfortville à sa confluence avec la Seine
E. Morency / IAU-idF



Fig. 7. Péniche naviguant sur la Marne à Bry-sur-Marne
M. Vergnolle / IAU-idF



Fig. 8. Vallée de Bièvre à hauteur de Cachan
F. Guyon / IAU-idF

Plaine ou plateau urbain

On classe dans cette catégorie les Grandes Unités majoritairement urbanisées au relief peu marqué, pouvant être situés en position dominante (plateau) ou non (plaine).



Fig. 9. Vue d'ensemble de la ville d'Ermont
F. Dugeny / IAU-idF



Fig. 10. Plateau de Clamart à Arcueil-Bagneux.
P. Guignard / La Documentation Française, IAU-idF, Région Ile-de-France

b) Grandes Unités principalement rurales

Grande vallée rurale (Seine, Oise, Marne)

On classe dans cette catégorie les Grandes Unités majoritairement composées d'une vallée généralement large d'un tissu urbain très lâche permettant des ouvertures sur l'eau. Les coteaux sont souvent boisés, ce qui crée une ambiance changeante au fil des saisons. Sur une grande portion de leurs corniches, les coteaux ménagent de beaux points de vue sur des milieux qui conservent la plupart du temps un aspect naturel ou agricole. Des pôles urbains importants se déploient, profitant de l'axe de développement qu'offrent la vallée.



Fig. 11. La Marne à hauteur de la Ferté-sous-Jouarre
E. Morency / IAU-idF



Fig. 12. Les méandres de la Seine et les falaises de craie à hauteur de La Roche-Guyon
Y. Arthus-Bertrand / IAU-idF

Petite ou moyenne vallée rurale

On classe dans cette catégorie les Grandes Unités majoritairement rurales qui se composent d'une petite vallée au caractère intimiste. Les coteaux sont souvent peu marqués et en général boisés. Les cours d'eau sont souvent bordés de ripisylves et parfois de zones humides. Elles sont ponctuées de petites villes ou de villages.



Fig. 14. Vallée du Grand Morin à hauteur de Coulommiers
E. Morency / IAU-idF

Plateau boisé

On classe dans cette catégorie les Grandes Unités au relief peu marqué portant de nombreux bois et forêts.



Fig. 15. Forêt d'Armainvilliers et vallée du Morbras dans la Brie boisée
E. Morency / IAU-idF

Grand massif boisé

On classe dans cette catégorie les Grandes Unités occupées majoritairement par les grands massifs boisés d'un seul tenant et reconnus, que ce soit dans les vallées, sur des plateaux ou des plaines ou encore sur des buttes.



Fig. 13. Forêt de Fontainebleau près du Rocher de la Reine
J.-M. Gobry & D. Guiho. DREIF / IAU-idF



Fig. 16. Village de Poigny-la-Forêt dans la forêt de Rambouillet
S. Rossi / IAU-idF

Plateau et plaine cultivés

On classe dans cette catégorie les Grandes Unités occupées principalement par les grandes cultures.



Fig. 17. Domaine de Villarceaux dans le Vexin Français.
Y. Arthus-Bertrand / IAU-idF

Versants et collines

On classe dans cette catégorie les Grandes Unités situées entre plateaux et vallées, où dominent les zones en pente, d'orientation soit constante (versants) soit variable (colline). Le paysage, souvent agricole ou boisé, y est très varié.



Fig. 18. Relief vallonné sur les coteaux d'Orgeval
C. Legenne / IAU-idF

Buttes boisées

On classe dans cette catégorie les Grandes Unités occupées principalement par des buttes, c'est-à-dire des reliefs isolés, surplombant leurs alentours, généralement boisées. Les buttes sont des éléments marquants du paysage : points d'appel visuels, points de repère et souvent points de vue.



Fig. 19. Les buttes de la Goële depuis la plaine de France
C. Legenne / IAU-idF

Grandes Unités (carte ci-contre)

11 Agglomération de Paris

- 1101 Paris
- 1102 Boucle de Boulogne
- 1103 Saint-Denis
- 1104 Butte de Romainville
- 1105 Confluence Seine-Marne
- 1106 Plateau de Longboyau
- 1107 Vallée de la Bièvre urbaine
- 1108 Plateau de Clamart
- 1109 Versailles
- 1110 Plateau de Saint-Cloud
- 1111 Boucle de Gennevilliers
- 1112 Boucles de Montesson et de Saint-Germain
- 1113 Buttes du Parisis
- 1114 Vallée de Montmorency
- 1115 Vallon du Petit Rosne
- 1116 Vallon du Crould
- 1117 Plaine de France urbaine
- 1118 Vallée de la Marne urbaine
- 1119 Marne-la-Vallée aval
- 1120 Vallée du Morbras
- 1121 Vallée de l'Yerres urbaine
- 1122 Confluence Seine-Orge
- 1123 Plateau d'Évry

12 Vallée de l'Oise

- 1201 Cergy-Pontoise
- 1202 Plaine de Pierrelaye
- 1203 Vallée de l'Oise moyenne
- 1204 Vallée de l'Oise Amont

13 Vallée de la Marne

- 1301 Lagny
- 1302 Boucles de Jablines
- 1303 Meaux
- 1304 Boucles de Montceaux
- 1305 Vallée de la Marne amont

14 Vallée de la Seine amont

- 1401 Confluence Seine-Essonne
- 1402 Vallée de la Seine à Melun
- 1403 Confluence Seine-Loing
- 1404 Confluence Seine-Yonne
- 1405 Bassée
- 1406 Champagne sénonaise

15 Vallée de la Seine aval

- 1501 Coteaux d'Orgeval
- 1502 Vallée de la Seine de Poissy à Porcheville
- 1503 Mantes
- 1504 Boucles de la Seine mantoise

21 Vexin français

- 2101 Butte de l'Hautil
- 2102 Plateaux du Vexin
- 2103 Vallée de l'Aubette de Meulan
- 2104 Buttes Sud du Vexin
- 2105 Vallées de l'Epte et de l'Aubette
- 2106 Vallée de la Viosne
- 2107 Buttes de Rône et de Marines
- 2108 Vallée du Sausseron

22 Pays de France

- 2201 Butte de l'Aulnaye
- 2202 Piémont de l'Aulnaye
- 2203 Plaine de France
- 2204 Trois Forêts du Parisis

2205 Vallée de l'Ysieux

2206 Forêt de Chantilly

2207 Monts de la Goële

2208 Multien

2209 Vallée de l'Ourcq

2210 Orxois

23 Brie

2301 Vallée de l'Yerres amont

2302 Plateau de Brie-Comte-Robert

2303 Vallée du Réveillon

2304 Plateau Notre-Dame

2305 Brie boisée

2306 Marne-la-Vallée amont

2307 Vallée du Grand Morin

2308 Brie laitière

2309 Vallée du Petit Morin

2310 Brie champenoise

2311 Montois

2312 Brie humide

2313 Brie centrale

2314 Val d'Ancœur

2315 Plateau de Sénart

2316 Forêts de Sénart, Rougeau et Bréviande

24 Gâtinais

2401 Plaine de Bière

2402 Vallée de l'École

2403 Massif de Fontainebleau

2404 Vallée du Loing

2405 Gâtinais bocager

2406 Gâtinais d'Égreville

2407 Gâtinais français

2408 Rebord du plateau de Mondeville

2409 Vallée de l'Essonne

2410 Rebord du plateau de Marolles-en-Bauce

25 Beauce

2501 Vallée de la Renarde

2502 Rebord du plateau d'Étréchy

2503 Vallée de la Juine

2504 Plateau de Beauce

26 Hurepoix-Yveline

2601 Saint-Quentin-en-Yvelines

2602 Vallée de la Bièvre amont

2603 Vallée de l'Yvette urbaine

2604 Triangle vert du Hurepoix

2605 Basse Vallée de l'Orge

2606 Plateau de Vert-le-Grand

2607 Vallée de l'Orge amont

2608 Plateau de Dourdan

2609 Vallées de la Rémarde et de ses affluents

2610 Plateaux du Hurepoix

2611 Vallée de Chevreuse

2612 Massif de Rambouillet

2613 Frange Sud-ouest du Massif de Rambouillet

27 Mantois-Drouais

2701 Plaine de Versailles

2702 Plaine de Neauphle

2703 Drouais

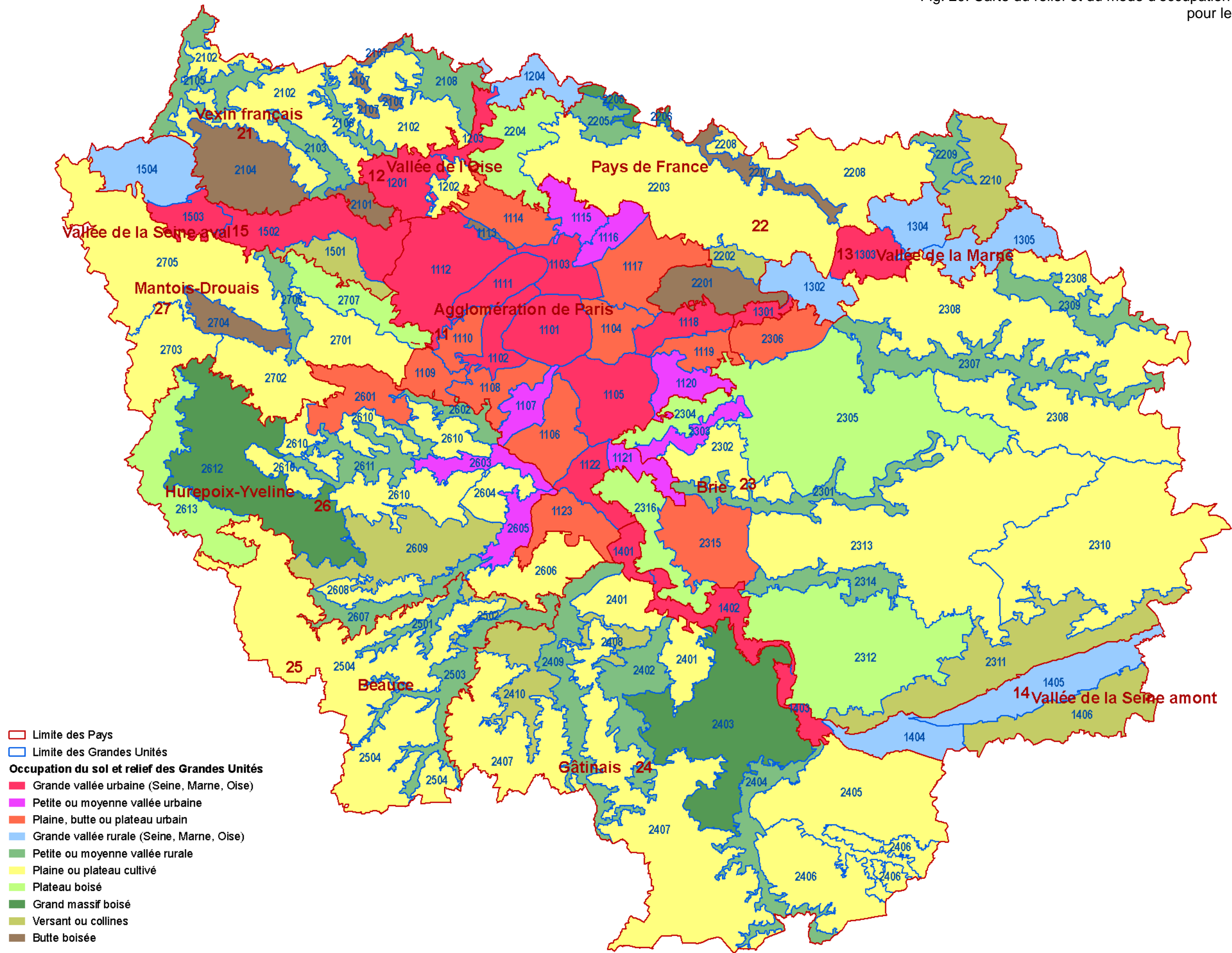
2704 Ride de Thoiry

2705 Mantois

2706 Vallée de la Mauldre

2707 Plateau de Marly

Fig. 20. Carte du relief et du mode d'occupation du sol dominants pour les Grandes Unités



III.3. ATTRIBUTS DES PETITES UNITES

Mode d'occupation du sol dominant

Le mode d'occupation du sol attribué à chaque Petite Unité est celui qui domine dans cet espace, marque le paysage et confère leur identité aux lieux. Cette occupation du sol peut être exclusive, majoritaire ou bien significative.

Humide ou aquatique

On classe dans cette catégorie les Petites Unités où dominent les plans d'eau, les cours d'eau ou les vastes zones humides. Dans ces espaces où l'eau est très présente, la flore, et par conséquent, le paysage sont particuliers.

Boisé

On classe dans cette catégorie les Petites Unités où dominent les massifs forestiers ou les espaces boisés. Ces espaces varient selon les saisons, notamment par leurs couleurs.

Agricole

On classe dans cette catégorie les Petites Unités où dominent les champs ou les prairies et le bâti agricole (fermes, hangars, silos, bâtiments d'élevage...). Ces espaces sont le plus souvent dégagés et formés de parcelles vastes et géométriques. Les couleurs et les odeurs varient au fil des saisons, ce qui confère un caractère vivant à ces espaces.



Fig. 21. Plan d'eau de la base de loisirs de Jablines
E. Morency / IAU-idF



Fig. 22. Massif de Rambouillet, forêt de Saint-Léger
S. Rossi / IAU-idF



Fig. 23. Plateau de Brie-Comte-Robert
Ministère de l'Équipement

Bâti

On classe dans cette catégorie les Petites Unités où dominent les terrains urbains construits et occupés par le logement ou les activités tertiaires. Leur paysage est celui de bâtiments à fenêtres (habitat, bureaux, hôpitaux, enseignement entre autres), ce qui les distingue des bâtiments d'activités industrielles ou commerciales. Ces espaces forment des ensembles plus ou moins denses, qui offrent rarement des points de vue lointains.

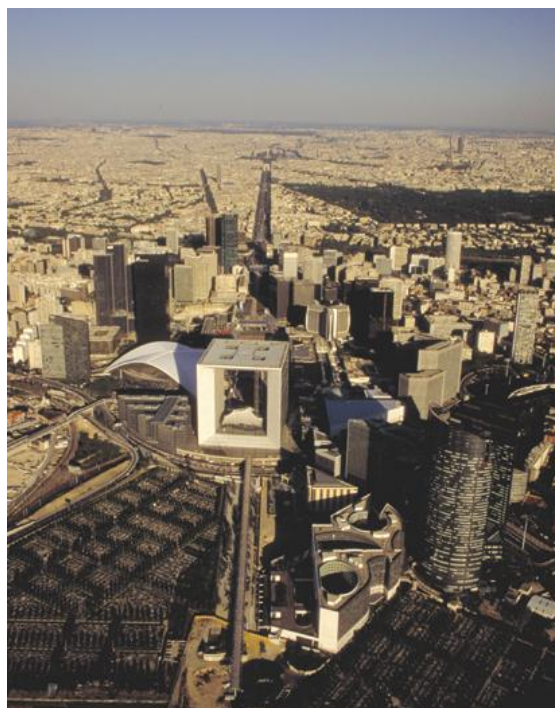


Fig. 24. La Défense, vue aérienne de Nanterre vers Paris
C. Abron / IAU-idF

Mixte ou urbain ouvert

On classe dans cette catégorie les Petites Unités où dominent les espaces ni bâtis, ni imperméabilisés, demeurant donc à ciel ouvert en milieu urbain. Cette catégorie comprend les parcs, jardins, cimetières, terrain de sports... Ces espaces ne sont pas nécessairement « ouverts » au public et au regard.



Fig. 25. Versailles. Parc du château
J.-M. Gobry, D. Guiho / IAU-idF, DREIF

Industriel et zone d'activité

On classe dans cette catégorie les Petites Unités où dominent les implantations industrielles, le bâti d'activité, et les centres commerciaux. Ces espaces sont le plus souvent localisés à proximité d'un cours d'eau, d'un axe ferroviaire ou routier majeur. Ils sont peu fréquemment appropriés par les habitants, ce qui en fait des espaces en marge.



Fig. 26. Port de Bonneuil
P. Guignard / La Documentation Française, IAU-idF, Région Île-de-France

**Revêtu
(artificialisé et visuellement dégagé)**

On classe dans cette catégorie les Petites Unités où dominant les espaces revêtus, les équipements ou tout autre espace artificialisé visuellement dégagé. Bien que non construits et laissant passer le regard, ces espaces sont en général clôturés et ne sont pas appropriables par les habitants.



Fig. 27. Roissy, aéroport Charles de Gaulle
DREIF

Fig. 28. Carte du mode d'occupation du sol dominant pour les Petites Unités

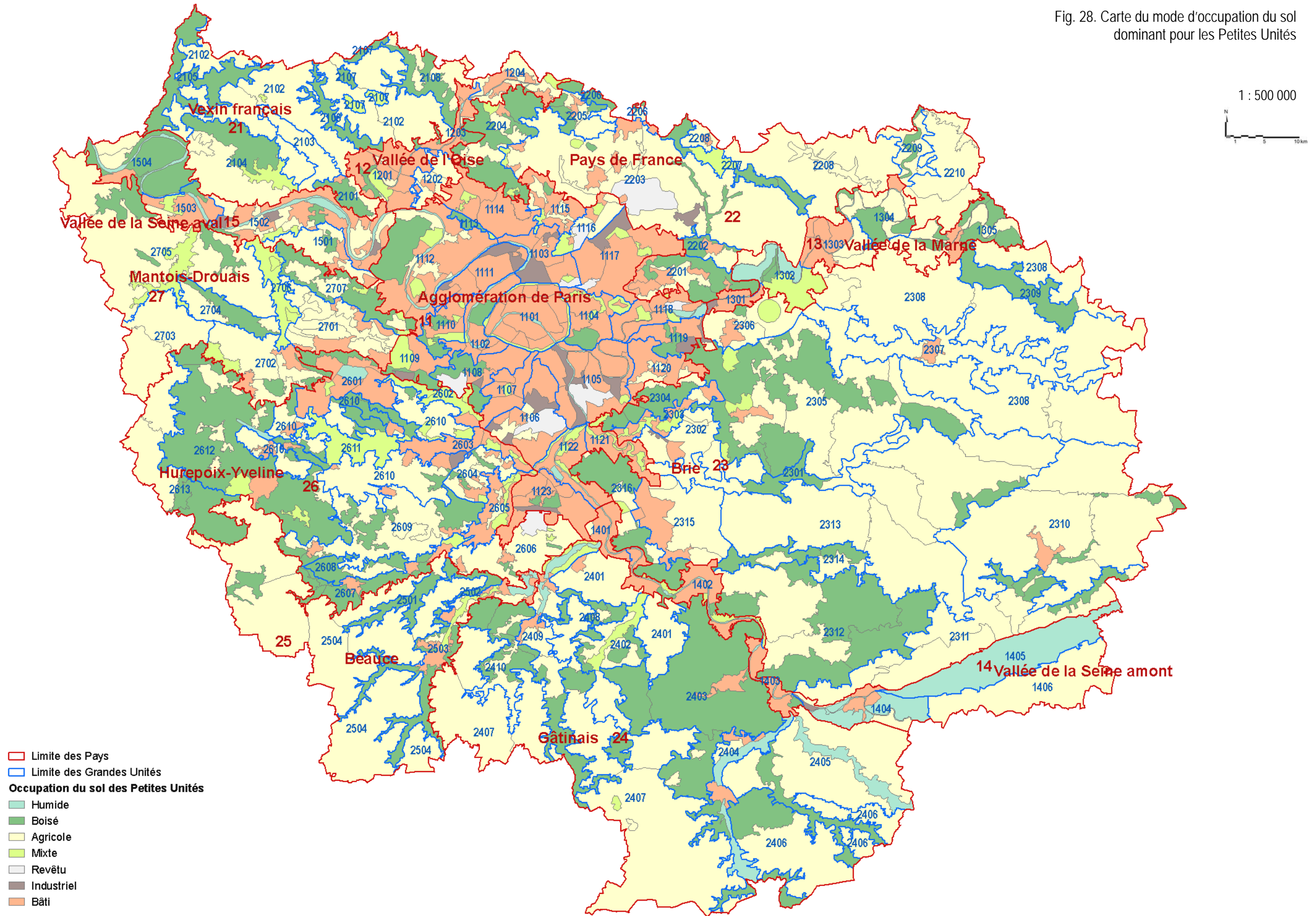
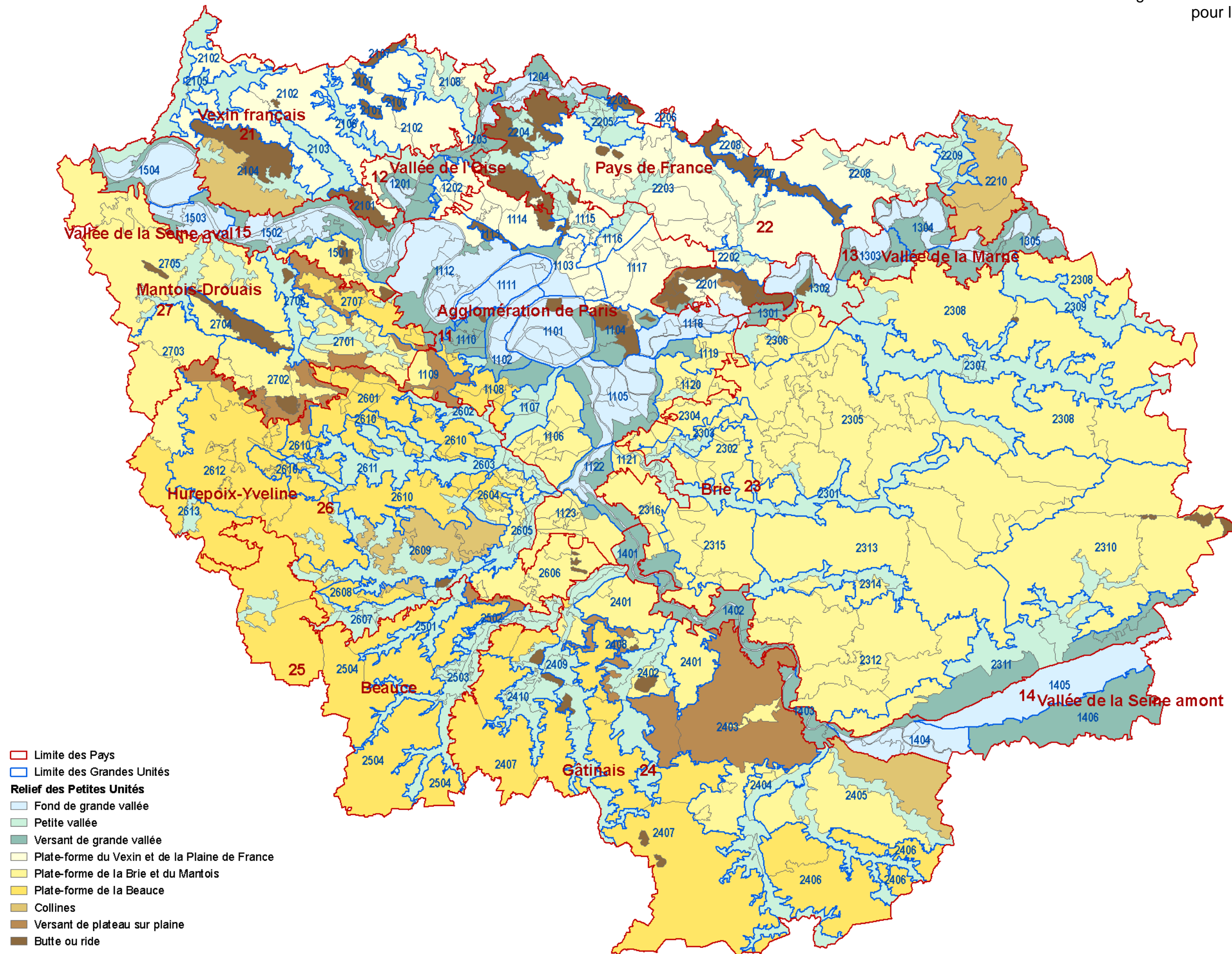
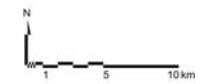


Fig. 29. Carte du relief dominant pour les Petites Unités

1 : 500 000



Relief dominant

Comme l'occupation du sol, le type de relief de chaque petite entité n'est pas toujours exclusif, même si l'un des critères de découpage est l'homogénéité de relief et d'occupation du sol. L'attribut « Relief dominant » qualifie donc le relief soit exclusif, soit majoritaire, soit significatif, dans tous les cas celui que l'on associe le plus à l'entité.

Fond des grandes vallées (Seine, Marne, Oise)

On classe dans cette catégorie les Petites Unités occupant entièrement ou majoritairement la plaine alluviale des vallées de la Seine et de ses grands affluents : Oise, Marne et, pour une petite partie en Île-de-France, Yonne.

Versants des grandes vallées (Seine, Marne, Oise)

On classe dans cette catégorie les Petites Unités occupant entièrement ou majori-

tairement les versants des vallées de la Seine et de ses grands affluents.

Petites vallées

On classe dans cette catégorie les Petites Unités qui occupent une vallée secondaire ou qui en occupent une section, sans distinction entre le fond et les versants.

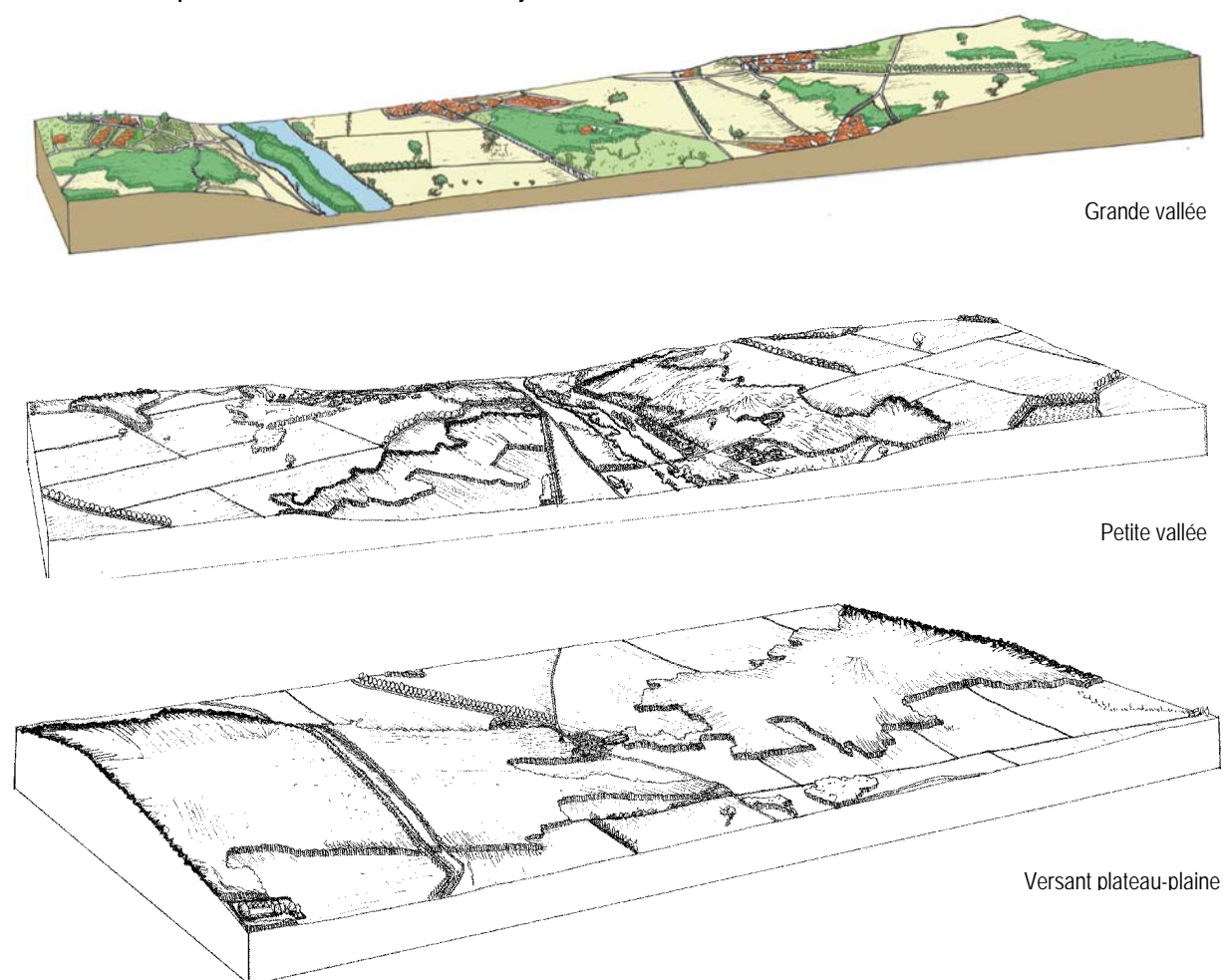
Fond des petites vallées

Dans certains cas, il a semblé pertinent de distinguer au sein des vallées secondaires le fond des versants. On classe donc dans cette catégorie les Petites Unités qui occupent le fond ou une section du fond d'une vallée secondaire.

Versants des petites vallées

De même, on classe dans cette catégorie les Petites Unités qui occupent un versant ou une section d'un versant d'une vallée secondaire.

Fig. 30. Blocs-diagrammes des formes de relief



Surfaces planes (quatre niveaux réduits à trois)

Les surfaces planes sont classiquement divisées en plaines (où le réseau hydrographique est peu encaissé) et plateaux (où il est encaissé). Mais cette distinction, pertinente au niveau local (et utilisée ici pour nommer des unités, grandes ou petites) ou pour désigner de grandes entités sans les délimiter avec précision (plateau de Brie, plaine de France, plaine de Champagne), ne l'est plus si l'on veut donner un même attribut à des unités en continuité.

En effet, la pente générale des plaines et plateaux (imperceptible localement mais forte sur de grandes distances – plus de 100 m de dénivelée d'ouest en est pour le plateau de Brie) et la superposition d'un nombre important de niveaux (le « millefeuille sédimentaire ») fait que la même surface peut être plateau d'un côté et plaine de l'autre ; par exemple, la Brie domine les vallées de la Seine et de la Marne mais est dominée par les plateaux de Beauce et du Gâtinais.

Le choix a donc été fait de baser l'attribut relief des Petites Unités sur les principales surfaces structurales que fait apparaître la géomorphologie de l'Île-de-France. On peut en dénombrer quatre :

- Plate-forme de la Beauce
- Plate-forme de la Brie
- Plate-forme de la Plaine de France
- Plate-forme du Vexin

Ces quatre plates-formes superposées correspondent aux assises les plus dures déposées au cours des temps géologiques. La disposition des plates-formes les unes par rapport aux autres peut être comparée à un escalier à vis. On retrouve donc, depuis la couche supérieure jusqu'à la couche inférieure : la plate-forme de la Beauce, celle de la Brie, celle de la Plaine de France et celle du Vexin.

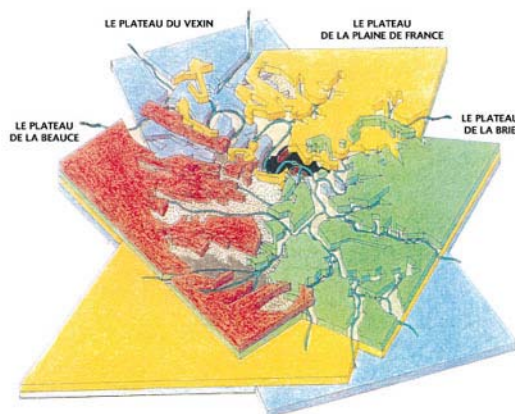


Fig. 31. Quatre plates-formes structurales emboîtées
M. Belliot, *Géologie, paysages et activités humaines*, 1983

Ces surfaces structurales expliquent la superposition des plateaux visible en plusieurs endroits :

- plateau de Brie dominant la Plaine de France (Multien Goële) de part et d'autre de la Vallée de la Marne ;
- plateau de Beauce dominant encore plus nettement la plaine de Bière, qui est le prolongement de la Brie.

En revanche, la superposition des plates-formes structurales du Vexin et de la Plaine de France est beaucoup moins évidente de part et d'autre de l'Oise, où les buttes-témoins des trois forêts (Montmorency, Carnelle et l'Isle-Adam), dominant les deux plateaux, les partagent et empêchent d'en comparer les hauteurs.

Par souci de simplification, seuls les trois niveaux de plateaux que l'on peut différencier sur le terrain le sont dans les attributs des Petites Unités :

- Niveau du plateau de Beauce,
- Niveau du plateau de Brie (que l'on retrouve à l'ouest dans la Mantois et le Drouais),
- Niveaux de la plaine de France et du Vexin (réunis).

Versant plateau-plaine

On classe dans cette catégorie les Petites Unités en pente qui n'ont pas de versant opposé. Il ne s'agit pas de versants de vallée mais de l'articulation entre deux des plates-formes structurales cités ci-dessus, formant localement un plateau (en haut) et une plaine (en bas). Ce type de versant est nommé par les géographes *côte* ou *cuesta*.

Buttes et rides

On classe dans cette catégorie les Petites Unités qui forment des reliefs isolés, dont l'étendue ne dépasse pas celles de la Petite Unité ou d'un petit nombre de Petites Unités voisines.

Collines et versants doux

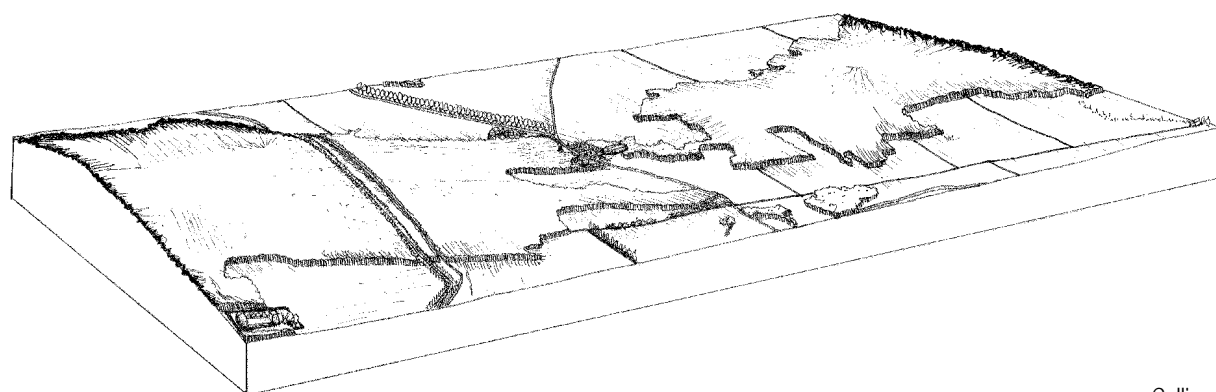
On classe dans cette catégorie les Petites Unités en pente plus douce que les versants et, pour beaucoup, sans orientation dominante au sein de l'unité (ce qui caractérise les collines).

Pertinence du nom

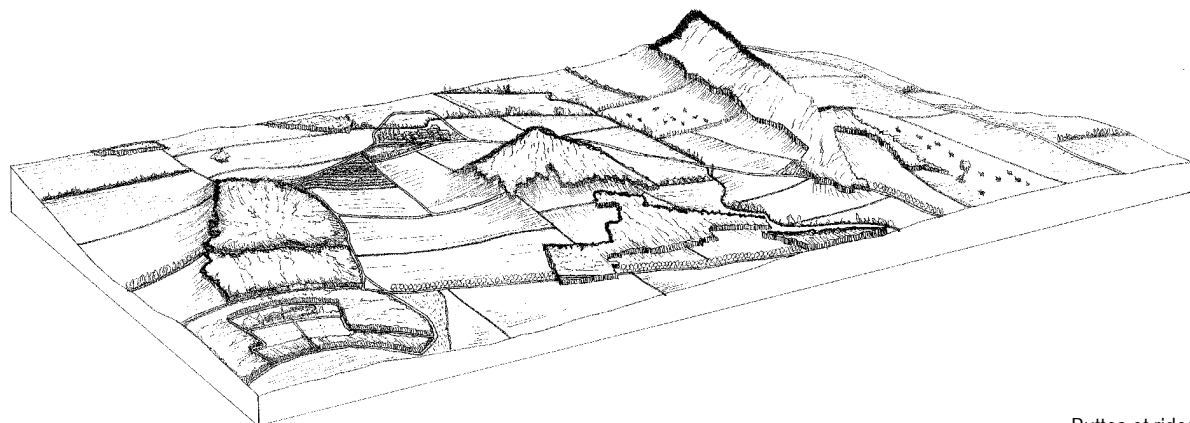
L'objectif de trouver des noms le plus possible porteurs d'identité et le plus possible reconnus et partagés n'a pas pu être rempli partout. On a donc créé un attribut caractérisant la plus ou moins grande pertinence du nom attribué à l'unité, pouvant prendre trois valeurs :

- 2 : Nom incontesté (identifié à l'unité) ;
- 1 : Nom admis (en général, s'applique à une partie de l'unité) ;
- 0 : Nom peu pertinent, utilisé par défaut pour repérer l'unité en l'absence d'une appellation reconnue.

Fig. 32. Blocs-diagrammes des formes de relief (suite)



Collines



Buttes et rides

Projets sur le territoire : protection ou mutation

Ces champs de la base de données mesurent le degré de protection ou de mutabilité des différentes unités et permettent ainsi de distinguer :

- celles qui font l'objet d'un consensus visant à les conserver (et conduisant à conserver leurs paysages même si ce n'est pas l'objectif premier),
- celles qui feront probablement l'objet de projets d'aménagement dans l'avenir,
- celles qui ne sont concernées ni par des intentions de conservation ni par des intentions de mutation,
- et enfin les unités qui sont concernées par ces deux intentions opposées, de la part d'acteurs différents.

Méthodologie : la carte « Croco »

Le classement des unités selon ces champs suit la méthode de la carte « Croco » élaborée par l'IAU-ÎdF⁹ :

- Chaque espace pouvant porter à la fois des intentions de conservation et des intentions de mutation, il y a deux échelles parallèles, qualifiant chacune l'ensemble des unités, donc deux champs correspondants dans la base de données des unités paysagères ;
- Chacune des deux échelles comporte 5 niveaux de concrétisation des intentions, depuis les plus faibles degrés (premières intentions de mutation d'un côté, simple reconnaissance de l'autre) jusqu'aux plus forts (mutation effectuée d'un côté, protection totale de l'autre).

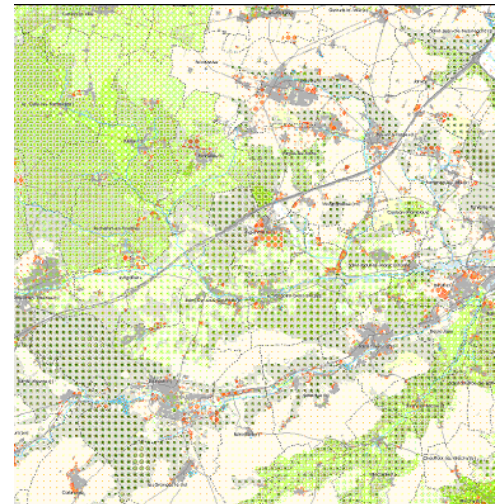
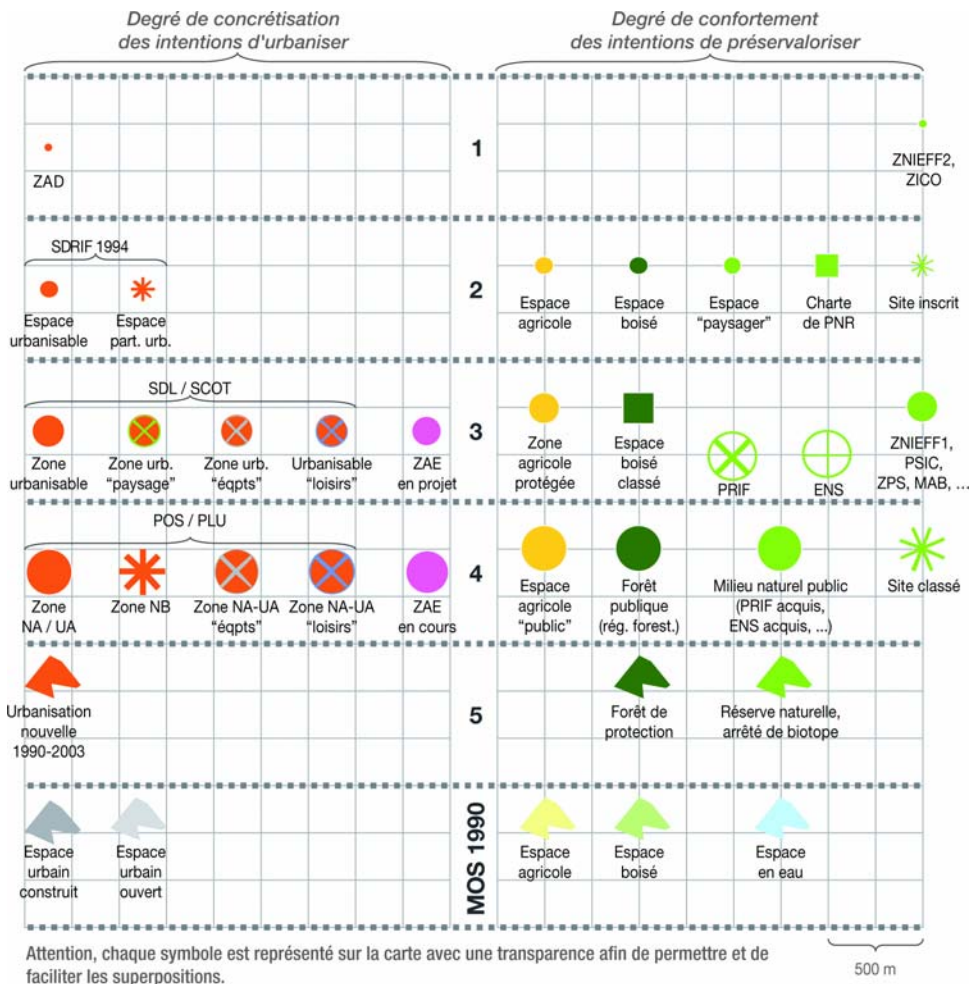


Fig. 33. Légende et extraits à deux échelles de la carte « Croco »

⁹ N. Laruelle et C. Mauclair, « La carte Croco : un autre regard sur les territoires », *Les Cahiers de l'IAURIF*, n° 152, octobre 2009, pp. 74-75.

Adaptation de la méthodologie au découpage en unités et aux espaces urbanisés

La méthodologie de la carte « Croco » nécessite quelques adaptations pour pouvoir s'appliquer à la base de données des unités paysagères.

D'une part, le découpage sur lequel a été réalisé la carte Croco n'est pas le même que celui des unités paysagères ; sa maille est dans l'ensemble plus petite. Il faut donc qualifier chaque unité paysagère en faisant une moyenne des valeurs de la carte Croco pour chacun des parties de l'unité paysagère homogènes pour la carte Croco, moyenne pondérée par la surface des parties.

D'autre part, la carte « Croco » ayant été élaborée pour étudier le devenir des espaces ouverts, les deux échelles doivent être aussi définies pour les espaces urbanisés. En première approche, on peut définir les degrés suivants dans les espaces urbanisés :

Pour les intentions de protection :

1. Sans protection,
2. Sites inscrits, abords de MH inscrit,
3. ZPPAUP, abords de MH classé,
4. Sites ou ensembles monumentaux classés,
5. Secteurs sauvegardés.

Pour les intentions de mutation :

1. Sans projet connu,
2. Sites reconnus comme de faible qualité paysagère (entrées de ville...),
3. Friches industrielles, terrains vacants,
4. ZAC programmées,
5. Chantiers, ZAC achevées.

Territoires patrimoniaux

Le croisement des degrés d'intention de protection et de mutation peut donner jusqu'à 25 combinaisons différentes, mais celles-ci se répartissent autour de 4 grands pôles.

Le premier est formé par les territoires patrimoniaux (dits aussi exceptionnels ou remarquables), ceux qui présentent un fort degré d'intention de protection et peu de pression vers une mutation.

Territoires mutables

À l'opposé des territoires qui font l'objet d'un consensus pour leur protection, certains font l'objet d'un consensus pour leur mutation. Ce consensus peut venir du constat d'une situation dégradée ou d'un projet. Ils sont en mutation, en situation critique, lieux de projets prévus ou potentiels. Ce sont des sites où les enjeux d'aménagement sont forts. Il est important de suivre de près leur évolution dans les années à venir.

Territoires « ordinaires »

Beaucoup de territoires ne sont ni protégés ou reconnus, ni sous pression ou en mutation. On les qualifie parfois de « paysages ordinaires¹⁰ » ou de « paysages du quotidien ». Schématiquement en Île-de-France, les paysages « ordinaires » sont plutôt ceux des plateaux de grandes cultures et des espaces urbains périphériques (les franges extérieures étant pour leur part des espaces de plus fortes mutations).

Les paysages ordinaires ne doivent pas être laissés pour compte. Il faut échapper à une vision manichéenne : des sanctuaires d'un côté, des espaces délaissés de l'autre. La gestion des paysages ordinaires s'effectue à une échelle très locale, par le biais d'études de paysage qui permettent de mettre en évidence les enjeux mais qui nécessitent un relais dans les documents d'urbanisme (SCOT et PLU) pour avoir une action réelle.

Territoires disputés

Le croisement d'un fort degré d'intention de protection et d'un fort degré d'intention de mutation fait apparaître des territoires disputés, voire de conflit ; il peut en effet y avoir superposition entre pressions et protections, soit que les pressions viennent sur un site protégé, soit qu'une protection soit mise en place pour faire face à des pressions.

¹⁰ Notion abordée pour la première fois dans le *Schéma de Services Collectifs des Espaces Naturels et Ruraux, La Contribution de l'Île-de-France* (Préfecture de Région, DIREN, DRIAF, 1999), sous l'impulsion notamment de Serge Martin, chargé de mission à la DIREN.

IV. DEVELOPPEMENTS ULTERIEURS

La base de données des unités paysagères publiée ici, qui représente déjà une version ultérieure à celle du SDRIF, fera l'objet de nouveaux développements, dont certains sont déjà prévus à ce stade. En effet, de même que la publication du SDRIF a nécessité l'arrêt d'une première version non encore concertée avec les démarches locales (Départements, CAUE, PNR), de même la publication de la présente version est justifiée par la nécessité d'un outil à la disposition des différents partenaires, même s'il est incomplet.

Outre les mises à jours inévitables en fonction de l'évolution des paysages, la base de donnée devra être complétée par certaines informations manquantes ou à corriger.

Clôture des unités aux limites de la région

Les trois niveaux d'unités s'affranchissent des limites administratives, sauf aux limites de la Région d'Île-de-France, qui coupent des unités sans que la partie hors région ne soit définie. On trouve ainsi aux franges des unités très petites alors qu'elles se prolongent largement dans la région voisine, ou morcelées alors qu'elles sont réunies par une partie située au-delà de la limite régionale.

Il s'agira donc de refermer chaque Pays, Grande Unité et Petite Unité à cheval sur la limite régionale. Cependant, il n'est pas prévu à l'étape suivante d'aller plus loin : les Grandes Unités situées entièrement en dehors de la région, même appartenant à des Pays situés en partie dans celle-ci, ne seront pas définies ; de même pour les Petites Unités par rapport aux Grandes Unités.

Typologie des limites entre unités

Les limites entre unités étant des lieux d'interface, souvent de conflit ou d'évolution, parfois des espaces linéaires autonomes, dans tous les cas des lieux d'enjeux de paysage, il serait intéressant de les caractériser, aussi bien en fonction des entités qu'elles séparent que

spécifiquement. Un attribut pourra être donné aux limites, dont les diverses modalités seront cartographiées.

Renseignement des deux attributs « Projets sur le territoire »

Dans la version publiée ici, les deux attributs caractérisant les intentions respectives de protection et de mutation ne sont pas renseignés. Ce travail, qui est l'adaptation de la méthodologie de la carte Croco (voir ci-dessus), nécessitera :

- d'une part la définition des critères de pondération à l'intérieur de chaque Petite Unité des différents espaces sur lesquels les attributs sont pour l'instant définis ;
- d'autre part la définition des attributs pour les espaces urbanisés.

Mise à jour et correction du découpage

Le découpage lui-même est appelé à subir quelques modifications, de trois ordres :

- Une mise à jour nécessitée par l'évolution des paysages (notamment limite entre Petites Unités bâties et non bâties) ;
- Un tracé plus précis, grâce à une saisie à plus grande échelle ;
- Des corrections destinées à traiter de manière plus homogène des territoires semblables, dont il apparaît en les rassemblant qu'ils ont traités différemment, ou à se rapprocher encore des découpages faits dans le cadre des projets locaux ; ainsi, certaines petites vallées ont été divisées en Petites Unités nombreuses et de faible surface, distinguant notamment le fond des versants, alors que d'autres ne le sont qu'en larges section, portant un attribut de relief qui regroupe fond et versants ; ainsi encore, les grands massifs forestiers font apparaître des clairières très petites par rapport aux dimensions moyennes des Petites Unités, et des surfaces boisées peu différenciées (alors que par exemple l'Atlas de Seine-et-Marne crée de très nombreuses entités au sein de la forêt de Fontainebleau).

BIBLIOGRAPHIE

Documents généraux

Luginbühl (Yves), Jean-Claude Bontron et Zsuzsa Cros. *Méthode pour des atlas de paysages. Identification et qualification*. Villes et territoires. Ministère de l'Aménagement du Territoire, 1994, rééd. 2007, 76 p.

Berque (Augustin), Michel Conan, Pierre Donadieu, Bernard Lassus, Alain Roger, *Mouvances. Cinquante mots pour le paysage*. Éditions de la Villette. Passage. 1999.

Folléa (Bertrand). *Guide des Plans de paysage, des chartes et des contrats*. Ministère de l'Aménagement du Territoire, 2001, 132 p.

Tricaud (Pierre-Marie). « L'identité des territoires ». *La Géographie*, décembre 2002, pp. 34-47.

Brunet (Roger), Robert Ferras, Hervé Théry. *Les Mots de la géographie. Dictionnaire critique*. Éditions Reclus, La Documentation Française, collection Dynamiques du territoire, 2005.

Documents régionaux

IAURIF (Marcel Belliot). *Géologie, paysages et activités humaines*. 1983.

IAURIF (Jacques Sgard). *Les Grands Paysages d'Île-de-France, Document d'appui aux démarches d'aménagement*. 1996, 50 p. A3.

IAURIF (Agence Desvigne-Dalnoky, François Neveux). *Paysages d'Île-de-France, Les Situations critiques*. 1996, 50 p. A3.

IAURIF (Pierre-Marie Tricaud et François Dugeny, dir.). *Les paysages d'Île-de-France. Comprendre, agir, composer. Les Cahiers de l'IAURIF*, n° 117-118, octobre 1997.

IAURIF (Pierre-Marie Tricaud, Jean-Louis Pagès, Gérard Chateloup) et DIREN Île-de-France (Serge Martin). *Réhabilitation des entrées de villes, Contribution méthodologique à une réhabilitation des « points noirs » du paysage périurbain*. 2002, 121 p.

IAURIF (Laure de Biasi). *Le Paysage dans les espaces agricoles franciliens*. Coll. Études et Développement, 2002, 112 p.

IAURIF (Laure de Biasi, Jean-Marie Stephan). *Atlas rural et agricole de l'Île-de-France*. 2005, 180 p.

IAURIF (Adélaïde Bardon). *Composition urbaine et des paysages : Observations, intentions, représentation*. 2005, 105 p.

IAURIF (Adélaïde Bardon). *Composition urbaine et des paysages : observations, intentions, représentation. Synthèse*. 2005, 24 p.

IAURIF (Pierre-Marie Tricaud et Adélaïde Bardon). *Les paysages d'Île-de-France dans l'espace et le temps. Note rapide sur l'occupation du sol*, n° 381, Avril 2005, 6 p.

IAU-îdF (Nicolas Laruelle et Cécile Mauclair), « La carte Croco : un autre regard sur les territoires », *Les Cahiers de l'IAURIF*, n° 152, octobre 2009, pp. 74-75.

IAU-îdF (Laure de Biasi, Leire Arbelbide Lete, Sarah Charre et al.), *Réaliser une analyse fonctionnelle des espaces ouverts*. 2009, 95 p.

IAU-îdF (Corinne Legenne et Leire Arbelbide Lete, contributions de Pierre-Marie Tricaud et Jean-François Vivien), *Comment traiter les fronts urbains ?* Les Carnets pratiques du SDRIF, n° 3, 2010, 60 p.

Documents départementaux

Mazas, Alain, et Alain Freytet. *Atlas des pays et paysages des Yvelines*. CAUE des Yvelines, 1992, 243 p.

Folléa, Bertrand, et Claire Gautier. *Plan-guide pour la valorisation des paysages des Hauts-de-Seine, Étude préalable à un plan de paysage pour le département des Hauts-de-Seine*. Direction Départementale de l'Équipement des Hauts-de-Seine, 1994.

Sgard, Jacques. *Étude paysagère du département de Seine-Saint-Denis, proposition de trame paysagère*. Direction Départementale de l'Équipement de Seine-Saint-Denis, 1999.

CAUE de Seine-et-Marne ; *Atlas des paysages de Seine-et-Marne*. Conseil général de Seine-et-Marne, 2007.

Folléa, Bertrand, et Claire Gautier. *Schéma départemental des paysages, Partie 1, Diagnostic*. Document de travail. Conseil général de l'Essonne, 2009.

Documents infra-régionaux ou locaux

IAURIF (Élisabeth Bordes-Pagès et Pierre-Marie Tricaud). *Plan-guide d'actions paysagères, rapport de synthèse*. Syndicat Intercommunal d'Études et de Programmation du « COMPAV », 1993.

IAURIF (Christian Thibault et al.). *Étude préalable a la création du Parc Naturel Régional du Gâtinais français : Agriculture ; Environnement et forêt ; Patrimoine, accueil et tourisme ; Développement local ; Paysage et aménagement*. Synthèse. 1994.

PNR de la Haute Vallée de Chevreuse (Alexandre Delarge, Magali Laffond, Cécile Lauras), *Inventaire des patrimoines : Les Paysages*, 1995.

IAURIF (Jean-Jacques Lange et al.). *Plan du Parc Naturel Régional du Vexin français, 1 : 50 000*. Conseil régional d'Île-de-France, Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR du Vexin français, 1995.

IAURIF (Éric Huybrechts, Jean-François Vivien, Pierre-Marie Tricaud). *Plan d'actions paysagères du plateau de Saclay, propositions*. District du Plateau de Saclay, 1996.

IAURIF (Françoise Guyon). *La Vallée du Morbras*. Agence des Espaces Verts de la Région d'Île-de-France, 1996.

Folléa, Bertrand, et Claire Gautier. *Val de Marne : Éléments pour une politique de paysage, trente questions pour la valorisation des paysages, document de synthèse*. Direction Départementale de l'Équipement du Val-de-Marne, 2003.

Folléa, Bertrand, et Claire Gautier. *La Plaine de France, Diagnostic et orientations paysagères, partie Val-d'Oise*. Établissement Public d'Aménagement de la Plaine de France, 2003. Carte page 79 : « Projet de trame paysagère pour la Plaine de France. »

IAURIF (Nicolas Laruelle et Corinne Legenne), *La ceinture verte d'Île-de-France, un espace à réinventer*. IAURIF, 2005, 44 p.

PNR Oise-Pays de France. *Plan de référence de la charte du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France*. 1 : 50 000. Carte IGN. 2004

IAURIF (Laure de Biasi et al.). *Diagnostic territorial du Parc naturel régional du Gâtinais français, révision de la Charte, sur un périmètre élargi à 84 communes*, novembre 2007.

IAURIF (Marie Bourgeois, Bernard Cauchetier, Julie Missonnier et al.). *Diagnostic territorial du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, sur un périmètre élargi à 77 communes*, avril 2008.

IAURIF (Jean-François Vivien, Laurent Perrin, Victor Said). *Schéma directeur du Val de Seine : Principes de mise en valeur de l'environnement naturel et urbain*. Syndicat mixte du Val de Seine, 1996 (révisé en 2005).

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Fig. 1. Le front urbain des Mureaux à Chapet :	10
Fig. 2. Limite suivant la lisière boisée entre le plateau du Vexin et la vallée de l'Aubette de Meulan ..	10
Fig. 3. Les limites et leur support.	11
Fig. 4. Carte des découpages obtenus	13
Fig. 5. Carte des Pays	14
Fig. 6. La Marne à Alfortville à sa confluence avec la Seine.....	16
Fig. 7. Péniche naviguant sur la Marne à Bry-sur-Marne.....	16
Fig. 8. Vallée de Bièvre à hauteur de Cachan.....	16
Fig. 9. Vue d'ensemble de la ville d'Ermont	17
Fig. 10. Plateau de Clamart à Arcueil-Bagneux.	17
Fig. 11. La Marne à hauteur de la Ferté-sous-Jouarre	17
Fig. 12. Les méandres de la Seine et les falaises de craie à hauteur de La Roche-Guyon	17
Fig. 13. Forêt de Fontainebleau près du Rocher de la Reine	18
Fig. 14. Vallée du Grand Morin à hauteur de Coulommiers.....	18
Fig. 15. Fôret d'Armainvilliers et vallée du Morbras dans la Brie boisée	18
Fig. 16. Village de Poigny-la-Forêt dans la forêt de Rambouillet.....	18
Fig. 17. Domaine de Villarceaux dans le Vexin Français.....	19
Fig. 18. Relief vallonné sur les coteaux d'Orgeval	19
Fig. 19. Les buttes de la Goële depuis la plaine de France	19
Fig. 20. Carte du relief et du mode d'occupation du sol dominants pour les Grandes Unités	21
Fig. 21. Plan d'eau de la base de loisirs de Jablines	22
Fig. 22. Massif de Rambouillet, forêt de Saint-Léger	22
Fig. 23. Plateau de Brie-Comte-Robert.....	22
Fig. 24. La Défense, vue aérienne de Nanterre vers Paris	23
Fig. 25. Versailles. Parc du château.....	23
Fig. 26. Port de Bonneuil.....	23
Fig. 27. Roissy, aéroport Charles de Gaulle	24
Fig. 28. Carte du mode d'occupation du sol dominant pour les Petites Unités.....	25
Fig. 29. Carte du relief dominant pour les Petites Unités.....	26
Fig. 30. Blocs-diagrammes des formes de relief	27
Fig. 31. Quatre plates-formes structurales emboîtées	28
Fig. 32. Blocs-diagrammes des formes de relief (suite).....	29
Fig. 33. Légende et extraits à deux échelles de la carte « Croco »	30

ANNEXES

1. Champs de la base de données
2. Liste des Grandes Unités classées par Pays
3. Liste des Petites Unités classées par Grandes Unités

ANNEXE 1. CHAMPS DE LA BASE DE DONNEES

Champ	Type	Renseigné	Contenu
NIVEAU PAYS			
Pay_nom	Alphabétique	Oui	Nom du Pays
Pay_num	Numérique	Déduit du précédent	Numéro du Pays
Pay_ty_nom	Alphabétique	Oui	Nom du type de Pays
Pay_ty_num	Numérique	Déduit du précédent	Numéro du type de Pays
NIVEAU GRANDE UNITE			
GE_nom	Alphabétique	Oui	Nom de la Grande Unité
GE_num	Numérique	Déduit du précédent	Numéro de la Grande Unité
GE_MR_nom	Alphabétique	Oui	Nom du MOS-relief dominant
GE_MR_num	Numérique	Déduit du précédent	Numéro du MOS-relief dominant
NIVEAU PETITE UNITE			
PE_nom	Alphabétique	Oui	Nom de la Petite Unité
PE_num	Numérique	Déduit du précédent	Numéro de la Petite Unité
PE_PN_num	Numérique	Oui	Pertinence du nom
PE_Rem_nom	Alphabétique	Oui	Remarque
PE_Mos_nom	Alphabétique	Oui	Nom du mode d'occupation du sol dominant
PE_Mos_num	Numérique	Déduit du précédent	Numéro du mode d'occupation du sol dominant
PE_Rel_nom	Alphabétique	Oui	Nom du relief dominant
PE_Rel_num	Numérique	Déduit du précédent	Numéro du relief dominant
PE_Pro_num	Numérique	Ultérieurement	Degré de protection
PE_Mut_num	Numérique	Ultérieurement	Degré de mutabilité

ANNEXE 2. LISTE DES GRANDES UNITES CLASSEES PAR PAYS

Code : Numéro du Pays ou de la Grande Unité (Pay_num, GE_num)

Unité : Nom du Pays ou de la Grande (Pay_nom, GE_nom)

PN : Pertinence du nom de la Petite Unité (PE_PN_nom)

MOS-relief dominant : Nom du mode d'occupation du sol et-relief dominants de la Grande Unité (GE_MR_nom)

Code	Unité	MOS-relief dominant
11	Agglomération de Paris	
1101	Paris	Grande vallée urbaine (Seine, Marne, Oise)
1102	Boucle de Boulogne	Grande vallée urbaine (Seine, Marne, Oise)
1103	Saint-Denis	Grande vallée urbaine (Seine, Marne, Oise)
1104	Butte de Romainville	Plaine, butte ou plateau urbain
1105	Confluence Seine-Marne	Grande vallée urbaine (Seine, Marne, Oise)
1106	Plateau de Longboyau	Plaine, butte ou plateau urbain
1107	Vallée de la Bièvre urbaine	Petite ou moyenne vallée urbaine
1108	Plateau de Clamart	Plaine, butte ou plateau urbain
1109	Versailles	Plaine, butte ou plateau urbain
1110	Plateau de Saint-Cloud	Plaine, butte ou plateau urbain
1111	Boucle de Gennevilliers	Grande vallée urbaine (Seine, Marne, Oise)
1112	Boucles de Montesson et de Saint-Germain	Grande vallée urbaine (Seine, Marne, Oise)
1113	Buttes du Parisis	Butte boisée
1114	Vallée de Montmorency	Plaine, butte ou plateau urbain
1115	Vallon du Petit Rosne	Petite ou moyenne vallée urbaine
1116	Vallon du Crould	Petite ou moyenne vallée urbaine
1117	Plaine de France urbaine	Plaine, butte ou plateau urbain
1118	Vallée de la Marne urbaine	Grande vallée urbaine (Seine, Marne, Oise)
1119	Marne-la-Vallée aval	Plaine, butte ou plateau urbain
1120	Vallée du Morbras	Petite ou moyenne vallée urbaine
1121	Vallée de l'Yerres urbaine	Petite ou moyenne vallée urbaine
1122	Confluence Seine-Orge	Grande vallée urbaine (Seine, Marne, Oise)
1123	Plateau d'Évry	Plaine, butte ou plateau urbain
12	Vallée de l'Oise	
1201	Cergy-Pontoise	Grande vallée urbaine (Seine, Marne, Oise)
1202	Plaine de Pierrelaye	Plaine ou plateau cultivé
1203	Vallée de l'Oise moyenne	Grande vallée urbaine (Seine, Marne, Oise)
1204	Vallée de l'Oise Amont	Grande vallée rurale (Seine, Marne, Oise)
13	Vallée de la Marne	
1301	Lagny	Grande vallée urbaine (Seine, Marne, Oise)
1302	Boucles de Jablines	Grande vallée rurale (Seine, Marne, Oise)
1303	Meaux	Grande vallée urbaine (Seine, Marne, Oise)
1304	Boucles de Montceaux	Grande vallée rurale (Seine, Marne, Oise)
1305	Vallée de la Marne amont	Grande vallée rurale (Seine, Marne, Oise)
14	Vallée de la Seine amont	
1401	Confluence Seine-Essonne	Grande vallée urbaine (Seine, Marne, Oise)
1402	Vallée de la Seine à Melun	Grande vallée urbaine (Seine, Marne, Oise)
1403	Confluence Seine-Loing	Grande vallée urbaine (Seine, Marne, Oise)
1404	Confluence Seine-Yonne	Grande vallée rurale (Seine, Marne, Oise)
1405	Bassée	Grande vallée rurale (Seine, Marne, Oise)
1406	Champagne sénonaise	Versant ou collines

Code	Unité	MOS-relief dominant
15	Vallée de la Seine aval	
1501	Coteaux d'Orgeval	Versant ou collines
1502	Vallée de la Seine de Poissy à Porcheville	Grande vallée urbaine (Seine, Marne, Oise)
1503	Mantes	Grande vallée urbaine (Seine, Marne, Oise)
1504	Boucles de la Seine mantoise	Grande vallée rurale (Seine, Marne, Oise)
21	Vexin français	
2101	Butte de l'Hautil	Butte boisée
2102	Plateaux du Vexin	Plaine ou plateau cultivé
2103	Vallée de l'Aubette de Meulan	Petite ou moyenne vallée rurale
2104	Buttes Sud du Vexin	Butte boisée
2105	Vallées de l'Epte et de l'Aubette	Petite ou moyenne vallée rurale
2106	Vallée de la Viosne	Petite ou moyenne vallée rurale
2107	Buttes de Rône et de Marines	Butte boisée
2108	Vallée du Sausseron	Petite ou moyenne vallée rurale
22	Pays de France	
2201	Butte de l'Aulnaye	Butte boisée
2202	Piémont de l'Aulnaye	Versant ou collines
2203	Plaine de France	Plaine ou plateau cultivé
2204	Trois Forêts du Parisis	Plateau boisé
2205	Vallée de l'Ysieux	Petite ou moyenne vallée rurale
2206	Forêt de Chantilly	Grand massif boisé
2207	Monts de la Goële	Butte boisée
2208	Multien	Plaine ou plateau cultivé
2209	Vallée de l'Ourcq	Petite ou moyenne vallée rurale
2210	Orxois	Versant ou collines
23	Brie	
2301	Vallée de l'Yerres amont	Petite ou moyenne vallée rurale
2302	Plateau de Brie-Comte-Robert	Plaine ou plateau cultivé
2303	Vallée du Réveillon	Petite ou moyenne vallée urbaine
2304	Plateau Notre-Dame	Plateau boisé
2305	Brie boisée	Plateau boisé
2306	Marne-la-Vallée amont	Plaine, butte ou plateau urbain
2307	Vallée du Grand Morin	Petite ou moyenne vallée rurale
2308	Brie laitière	Plaine ou plateau cultivé
2309	Vallée du Petit Morin	Petite ou moyenne vallée rurale
2310	Brie champenoise	Plaine ou plateau cultivé
2311	Montois	Versant ou collines
2312	Brie humide	Plateau boisé
2313	Brie centrale	Plaine ou plateau cultivé
2314	Val d'Ancoeur	Petite ou moyenne vallée rurale
2315	Plateau de Sénart	Plaine, butte ou plateau urbain
2316	Forêts de Sénart, Rougeau et Bréviande	Plateau boisé
24	Gâtinais	
2401	Plaine de Bière	Plaine ou plateau cultivé
2402	Vallée de l'École	Petite ou moyenne vallée rurale
2403	Massif de Fontainebleau	Grand massif boisé
2404	Vallée du Loing	Petite ou moyenne vallée rurale
2405	Gâtinais bocager	Plaine ou plateau cultivé
2406	Gâtinais d'Égreville	Plaine ou plateau cultivé

Code	Unité	MOS-relief dominant
2407	Gâtinais français	Plaine ou plateau cultivé
2408	Rebord du plateau de Mondeville	Versant ou colline
2409	Vallée de l'Essonne	Petite ou moyenne vallée rurale
2410	Rebord du plateau de Marolles-en-Bauce	Versant ou colline
25	Beauce	
2501	Vallée de la Renarde	Petite ou moyenne vallée rurale
2502	Rebord du plateau d'Étréchy	Versant ou colline
2503	Vallée de la Juine	Petite ou moyenne vallée rurale
2504	Plateau de Beauce	Plaine ou plateau cultivé
26	Hurepoix-Yveline	
2601	Saint-Quentin-en-Yvelines	Plaine, butte ou plateau urbain
2602	Vallée de la Bièvre amont	Petite ou moyenne vallée rurale
2603	Vallée de l'Yvette urbaine	Petite ou moyenne vallée urbaine
2604	Triangle vert du Hurepoix	Plaine ou plateau cultivé
2605	Basse Vallée de l'Orge	Petite ou moyenne vallée urbaine
2606	Plateau de Vert-le-Grand	Plaine ou plateau cultivé
2607	Vallée de l'Orge amont	Petite ou moyenne vallée rurale
2608	Plateau de Dourdan	Plaine ou plateau cultivé
2609	Vallées de la Rémarde et de ses affluents	Versant ou colline
2610	Plateaux du Hurepoix	Plaine ou plateau cultivé
2611	Vallée de Chevreuse	Petite ou moyenne vallée rurale
2612	Massif de Rambouillet	Grand massif boisé
2613	Frange Sud-ouest du Massif de Rambouillet	Plateau boisé
27	Mantois-Drouais	
2701	Plaine de Versailles	Plaine ou plateau cultivé
2702	Plaine de Neauphle	Plaine ou plateau cultivé
2703	Drouais	Plaine ou plateau cultivé
2704	Ride de Thoiry	Butte boisée
2705	Mantois	Plaine ou plateau cultivé
2706	Vallée de la Mauldre	Petite ou moyenne vallée rurale
2707	Plateau de Marly	Plateau boisé

ANNEXE 3. LISTE DES PETITES UNITES CLASSEES PAR GRANDES UNITES

Code : Numéro de la Grande ou de la Petite Unité (GE_num, PE_num)

Unité : Nom de la Grande ou de la Petite Unité (GE_nom, PE_nom)

PN : Pertinence du nom de la Petite Unité (PE_PN_nom)

MOS dom. : Nom du mode d'occupation du sol dominant de la Petite Unité (PE_Mos_nom)

Relief dominant : Nom du relief dominant de la Petite Unité (PE_Rel_nom)

Code	Unité	PN	Remarques	MOS dom.	Relief dominant
1101	Paris				
110101	Seine à Paris	1		Humide	Fond grande vallée
110102	Paris historique (rive droite)	1	Enceinte des fermiers généraux, quartiers quasi exclusivement en immeubles alignés = bâti continu haut)	Bâti	Fond grande vallée
110103	Paris historique (rive gauche)	1	Idem	Bâti	Fond grande vallée
110104	Butte aux Cailles	1	Le nom s'applique à une partie de l'entité	Bâti	Fond grande vallée
110105	Mont Parnasse	1	Le nom s'applique à une partie de l'entité	Bâti	Fond grande vallée

Code	Unité	PN	Remarques	MOS dom.	Relief dominant
110106	Plaine de Vaugirard	1		Bâti	Fond grande vallée
110107	Colline de Chaillot	1	Le nom s'applique à la partie centre-sud de l'entité	Bâti	Fond grande vallée
110108	Plaine des Batignolles	1		Bâti	Fond grande vallée
110109	Butte Montmartre	2		Bâti	Butte ou ride
110110	La Villette	2		Bâti	Fond grande vallée
110111	Belleville	2		Bâti	Versant gde vallée
110112	Bercy	2		Bâti	Fond grande vallée
110113	Ceinture verte de Paris (Est)	1		Mixte	Versant gde vallée
110114	Ceinture verte de Paris (Sud)	1		Mixte	Fond grande vallée
110115	Ceinture verte de Paris (Ouest)	1		Mixte	Fond grande vallée
110116	Ceinture verte de Paris (Nord)	1		Mixte	Fond grande vallée
1102 Boucle de Boulogne					
110201	Seine à l'aval de Paris	1		Humide	Fond grande vallée
110202	Plaine d'Issy	1		Bâti	Fond grande vallée
110203	Coteau d'Issy	1		Bâti	Versant gde vallée
110204	Coteau de Meudon	1		Bâti	Versant gde vallée
110205	Vallon de Sèvres	1		Bâti	Petite vallée
110206	Coteau du Parc de Saint-Cloud	1		Mixte	Versant gde vallée
110207	Coteau de Saint-Cloud	1	Ou Coteau de Saint-Cloud-Suresnes	Bâti	Versant gde vallée
110208	Neuilly-Levallois	1	Neuilly-sur-Seine, Levallois-Perret, Clichy	Bâti	Fond grande vallée
110209	Bois de Boulogne	2	MOS dominant : Boisé, Urbain ouvert	Boisé	Fond grande vallée
110210	Boulogne-Billancourt	2		Bâti	Fond grande vallée
1103 Saint-Denis					
110301	Île Saint-Denis	2		Humide	Fond grande vallée
110302	Épinay-Villetaneuse	1		Bâti	Versant gde vallée
110303	Stains-Pierrefitte	1		Bâti	Vexin et Pl. France
110304	Le Bois Moussay	2		Industriel	Vexin et Pl. France
110305	Clos Saint-Lazare	2		Agricole	Vexin et Pl. France
110306	Saint-Denis-la-Courneuve	2	On peut identifier une sous-entité avec le centre historique de Saint-Denis	Bâti	Vexin et Pl. France
110307	Aubervilliers	1		Bâti	Vexin et Pl. France
110308	Cimetière de Pantin	2		Mixte	Vexin et Pl. France
110309	Gare de triage de Pantin	1		Revêtu	Vexin et Pl. France
110310	Plaine Saint-Denis	1	MOS dominant : Industriel, Bâti, Revêtu (faisceaux de voies ferrées)	Industriel	Fond grande vallée
1104 Butte de Romainville					
110401	Pantin	1		Bâti	Vexin et Pl. France
110402	Corniche des Forts de l'Est	1		Mixte	Versant de plateau sur plaine
110403	Plateau de Bagnolet	1		Bâti	Butte ou ride
110404	Murs à pêches de Montreuil	1		Mixte	Butte ou ride
110405	Vincennes-Bas-Montreuil	1		Bâti	Versant gde vallée
110406	Bois de Vincennes	2	MOS dominant : Boisé, Urbain ouvert	Boisé	Versant gde vallée
110407	Butte de Fontenay	1		Bâti	Butte ou ride
110408	Rosny-sous-Bois	1		Bâti	Vexin et Pl. France
110409	Coteau d'Avron	1		Mixte	Versant gde vallée
110410	Plateau d'Avron	1		Bâti	Butte ou ride
1105 Confluence Seine-Marne					
110501	Seine à l'amont de Paris	2		Humide	Fond grande vallée
110502	Basse Marne	2		Humide	Fond grande vallée
110503	Pompadour	1		Industriel	Fond grande vallée
110504	Plaine d'Alfort	1		Bâti	Fond grande vallée
110505	Créteil	2		Bâti	Fond grande vallée
110506	Port de Bonneuil	2		Industriel	Fond grande vallée
110507	Plaine de Valenton	1		Revêtu	Fond grande vallée
110508	Plaine d'Ablon-Choisy	2	Ou Plaine de la Carelle (nom de la zone d'activités)	Industriel	Fond grande vallée
110509	Coteau d'Ablon-Choisy	1		Bâti	Versant gde vallée
110510	Coteau d'Ivry-Vitry	1		Bâti	Versant gde vallée

Code	Unité	PN	Remarques	MOS dom.	Relief dominant
110511	Plaine d'Ivry-Vitry	1		Industriel	Fond grande vallée
110512	Charenton	2		Bâti	Fond grande vallée
110513	Boucle de Saint-Maur	2		Bâti	Fond grande vallée
110514	Boucle de Champigny	2		Bâti	Fond grande vallée
110515	Coteau de Chennevières	1		Bâti	Versant gde vallée
110516	Coteau de Sucy	2		Bâti	Versant gde vallée
110517	Domaine du Piple	1		Mixte	Versant gde vallée
110518	Coteau de Valenton	2		Bâti	Versant gde vallée
1106 Plateau de Longboyau					
110601	Plateau de Vitry	2		Bâti	Brie et Mantois
110602	Rungis	2		Industriel	Brie et Mantois
110603	Aéroport d'Orly	1		Revêtu	Brie et Mantois
110604	Plateau de Savigny	1		Bâti	Brie et Mantois
110605	Plaine de Morangis	1		Agricole	Brie et Mantois
110606	La Vigne aux Loups	2		Industriel	Brie et Mantois
110607	Plaine de Champlan	1		Agricole	Brie et Mantois
110608	Les Champs Ronds	2		Industriel	Brie et Mantois
110609	Grand ensemble de Massy-Antony	2		Bâti	Brie et Mantois
110610	Wissous	2		Bâti	Brie et Mantois
110611	Plaine de Montjean	2	Du nom du domaine	Agricole	Brie et Mantois
1107 Vallée de la Bièvre urbaine					
110701	Parc de Sceaux	1		Mixte	Petite vallée
110702	Vallée de la Bièvre aval	1	Communauté d'agglomération du Val de Bièvre	Bâti	Petite vallée
110703	Vallée d'Antony	1	Verrières-le-Buisson, Antony, Fresnes. Comprend le vallon du ruisseau des Godets	Bâti	Petite vallée
110704	Vallée aux Loups	1	Ou Vallon de Châtenay-Malabry. La Vallée aux Loups est une partie de cette entité	Bâti	Petite vallée
110705	Vallon des Blagis	1	Du nom de l'ancien ru	Bâti	Petite vallée
1108 Plateau de Clamart					
110801	Coteau de Châtillon	1		Bâti	Versant gde vallée
110802	Petit Clamart	1	Du nom du lieu-dit le plus connu de l'entité, qui comprend aussi Meudon la Forêt et le Jardin parisien	Bâti	Beauce
110803	Parc d'affaires de Plessis-Clamart	1	Anciennement ZIPEC	Industriel	Beauce
110804	Bois de Verrières	2		Boisé	Beauce
110805	Plateau de Villacoublay	1	Ou Plateau de Vélizy	Revêtu	Beauce
110806	Bois de Meudon	2		Boisé	Beauce
1109 Versailles					
110901	Versailles (ville)	2	Versailles, Viroflay, Chaville, Le Chesnay, Rocquencourt	Bâti	Versant de plateau sur plaine
110902	Parc de Versailles	2		Mixte	Brie et Mantois
110903	Bois de Satory	2		Boisé	Versant de plateau sur plaine
110904	Satory	1	Ou Plateau de Satory	Industriel	Beauce
1110 Plateau de Saint-Cloud					
111001	Bois de Fausses Reposes	2		Boisé	Beauce
111002	Haras de Jardy	2		Mixte	Beauce
111003	Parc de Saint-Cloud	2		Mixte	Versant gde vallée
111004	Coteau de Garches	1		Bâti	Versant gde vallée
111005	Forêt de la Malmaison	2		Boisé	Versant gde vallée
111006	Hippodrome de Saint-Cloud	2		Mixte	Versant gde vallée
111007	Plateau de Suresnes	1		Bâti	Versant gde vallée
111008	Mont Valérien	2		Mixte	Butte ou ride
1111 Boucle de Gennevilliers					
111101	Plaine de Rueil-Nanterre	1		Bâti	Fond grande vallée
111102	Port de Nanterre	1	Ou Bas Nanterre	Industriel	Fond grande vallée
111103	Nanterre-La-Défense	2		Bâti	Fond grande vallée

Code	Unité	PN	Remarques	MOS dom.	Relief dominant
111104	Plaine de Colombes	1		Bâti	Fond grande vallée
111105	Port de Gennevilliers	2		Industriel	Fond grande vallée
111106	Villeneuve-la-Garenne	2	Comprend le Parc des Chanteraines	Bâti	Fond grande vallée
111107	Les Cabœufs	1		Industriel	Fond grande vallée
1112 Boucles de Montesson et de Saint-Germain					
111201	Seine de Genevilliers à Conflans	1		Humide	Fond grande vallée
111202	Louveciennes-Bougival	1	Louveciennes, Bougival, La Celle-Saint-Cloud	Bâti	Versant gde vallée
111203	Saint-Germain-Marly	1		Bâti	Versant gde vallée
111204	Forêt de Saint-Germain	2		Boisé	Fond grande vallée
111205	Coteau et plaine de Carrières-sous-Bois	1		Agricole	Versant gde vallée
111206	Maisons-Laffitte	2	Maisons-Laffitte, Le Mesnil-le-Roi	Bâti	Fond grande vallée
111207	Parc de Maisons	2		Mixte	Fond grande vallée
111208	Plaine d'Achères (Nord)	2		Agricole	Fond grande vallée
111209	Herblay-Cormeilles	1	Herblay, Cormeilles-en-Parisis, Montigny-lès-Cormeilles	Bâti	Vexin et Pl. France
111210	Plaine de Cormeilles	1		Agricole	Versant gde vallée
111211	Plaine des Bruyères	1	Ou Plaine des Bois Rocheforts, ou Plaine des Perriers ou Plaine des Coudrées, noms de lieux-dits à proximité	Agricole	Versant gde vallée
111212	Argenteuil-Sartrouville	1		Bâti	Fond grande vallée
111213	Plaine des Amandiers	1	Partie du PRIF de la Plaine de Montesson	Agricole	Fond grande vallée
111214	Chatou	1	Chatou, Croissy, Carrières-sur-Seine	Bâti	Fond grande vallée
111215	Parc du Vésinet	2		Mixte	Fond grande vallée
111216	Le Pecq	1	Partie de la commune en rive droite	Bâti	Fond grande vallée
111217	Plaine de Montesson	2		Agricole	Fond grande vallée
1113 Buttes du Parisis					
111301	Butte d'Orgemont	2		Mixte	Butte ou ride
111302	Butte de Cormeilles	2		Boisé	Butte ou ride
1114 Vallée de Montmorency					
111401	Butte de Montmorency	2		Bâti	Butte ou ride
111402	Haute vallée de Montmorency	1		Bâti	Vexin et Pl. France
111403	Franconville	1		Bâti	Vexin et Pl. France
111404	Plaine de Boissy	1	MOS dominant : Agricole (plaine de Boissy), Boisé (bois de Boissy, de la Saussaye Reboourg et des Éboulures), Urbain ouvert (parc de Boissy)	Mixte	Vexin et Pl. France
111405	Montigny-Beauchamp	1	Du nom des deux communes principales et de la gare, mais comprend aussi la zone d'activités de la Patte-d'Oie d'Herblay, sur Herblay et Pierrelaye	Bâti	Vexin et Pl. France
111406	Coteau de Saint-Leu	1	Ou Coteau de Saint-Prix ou Coteau de Taverny	Bâti	Vexin et Pl. France
1115 Vallon du Petit Rosne					
111501	Vallon du Petit Rosne entre Sarcelles, Arnouville et Garges	1		Agricole	Petite vallée
111502	Butte Pinson	1	La Butte Pinson est une partie de cette entité, la plus visible	Mixte	Butte ou ride
111503	Coteau de Saint-Brice	1	Ou Mont de Veine	Agricole	Petite vallée
111504	Saint-Brice-sous-Forêt	2		Bâti	Petite vallée
111505	Vallon de Pontcelles	1	Du nom du hameau	Agricole	Petite vallée
111506	Écouen-Ézanville-Domont	1		Bâti	Petite vallée
111507	Forêt d'Écouen	2		Boisé	Butte ou ride
111508	Sarcelles-Villiers-le-Bel	1	Vieux Pays et ensembles pavillonnaires de Sarcelles et Villiers-le-Bel, parc d'activités du Val de France	Bâti	Vexin et Pl. France
111509	Fond de Gif	2		Agricole	Vexin et Pl. France
111510	Gonesse-Arnouville	1		Bâti	Vexin et Pl. France
111511	Garges-lès-Gonesse	1	Vieux pays et ensembles pavillonnaires de Garges-lès-Gonesse. Parc d'Activités de la Muette	Bâti	Vexin et Pl. France
111512	Grand ensemble de Sarcelles	1	Grands ensembles de Sarcelles et Garges-lès-Gonesse. Zone d'activités des Doucettes	Bâti	Vexin et Pl. France

Code	Unité	PN	Remarques	MOS dom.	Relief dominant
1116 Vallon du Crould					
111601	Parc de la Courneuve	2		Mixte	Vexin et Pl. France
111602	Dugny	2		Bâti	Petite vallée
111603	Aéroport du Bourget	2		Revêtu	Vexin et Pl. France
111604	Vallon du Crould à Bonneuil-en-France	1		Agricole	Petite vallée
111605	Gonesse Vieux Pays	2	Vieux Pays et zone d'activités de la Patte-d'Oie	Bâti	Petite vallée
111606	Le Vivier du Roi	1		Mixte	Petite vallée
111607	Le Thillay	2		Bâti	Petite vallée
111608	Vallon de Vaudherland	2		Agricole	Petite vallée
111609	Triangle de Gonesse	2		Agricole	Vexin et Pl. France
1117 Plaine de France urbaine					
111701	Aulnay	1	Aulnay-sous-Bois, Sevran, Bondy, Pavillons-sous-Bois, Noisy-le-Sec, Villemonble. On peut identifier plusieurs sous-entités, notamment aux franges	Bâti	Vexin et Pl. France
111702	Gare de triage de Noisy	1		Revêtu	Vexin et Pl. France
111703	Drancy	1	Ou deux sous-entités, Le Blanc-Mesnil et Drancy, séparés par la coupure forte de la gare de triage)	Bâti	Vexin et Pl. France
111704	Paris-Nord-Garonor	2	Zones d'activités de Garonor, Paris Nord I et Paris Nord II	Industriel	Vexin et Pl. France
111705	Parc du Sausset	2		Mixte	Vexin et Pl. France
111706	Tremblay-Villepinte	1		Bâti	Vexin et Pl. France
111707	Parc de Sevran	2		Mixte	Vexin et Pl. France
1118 Vallée de la Marne urbaine					
111801	Marne urbaine	1		Humide	Fond grande vallée
111802	Ville-Evrard, Maison-Blanche et Haute Isle	2		Mixte	Fond grande vallée
111803	Neuilly-sur-Marne-Gagny	2	Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Gagny	Bâti	Fond grande vallée
111804	Chelles	1	Centre et partie de la ville à l'ouest de la Montagne de Chelles	Bâti	Fond grande vallée
111805	Chelles-Brou	1	Chelles (partie à l'est de la Montagne de Chelles), Brou	Bâti	Fond grande vallée
111806	Gare de triage de Chelles-Vaires	2		Revêtu	Fond grande vallée
111807	Vaires	1		Bâti	Fond grande vallée
111808	Étang de Torcy	1	MOS dominant : Humide (étang), Mixte (base de loisirs)	Humide	Fond grande vallée
111809	Île de Vaires	1		Humide	Fond grande vallée
111810	Parc de Champs	1		Mixte	Fond grande vallée
111811	Coteau de Noisy-le-Grand	1		Bâti	Fond grande vallée
1119 Marne-la-Vallée aval					
111901	Mont d'Est	1	Marne-la-Vallée secteur I	Bâti	Versant gde vallée
111902	Bois Saint-Martin et Bois du Maubuée	1	Comprend aussi bois de Célie, de la Grange et de Grâce	Boisé	Brie et Mantois
111903	Val Maubuée	2	Marne-la-Vallée secteur II	Bâti	Brie et Mantois
111904	Lognes-Émerainville	1	MOS dominant : Industriel (zone industrielle de Paris-Est), Revêtu (aérodrome de Lognes-Émerainville), Bâti (Beaubourg)	Industriel	Brie et Mantois
111905	Zone d'activités de Torcy	1		Industriel	Brie et Mantois
111906	Plaine de Lamirault	2	Du nom de la ferme	Agricole	Brie et Mantois
1120 Vallée du Morbras					
112001	Sucy-en-Brie	2		Bâti	Brie et Mantois
112002	Basse vallée du Morbras	1		Agricole	Petite vallée
112003	Plateau de Champigny	2		Bâti	Brie et Mantois
112004	Plaine des Bordes	2	Du nom de la ferme	Agricole	Brie et Mantois
112005	Plaine du Plessis-Saint-Antoine	2	Du nom de la ferme. MOS dominant : Agricole, Boisé	Agricole	Brie et Mantois
112006	La Queue-en-Brie	2		Bâti	Brie et Mantois
112007	Pontault-Combault	2		Bâti	Brie et Mantois
112008	Haute vallée du Morbras	2		Agricole	Brie et Mantois
112009	Roissy-en-Brie	1		Bâti	Brie et Mantois

Code	Unité	PN	Remarques	MOS dom.	Relief dominant
1121 Vallée de l'Yerres urbaine					
112101	Fond de vallée de l'Yerres aval	1		Mixte	Fond de petite vallée
112102	Coteau de Crosne	1		Bâti	Brie et Mantois
112103	Coteau de Mandres	1		Bâti	Versant petite vallée
112104	Coteau de Quincy	1		Bâti	Versant petite vallée
112105	Boucle d'Épinay	1		Bâti	Versant petite vallée
112106	Coteau de Montgeron	1		Bâti	Brie et Mantois
1122 Confluence Seine-Orge					
112201	Seine d'Évry à Villeneuve	1		Humide	Fond grande vallée
112202	Port Courcel	1		Mixte	Fond grande vallée
112203	Port aux Cerises	2		Mixte	Fond grande vallée
112204	Vigneux-Draveil	2		Bâti	Versant gde vallée
112205	Orme des Mazières	1		Mixte	Fond grande vallée
112206	Champrosay-Bois-Chardon	1	MOS dominant : Bâti, Boisé, Urbain ouvert (parc)	Mixte	Fond grande vallée
112207	Coteau de Soisy	1	MOS dominant : Bâti, Boisé, Urbain ouvert (parcs)	Bâti	Versant gde vallée
112208	Coteau d'Évry-Grigny	1		Bâti	Versant gde vallée
112209	Étangs de Viry-Grigny	1		Humide	Fond grande vallée
112210	Plaine de Juvisy	1		Bâti	Fond grande vallée
112211	Coteau d'Athis-Mons	1		Mixte	Versant gde vallée
1123 Plateau d'Évry					
112301	La Grande Borne	2		Bâti	Brie et Mantois
112302	Fleury-Mérogis	2		Bâti	Brie et Mantois
112303	Bois de Saint-Eutrope	2		Boisé	Brie et Mantois
112304	Bois de Sainte-Geneviève	2		Boisé	Brie et Mantois
112305	Cités des Aunettes et du Bois des Roches	1	Ou Grands ensembles de Saint-Michel et Sainte-Geneviève	Bâti	Brie et Mantois
112306	Lotissements de Sainte-Geneviève-des-Bois, Villemoisson et Morsang	1		Bâti	Brie et Mantois
112307	Grigny	2		Bâti	Brie et Mantois
112308	Plateau de Ris	1		Bâti	Versant gde vallée
112309	Évry	2	Ensemble de la ville nouvelle sauf Bondoufle, détaché	Bâti	Brie et Mantois
112310	Bondoufle	2		Bâti	Brie et Mantois
112311	Zones industrielles de la Croix Blanche et de la Marinière	1		Industriel	Brie et Mantois
112312	Brétigny-sur-Orge	2		Bâti	Brie et Mantois
1201 Cergy-Pontoise					
120101	Oise à Cergy-Pontoise	1		Humide	Fond grande vallée
120102	Plaine de Glatigny	1		Agricole	Versant gde vallée
120103	Coteau de Vauréal	1		Boisé	Versant gde vallée
120104	Plateau de Jouy-le-Moutier	2		Bâti	Vexin et Pl. France
120105	Cergy-le-Haut	1		Bâti	Vexin et Pl. France
120106	Plaine de Cergy	1		Agricole	Vexin et Pl. France
120107	Pontoise	2		Bâti	Petite vallée
120108	Saint-Ouen-l'Aumône	2		Bâti	Versant gde vallée
120109	Éragny	2		Bâti	Versant gde vallée
120110	Conflans-Sainte-Honorine	2	Continuité Bâtie avec Cergy-Pontoise, mais histoire différente, et plus tournée vers la Seine	Bâti	Versant gde vallée
120111	Boucle de Neuville	2	MOS dominant : Humide, Boisé, Bâti, Agricole, Urbain ouvert	Mixte	Fond grande vallée
120112	Cergy	2		Bâti	Versant gde vallée
120113	Plaine maraîchère de Cergy Sud	1	MOS dominant : Agricole (les Pâtis), Boisé (bois de la Ballastière)	Agricole	Fond grande vallée
1202 Plaine de Pierrelaye					
120201	Plaine d'Herblay	2		Agricole	Vexin et Pl. France
120202	Pierrelaye	2		Bâti	Vexin et Pl. France
120203	Plaine de Beauchamp	2		Agricole	Vexin et Pl. France
120204	Plaine de Bessancourt	2		Agricole	Vexin et Pl. France

Code	Unité	PN	Remarques	MOS dom.	Relief dominant
1203 Vallée de l'Oise moyenne					
120301	Oise entre Champagne et Auvers	1		Humide	Fond grande vallée
120302	Vallon du Valhermeil	2	Du nom du ru	Boisé	Petite vallée
120303	Coteau de Parmain à Auvers	1		Bâti	Versant gde vallée
120304	Ravine des Vallées	2	Nom du lieu-dit	Boisé	Petite vallée
120305	Champagne-sur-Oise	2	MOS dominant : Bâti, Boisé	Bâti	Versant gde vallée
120306	L'Isle-Adam	2		Bâti	Fond grande vallée
120307	La Grande Noue	1	Pas de continuité entre les parties supérieure et inférieure	Agricole	Versant gde vallée
120308	Marais de Stors	2	Le nom s'applique à une partie de l'entité. MOS dominant : Boisé, Agricole, Humide	Boisé	Versant gde vallée
120309	Méry-sur-Oise	2	Méry-sur-Oise, Mériel et lotissement de la Bonneville (les Jardins de Méry)	Bâti	Versant gde vallée
1204 Vallée de l'Oise amont					
120401	Oise amont	2		Humide	Fond grande vallée
120402	Plaine de Champagne-sur-Oise	1		Agricole	Versant gde vallée
120403	Persan	2		Bâti	Fond grande vallée
120404	Plaine de Bernes	1	MOS dominant : Agricole, Revêtu (aérodrome de Persan-Beaumont)	Agricole	Versant gde vallée
120405	Bruyères-sur-Oise	2	MOS dominant : Bâti, Industriel	Bâti	Fond grande vallée
120406	Île des Aubins	2		Agricole	Fond grande vallée
120407	Baillon-Royaumont	1	Domaine de l'abbaye de Royaumont et village de Baillon. MOS dominant : Boisé, Urbain ouvert (parc), Bâti	Mixte	Fond grande vallée
120408	Plaine d'Asnières	1		Agricole	Fond grande vallée
120409	Asnières-sur-Oise	2		Bâti	Versant gde vallée
120410	Coteau de Noisy-sur-Oise	1	MOS dominant : Boisé, Bâti	Boisé	Fond grande vallée
120411	Plaine de Beaumont	1		Agricole	Fond grande vallée
120412	Beaumont-sur-Oise	2	Beaumont et Mours, séparés par un étang	Bâti	Fond grande vallée
120413	Vallée de l'Esches	2	Partie d'une entité plus vaste, hors Île-de-France à l'amont et à l'aval	Agricole	Petite vallée
120413	Plaine de Mours	1		Agricole	Fond grande vallée
1301 Lagny					
130101	Marne à Lagny	1		Humide	Fond grande vallée
130102	Coteau de Thorigny	2		Bâti	Versant gde vallée
130103	Coteau de Chessy	1		Bâti	Versant gde vallée
130104	Lagny (ville)	1	Lagny et Saint-Thibault-des-Vignes	Bâti	Versant gde vallée
130105	Parc de Saint-Thibault	2	Nom de la zone industrielle de Saint-Thibault-des-Vignes	Industriel	Fond grande vallée
1302 Boucles de Jablines					
130201	Marne à Esbly	1		Humide	Fond grande vallée
130202	Boucle de Précy	1		Agricole	Fond grande vallée
130203	Boucle d'Isles-lès-Villenoy	1		Humide	Fond grande vallée
130204	Confluence du Grand Morin	1	MOS dominant : Bâti, Boisé, Agricole	Mixte	Petite vallée
130205	Coteau de Montigny	1		Boisé	Versant gde vallée
130206	Butte d'Esbly	2		Boisé	Butte ou ride
130207	Marais de Lesches	2		Boisé	Versant gde vallée
130208	Boucle de Jablines	2		Humide	Fond grande vallée
1303 Meaux					
130301	Marne à Meaux	1		Humide	Fond grande vallée
130302	Villenoy	2	MOS dominant : Bâti sur piedmont, Agricole sur plateau, Industriel et Humide au fond	Bâti	Versant gde vallée
130303	Plateau de Crégy	1	MOS dominant : Bâti, Agricole	Bâti	Versant gde vallée
130304	Meaux (centre)	2	MOS dominant : Bâti, Boisé	Bâti	Fond grande vallée
130305	Boucle de Beauval	1	MOS dominant : Bâti, Humide, Boisé	Bâti	Fond grande vallée
130306	Cirque de Trilport	2		Agricole	Versant gde vallée
130307	Vallon des Cygnes	2	Du nom du ru	Agricole	Petite vallée
130308	Coteau de Nanteuil-Mareuil	1		Bâti	Versant gde vallée

Code	Unité	PN	Remarques	MOS dom.	Relief dominant
1304 Boucles de Montceaux					
130401	Marne de Changis à Germigny	1		Humide	Fond grande vallée
130402	Boucle de Varreddes	2		Agricole	Fond grande vallée
130403	Coteau de Varreddes	1	MOS dominant : Boisé sur coteau, Agricole sur piedmont	Boisé	Versant gde vallée
130404	Boucle de Congis	2	MOS dominant : Agricole, Boisé, Humide, Bâti	Agricole	Fond grande vallée
130405	Lizy-sur-Ourcq	2	Lizy-sur-Ourcq et Mary-sur-Marne. MOS dominant : Bâti, Urbain ouvert	Bâti	Versant gde vallée
130406	Coteau de Jaignes-Tancrou	1	MOS dominant : Agricole sur pentes douces, Boisé sur coteaux raides	Agricole	Versant gde vallée
130407	Coteau de Changis	1	MOS dominant : Boisé, Agricole	Boisé	Versant gde vallée
130408	Boucle de Changis	2	MOS dominant : Agricole, Humide	Agricole	Fond grande vallée
130409	Boucle d'Isle-les-Meldeuses	2	MOS dominant : Boisé, Agricole, Humide	Agricole	Fond grande vallée
130410	Forêt de Montceaux	2		Boisé	Versant gde vallée
130411	Boucles de Germigny	2	MOS dominant : Agricole, Boisé, Bâti	Agricole	Fond grande vallée
1305 Vallée de la Marne amont					
130501	Marne amont	1		Humide	Fond grande vallée
130502	Plaine d'Ussy	1		Agricole	Fond grande vallée
130503	Coteau de Morintru	2	MOS dominant : Boisé, Agricole	Boisé	Versant gde vallée
130504	La Ferté sous Jouarre (rive droite)	1	MOS dominant : Bâti sur piedmont et plateau, Boisé sur coteau	Bâti	Versant gde vallée
130505	Plaine de Chamigny	1		Agricole	Fond grande vallée
130506	Coteau de Saint-Aulde	1	MOS dominant : Boisé sur coteau, Bâti sur piedmont et plateau, Agricole au fond	Boisé	Versant gde vallée
130507	Coteau de Nanteuil-sur-Marne	1	MOS dominant : Boisé sur coteau, Bâti et Agricole sur piedmont et au fond	Boisé	Versant gde vallée
130508	Boucle de Méry	1		Agricole	Fond grande vallée
130509	Boucle de Saâcy	2	MOS dominant : Agricole, Bâti (Saâcy-sur-Marne, Citry)	Agricole	Fond grande vallée
130510	Coteau de Villaré	1		Boisé	Versant gde vallée
130511	Bois Galants	1	Ou Coteau des Bois Galants	Boisé	Versant gde vallée
130512	Boucle de Luzancy	2	MOS dominant : Agricole, Humide, Boisé	Agricole	Fond grande vallée
130513	La Ferté-sous-Jouarre (rive gauche)	1	Ou Jouarre-la-Ferté. MOS dominant : Bâti sur piedmont et plateau, Boisé sur coteau, Agricole et Humide au fond (Petit Morin)	Bâti	Versant gde vallée
130514	Plaine de Sammeron	1	Ou Coteau de Sammeron	Boisé	Fond grande vallée
130515	Coteau de Signy-Signets	1		Agricole	Versant gde vallée
1401 Confluence Seine-Essonne					
140101	Seine à Corbeil	1		Humide	Fond grande vallée
140102	Saint-Germain-Saintry	2	Saint-Germain-lès-Corbeil, Saintry-sur-Seine, Morsang-sur-Seine	Bâti	Versant gde vallée
140103	Corbeil-Essonnes	1		Bâti	Versant gde vallée
140104	Cirque de l'Essonne	1	MOS dominant : Agricole, Boisé, Urbain ouvert (sports)	Agricole	Fond de petite vallée
1402 Vallée de la Seine à Melun					
140201	Seine à Melun	2		Humide	Fond grande vallée
140202	Coteau de Boissise-la-Bertrand	1	MOS dominant : Boisé, Bâti, Humide, Urbain ouvert	Mixte	Versant gde vallée
140203	Melun (rive droite)	1		Bâti	Versant gde vallée
140204	Parc de Livry	1	MOS dominant : Boisé, Humide	Boisé	Versant gde vallée
140205	Chartrettes	1	MOS dominant : Bâti, Agricole, Humide	Mixte	Versant gde vallée
140206	Coteau de Fontaine-le-Port	2	MOS dominant : Boisé, Bâti, Humide, Urbain ouvert	Mixte	Versant gde vallée
140207	Bois-le-Roi	2		Bâti	Versant gde vallée
140208	Coteau de la Rochette	2	MOS dominant : Boisé, Bâti, Urbain ouvert	Mixte	Versant gde vallée
140209	Melun-Dammarie	1		Bâti	Versant gde vallée
140210	Coteau de Vosves	2	MOS dominant : Boisé, Bâti, Urbain ouvert	Boisé	Versant gde vallée
140211	Ponthierry	2		Bâti	Versant gde vallée
140212	Saint-Fargeau	1		Bâti	Versant gde vallée
140213	Seine-Port	2		Bâti	Versant gde vallée

Code	Unité	PN	Remarques	MOS dom.	Relief dominant
1403 Confluence Seine-Loing					
140301	Seine de Moret à Samois	2		Humide	Fond grande vallée
140302	Samoreau-Héricy	1		Bâti	Versant gde vallée
140303	Champagne-sur-Seine	2		Bâti	Versant gde vallée
140304	Bois Prieur	1	Comprend d'autres bois (des Beaux, Clos, de Saint-Nicaise)	Boisé	Versant gde vallée
140305	Moret-Veneux-les-Sablons	1	Nom de la gare (Moret-sur-Loing et Veneux-les-Sablons)	Bâti	Versant gde vallée
140306	Thomery	2		Bâti	Versant gde vallée
140307	Samois-sur-Seine	1		Bâti	Versant gde vallée
1404 Confluence Seine-Yonne					
140401	Seine à Montereau	1		Humide	Fond grande vallée
140402	Basse Yonne	1		Humide	Fond grande vallée
140403	Centrale de Montereau	1	MOS dominant : Industriel, Humide, Boisé	Industriel	Fond grande vallée
140404	Coteau de Vernou	2		Agricole	Versant gde vallée
140405	Noue Notre-Dame	1	Ou Boucle de la Grande-Paroisse	Humide	Fond grande vallée
140406	Faubourg Saint-Nicolas	1		Bâti	Versant gde vallée
140407	Faubourg Saint-Maurice	2		Bâti	Fond grande vallée
140408	Plaine de Marolles	2	MOS dominant : Humide, Agricole	Humide	Fond grande vallée
140409	Plaine de Cannes-Écluse	0	MOS dominant : Agricole, Boisé, Bâti, Humide	Agricole	Fond grande vallée
140410	Plaine de Varennes-sur-Seine	1	MOS dominant : Humide, Agricole	Humide	Fond grande vallée
140411	Montereau	1		Bâti	Fond grande vallée
1405 Bassée					
140501	Bassée	1	MOS dominant : Humide, Boisé, Agricole	Humide	Fond grande vallée
1406 Champagne sénonaise					
140601	Versant de la Bassée	1		Agricole	Versant gde vallée
1501 Coteaux d'Orgeval					
150101	Butte de Chambourcy	2	Ou Chambourcy	Bâti	Butte ou ride
150102	Coteau d'Orgeval-Aigremont	1		Agricole	Brie et Mantois
150103	Orgeval	1		Bâti	Brie et Mantois
150104	Plaine d'Ecquevilly	1		Agricole	Brie et Mantois
150105	Coteau de Verneuil-Vernouillet	1		Agricole	Brie et Mantois
150106	Hauts de Villennes	2		Bâti	Brie et Mantois
150107	Butte de Marsinval	2		Boisé	Butte ou ride
1502 Vallée de la Seine de Poissy à Porcheville					
150201	Seine de Conflans à Mantes	1		Humide	Fond grande vallée
150202	Zone industrielle de Porcheville	1		Industriel	Fond grande vallée
150203	Vallée aux Cailloux	1	Nom du lieu-dit	Agricole	Versant gde vallée
150204	Gargenville	1	MOS dominant : Bâti, Industriel	Bâti	Fond grande vallée
150205	Vallon d'Hanneucourt	1		Agricole	Fond grande vallée
150206	Coteau de Triel à Juziers	2	MOS dominant : Bâti, Boisé	Bâti	Versant gde vallée
150207	Chanteloup-les-Vignes	2		Bâti	Versant gde vallée
150208	Boucle de Chanteloup	2	Ou Boucle de Triel. MOS dominant : Agricole, Humide, Urbain ouvert (friches)	Agricole	Fond grande vallée
150209	Carrières-sous-Poissy	1		Bâti	Fond grande vallée
150210	Andrésy	2		Bâti	Versant gde vallée
150211	Plaine d'Achères (Ouest)	2		Agricole	Fond grande vallée
150212	Achères	2		Bâti	Fond grande vallée
150213	Usines Peugeot Poissy	1		Industriel	Fond grande vallée
150214	Poissy	2		Bâti	Versant gde vallée
150215	Coteau de Villennes	2	MOS dominant : Bâti, Boisé	Bâti	Versant gde vallée
150216	Verneuil-Vernouillet	2		Bâti	Versant gde vallée
150217	Étangs de Verneuil	2	MOS dominant : Humide, Revêtu (aérodrome des Mureaux)	Humide	Fond grande vallée
150218	Forêt de Verneuil	2		Boisé	Versant gde vallée
150219	Chapet	2		Bâti	Versant gde vallée
150220	Plaine de Chapet	1		Agricole	Fond grande vallée

Code	Unité	PN	Remarques	MOS dom.	Relief dominant
150221	Les Mureaux	1		Bâti	Fond grande vallée
150222	Plaine de Bouafle	1		Agricole	Fond grande vallée
150223	Coteau de Bouafle-Aubergenville	0	MOS dominant : Bâti, Boisé	Mixte	Versant gde vallée
150224	Plaine des Mureaux	1	MOS dominant : Agricole, Boisé	Agricole	Fond grande vallée
150225	Usines Renault Flins	2		Industriel	Fond grande vallée
150226	Elisabethville	2		Bâti	Fond grande vallée
150227	Plaine d'Aubergenville	1		Agricole	Fond grande vallée
150228	Épône-Mézières	2		Bâti	Versant gde vallée
150229	Confluence de la Mauldre	2		Agricole	Fond grande vallée
150230	Coteau de Guerville	2	Comprend la falaise de Guerville	Boisé	Versant gde vallée
1503 Mantes					
150301	Seine à Mantes	2		Humide	Fond grande vallée
150302	Coteau de Follainville	1	MOS dominant : Boisé, Bâti	Boisé	Versant gde vallée
150303	Limay	1		Bâti	Fond grande vallée
150304	Mantes	2	Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville	Bâti	Fond grande vallée
150305	Plaine de Rosny-sur-Seine	2	MOS dominant : Boisé, Agricole, Humide, Urbain ouvert (friches, sports)	Mixte	Fond grande vallée
150306	Côte de Beuron et Fond du Paradis	1	MOS dominant : Agricole, Bâti, Boisé	Agricole	Versant gde vallée
150307	Rosny-sur-Seine	1	MOS dominant : Agricole, Bâti, Urbain ouvert	Bâti	Fond grande vallée
1504 Boucles de la Seine mantoise					
150401	Seine de Mantes à Vernon	2		Humide	Fond grande vallée
150402	Basse vallée de l'Épte	1	Se prolonge hors Île-de-France sur le versant opposé, jusqu'à Giverny. MOS dominant : Agricole, Boisé	Agricole	Petite vallée
150403	Boucle de Bennecourt	2		Agricole	Fond grande vallée
150404	Coteau de La Roche-Guyon	1	Ou Falaises de la Roche-Guyon	Boisé	Versant gde vallée
150405	Boucle de Guernes	2	MOS dominant : Boisé, Agricole	Boisé	Fond grande vallée
150406	Corniche de Rolleboise	2	Ou Coteau de Rolleboise	Boisé	Versant gde vallée
150407	Boucle de Moisson	1	MOS dominant : Boisé, Agricole	Boisé	Fond grande vallée
150408	Bonnières	2		Bâti	Versant gde vallée
150409	Bois de Port-Villez	1		Boisé	Versant gde vallée
2101 Butte de l'Hautil					
210101	Forêt de l'Hautil	2		Boisé	Butte ou ride
210102	Menucourt	2		Bâti	Vexin et Pl. France
210103	Coteau de l'Hautil	1		Agricole	Vexin et Pl. France
210104	Coteau d'Andrésy	1		Agricole	Versant gde vallée
2102 Plateaux du Vexin					
210201	Plateau d'Avernes	1		Agricole	Vexin et Pl. France
210202	Plateau d'Arthies	1		Agricole	Vexin et Pl. France
210203	Plateau de Chérence	2		Agricole	Vexin et Pl. France
210204	Plateau d'Omerville	2		Agricole	Vexin et Pl. France
210205	Plateau de la Chapelle-en-Vexin	2		Agricole	Vexin et Pl. France
210206	Vexin central	1		Agricole	Vexin et Pl. France
210207	Butte de Cléry-en-Vexin	0	MOS dominant : Bâti, Urbain ouvert (parcs et jardins), Agricole	Mixte	Butte ou ride
210208	Plateau de Corneilles-en-Vexin	1		Agricole	Vexin et Pl. France
210209	Plateau d'Haravilliers	2		Agricole	Vexin et Pl. France
210210	Plateau d'Hérouville	1		Agricole	Vexin et Pl. France
2103 Vallée de l'Aubette de Meulan					
210301	Vallée de l'Aubette de Meulan	2	MOS dominant : Agricole, Boisé	Agricole	Petite vallée
2104 Buttes Sud du Vexin					
210401	Buttes d'Arthies	2		Boisé	Butte ou ride
210402	Vallée de la Montcient	2	MOS dominant : Boisé, Agricole, Urbain ouvert, Bâti	Mixte	Petite vallée
210403	Buttes de Fontenay-Guitrancourt	1	MOS dominant : Agricole (plateaux et piémont des buttes), Boisé (bois du Chesnay et buttes)	Agricole	Collines
210404	Vallon de Vétheuil	2	Du nom du village	Agricole	Petite vallée

Code	Unité	PN	Remarques	MOS dom.	Relief dominant
2105 Vallées de l'Epte et de l'Aubette					
210501	Vallée de l'Epte	1	MOS dominant : Boisé, Agricole, Urbain ouvert	Boisé	Petite vallée
210502	Vallon de Chaussy	1	Du nom du village	Boisé	Petite vallée
210503	Vallée de l'Aubette de Magny	1	MOS dominant : Boisé, Agricole, Bâti	Boisé	Petite vallée
2106 Vallée de la Viosne					
210601	Vallée de la Viosne	2		Boisé	Petite vallée
2107 Buttes de Rône et de Marines					
210701	Butte de Grisy	2	MOS dominant : Bâti, Boisé	Mixte	Butte ou ride
210702	Buttes de Cormeilles-en-Vexin et de Frémécourt	2	MOS dominant : Bâti, Agricole, Boisé	Mixte	Butte ou ride
210703	Bois de Marines	1		Boisé	Butte ou ride
210704	Buttes de Rône	2		Boisé	Butte ou ride
2108 Vallée du Sausseron					
210801	Vallée du Sausseron	1		Boisé	Petite vallée
210802	Plateau d'Amblainville	1		Agricole	Vexin et Pl. France
210803	Plateau d'Arronville	1		Agricole	Vexin et Pl. France
210804	Plateau de la Tour du Lay	1	MOS dominant : Boisé (bois de la Tour du Lay), Agricole	Agricole	Vexin et Pl. France
2201 Butte de l'Aulnaye					
220101	Montagne de Chelles	2	Ou Mont Chalas ou Fort de Chelles	Mixte	Butte ou ride
220102	Coteau du Sempin	2		Agricole	Versant gde vallée
220103	Mont Guichet	1	Le nom s'applique à une partie de l'entité	Agricole	Versant gde vallée
220104	Coteau de Gagny	1	Lieu-dit Les Grands Coteaux	Bâti	Versant de plateau sur plaine
220105	Plateau de Montfermeil	1		Bâti	Butte ou ride
220106	Coteau de Clichy-Montfermeil	1	Ou Vallée des Anges ou Grand ensemble de Clichy-Montfermeil	Bâti	Butte ou ride
220107	Coteau de Livry	1		Bâti	Versant de plateau sur plaine
220108	Corniche de l'Aulnaye	1		Boisé	Butte ou ride
220109	Coteau de Villevaudé	1		Bâti	Versant de plateau sur plaine
220110	Carnetin	1		Bâti	Butte ou ride
220111	Bois de Brou	2		Boisé	Fond grande vallée
220112	Plaine du Pin	2	MOS dominant : Agricole, Revêtu (aérodrome de Chelles)	Agricole	Vexin et Pl. France
220113	Plaine de Chelles	1	Le nom s'applique à une partie de l'entité	Agricole	Vexin et Pl. France
220114	Les Coudreaux	1		Bâti	Vexin et Pl. France
220115	Plaine de Coubron	1		Agricole	Vexin et Pl. France
2202 Piémont de l'Aulnaye					
220201	Canal de l'Ourcq de Claye à Villeparisis	2		Boisé	Petite vallée
220202	Canal de l'Ourcq de Fresnes à Claye	1		Boisé	Petite vallée
220203	Plaine d'Annet-sur-Marne	1		Agricole	Vexin et Pl. France
220204	Claye-Souilly	1		Bâti	Petite vallée
220205	Forêt de Claye	2		Boisé	Vexin et Pl. France
2203 Plaine de France					
220301	Roissy-en-France	2		Bâti	Vexin et Pl. France
220302	Aéroport Charles-de-Gaulle	1		Revêtu	Vexin et Pl. France
220303	Vallon du Rhin	1	Du nom du ru	Agricole	Petite vallée
220304	Louvres-Puiseux	2		Bâti	Petite vallée
220305	Goussainville	2	Ne comprend pas le Vieux Pays	Bâti	Vexin et Pl. France
220306	Fond de Bouqueval	2	Comprend le Vieux Pays de Goussainville	Agricole	Petite vallée
220307	Vieille France	2		Agricole	Vexin et Pl. France
220308	Bouffémont	2		Bâti	Vexin et Pl. France
220309	Montsoul	2		Bâti	Vexin et Pl. France

Code	Unité	PN	Remarques	MOS dom.	Relief dominant
220309	Golf de Baillet	1		Mixte	Petite vallée
220310	Baillet-en-France	2	MOS dominant : Bâti, Urbain ouvert (parc)	Mixte	Petite vallée
220312	Butte de Mareil-en-France	2	MOS dominant : Agricole, Bâti	Mixte	Butte ou ride
220313	Butte de Châtenay-en-France	2	MOS dominant : Boisé, Bâti, Urbain ouvert (parc), Agricole	Boisé	Butte ou ride
220314	Survilliers-Fosses	1	MOS dominant : Bâti (Survilliers, Fosses, Marly-la-Ville), Industriel, Agricole	Bâti	Vexin et Pl. France
220315	Vallon de la Michelette	1	Du nom du ru	Agricole	Petite vallée
220316	Plaine du Mesnil-Amelot	2		Agricole	Vexin et Pl. France
220317	Vallées de la Beuvronne et de la Biberonne	2		Boisé	Petite vallée
220318	Plaine de la Goële	2		Agricole	Vexin et Pl. France
220319	Plaine de Gressy	2		Agricole	Vexin et Pl. France
220320	Mitry-Compans	2	MOS dominant : Industriel, Bâti	Industriel	Vexin et Pl. France
220321	Plaine de Tremblay-Mitry	2		Agricole	Vexin et Pl. France
2204 Trois Forêts du Parisis					
220401	Plateau de Montlignon	1	Ou Plateau de la Croix Blanche ou Plateau d'Andilly	Mixte	Vexin et Pl. France
220402	Forêt de Montmorency	2		Boisé	Butte ou ride
220403	Vallon du Montubois	2	Du nom du ru	Agricole	Petite vallée
220404	Bois des Garennes	2		Boisé	Versant gde vallée
220405	Vallon de Chauvry	2	Du nom du village et du ru	Agricole	Petite vallée
220406	Forêt de l'Isle-Adam	2		Boisé	Butte ou ride
220407	Coteau de Nerville	1	Du nom du village. MOS dominant : Agricole, Bâti (Nerville)	Agricole	Petite vallée
220408	Golf de Presles	1		Mixte	Versant gde vallée
220409	Presles	2		Bâti	Petite vallée
220410	Forêt de Carnelle	2		Boisé	Butte ou ride
220411	Vallon de Presles	2	Du nom du village et du ru. MOS dominant : Boisé, Agricole	Boisé	Butte ou ride
220412	Plaine de Maffliers	1	Du nom du village. MOS dominant : Agricole, Bâti (Maffliers)	Agricole	Petite vallée
2205 Vallée de l'Ysieux					
220501	Vallée de l'Ysieux de Fosses à Luzarches	1	Ou Vallée de Bellefontaine. MOS dominant : Agricole, Boisé	Agricole	Petite vallée
220502	Coteau de Luzarches	1		Boisé	Versant petite vallée
220503	Bois de Beauvilliers et de Seugy	1	MOS dominant : Boisé, Bâti (village de Seugy)	Boisé	Fond de petite vallée
220504	Plaine de Bertinval	1	Du nom du moulin. MOS dominant : Agricole, Boisé	Agricole	Fond de petite vallée
220505	Luzarches-Chaumontel	2		Bâti	Fond de petite vallée
220506	Plaine de Thimécourt	1	Du nom du hameau. MOS dominant : Agricole, Boisé	Agricole	Fond de petite vallée
220507	Valon d'Hérivaux	2	Du nom du domaine. MOS dominant : Boisé, Agricole, Urbain ouvert (parc)	Boisé	Petite vallée
2206 Forêt de Chantilly					
220601	Bois de Bonnet	2		Boisé	Versant gde vallée
220602	Forêt de Coye	2		Boisé	Butte ou ride
220603	Bois de la Chapelle-en-Serval	1	Deux parties en Île-de-France, réunies par une partie située en Picardie	Boisé	Vexin et Pl. France
220604	Plateau de Survilliers-Fosses	1	Deux parties en Île-de-France, réunies par une partie située en Picardie	Agricole	Vexin et Pl. France
2207 Monts de la Goële					
220701	Buttes de Monthyon, de Penchard et d'Automne	2	MOS dominant : Agricole, Boisé	Boisé	Butte ou ride
220702	Buttes de Montgé	2	MOS dominant : Boisé, Industriel (carrières)	Boisé	Butte ou ride
220703	Buttes de Dammartin	2	MOS dominant : Bâti, Boisé, Industriel (carrières)	Mixte	Butte ou ride
220704	Bois de Saint-Laurent	2		Boisé	Butte ou ride
220705	Saint-Witz	2		Bâti	Butte ou ride
2208 Multien					
220801	Othis	2		Bâti	Vexin et Pl. France
220802	Plaine d'Othis	1		Agricole	Vexin et Pl. France

Code	Unité	PN	Remarques	MOS dom.	Relief dominant
220803	Plateau de Saint-Souplets	1		Agricole	Vexin et Pl. France
220804	Mont de la Théroouanne	1	MOS dominant : Agricole, Boisé sur les plus fortes pentes	Agricole	Petite vallée
220805	Vallée de la Théroouanne	1	MOS dominant : Agricole, Boisé	Agricole	Petite vallée
220806	Plateau de Trocy-en-Multien	1		Agricole	Vexin et Pl. France
2209 Vallée de l'Ourcq					
220901	Vallée de l'Ourcq	2	MOS dominant : Boisé (peupleraies et forêts alluviales), Humide (marais)	Boisé	Fond de petite vallée
220902	Coteau du Multien	1		Agricole	Versant petite vallée
220903	Coteau de l'Orxois	1		Agricole	Versant petite vallée
220904	Vallon de Chaton	2	Du nom du hameau	Agricole	Petite vallée
2210 Orxois					
221001	Rebord Sud de l'Orxois	1		Agricole	Collines
221002	Collines de l'Orxois	2		Agricole	Collines
221003	Vallée du Clignon	1	MOS dominant : Agricole, Boisé, Humide (marais)	Agricole	Versant petite vallée
2301 Vallée de l'Yerres amont					
230101	Vallée d'Évry-les-Châteaux	1		Agricole	Petite vallée
230102	Vallée de Chaumes et Ozouer-le-Voulgis	1		Boisé	Petite vallée
230103	Vallée de Rozay-en-Brie	1		Agricole	Petite vallée
2302 Plateau de Brie-Comte-Robert					
230201	Brie-Comte-Robert	1		Bâti	Brie et Mantois
230202	Plateau de Rosebrie-Saint-Leu	1	Entité individualisée par le maraichage et son histoire récente	Agricole	Brie et Mantois
230203	Parc d'activités de Servon-Santeny	1		Industriel	Petite vallée
230204	Plateau de Brie-Comte-Robert	1		Agricole	Brie et Mantois
230205	Vallon d'Attilly	1	Du nom du hameau central. Bourgs de Chevry-Cossigny et Férolles-Attilly	Agricole	Brie et Mantois
230206	Plaine de Chevry-Cossigny	1		Agricole	Brie et Mantois
230207	Plateau de Grisy-Suisnes	1		Agricole	Brie et Mantois
230208	Plateau de Courquetaine	1		Agricole	Brie et Mantois
2303 Vallée du Réveillon					
230301	Les Mardelles	2		Bâti	Petite vallée
230302	Basse vallée du Réveillon	2		Mixte	Petite vallée
230303	Les Camaldules	2		Bâti	Brie et Mantois
230304	Villecresnes	1		Bâti	Brie et Mantois
230305	Marolles-en-Brie	2		Bâti	Brie et Mantois
230306	Servon-Santeny	1		Bâti	Petite vallée
230307	Les Hyvernaux-Villemenon	1		Mixte	Petite vallée
230308	Lésigny	2	En deux parties, de part et d'autre de la Franciliennes	Bâti	Brie et Mantois
230309	Vallon de la Ménagerie	2	Du nom du ru. Partie non Bâtie du vallon, à l'amont	Agricole	Brie et Mantois
230310	Ozoir-la-Ferrière	2		Bâti	Brie et Mantois
2304 Plateau Notre-Dame					
230401	Plateau de Villeneuve-Saint-Georges	1	Ou Plaine-Haute	Mixte	Brie et Mantois
230402	Domaine de la Grange	2	MOS dominant : Boisé, Urbain ouvert (parc)	Boisé	Brie et Mantois
230403	Domaine de Gros-Bois	2	MOS dominant : Boisé, Urbain ouvert (parc)	Boisé	Brie et Mantois
230404	Forêt Notre-Dame	2		Boisé	Brie et Mantois
230405	Plateau de Noiseau	2		Agricole	Brie et Mantois
230406	Plaine de Roissy-en-Brie	1		Agricole	Brie et Mantois
2305 Brie boisée					
230501	Parc de la Grange-le-Roi	1		Mixte	Brie et Mantois
230502	Forêt de la Léchelle-Coubert	1		Boisé	Brie et Mantois
230503	Gretz-Tournan	2		Bâti	Brie et Mantois
230504	Parcs d'Armainvilliers et Péreire	1		Mixte	Brie et Mantois
230505	Forêt de Ferrières-Armainvilliers	2	Deux noms de forêts, l'une domaniale, l'autre	Boisé	Brie et Mantois

Code	Unité	PN	Remarques	MOS dom.	Relief dominant
			régionale, mais pas de limite apparente		
230506	Parc de Ferrières	2	Comprend Pontcarré et sa clairière	Mixte	Brie et Mantois
230507	Clairière de Villeneuve	1		Agricole	Brie et Mantois
230508	Bois de Grains, de Citry et du Jarjel	1		Boisé	Brie et Mantois
230509	Forêt de Crécy	1		Boisé	Brie et Mantois
230510	Plateau de Faremoutiers	2		Agricole	Brie et Mantois
230511	Forêt de Malvoisine	1		Boisé	Brie et Mantois
230512	Basse vallée de l'Aubetin	1	MOS dominant : Agricole, Boisé	Agricole	Petite vallée
230513	Plateau de l'Étang de Beuvron	2	MOS dominant : Boisé, Agricole	Boisé	Brie et Mantois
230514	Plateau de Lumigny	1	MOS dominant : Agricole, Boisé	Agricole	Brie et Mantois
230515	Clairière de Fontenay-Trésigny	1		Agricole	Brie et Mantois
230516	Brie de Châtres	1	MOS dominant : Boisé, Agricole	Boisé	Brie et Mantois
230517	Basse vallée de la Marsange	1		Boisé	Petite vallée
230518	Clairière de Tournan	2		Agricole	Brie et Mantois
2306 Marne-la-Vallée amont					
230601	Plaine de Jossigny	1		Agricole	Brie et Mantois
230602	Bussy	1	Agglomération nouvelle de Bussy-Saint-Georges (Marne-la-Vallée secteur III), Guermantes, Conches-sur-Gondoire et Ferrières	Bâti	Brie et Mantois
230603	Vallons de la Gondoire et de la Brosse	1	Du nom des rus	Agricole	Petite vallée
230604	Bois de Chigny	1		Boisé	Brie et Mantois
230605	Plateau de Magny	1		Agricole	Brie et Mantois
230606	Val d'Europe	1	MOS dominant : Bâti, Urbain ouvert (parc d'attractions), Agricole	Mixte	Brie et Mantois
2307 Vallée du Grand Morin					
230701	Basse vallée du Grand Morin	2	MOS dominant : Agricole, Boisé, localement Bâti	Agricole	Petite vallée
230702	Coulommiers	2		Bâti	Petite vallée
230703	Haute vallée du Grand Morin	2	MOS dominant : Agricole, Boisé, localement Bâti	Agricole	Petite vallée
2308 Brie laitière					
230801	Plateau de Bussières	1		Agricole	Brie et Mantois
230802	Vallon du Mesnil	2	Du nom du ru	Agricole	Petite vallée
230803	Plateau de Maisoncelles-en-Brie	1		Agricole	Brie et Mantois
230804	Butte de Doue	1		Agricole	Butte ou ride
230805	Plateau de Rebais	1		Agricole	Brie et Mantois
230806	Plateau de Toulotte	2	MOS dominant : Agricole, Boisé	Agricole	Brie et Mantois
230807	Plateau de Choisy-en-Brie	1		Agricole	Brie et Mantois
2309 Vallée du Petit Morin					
230901	Basse vallée du Petit Morin	1	MOS dominant : Boisé sur coteaux, Agricole au fond	Boisé	Petite vallée
230902	Collines du Petit Morin	1	MOS dominant : Agricole, Boisé épars sur coteaux	Agricole	Petite vallée
2310 Brie champenoise					
231001	Plateau de Sourdun	1		Agricole	Brie et Mantois
231002	Haute vallée de la Voulzie	2	MOS dominant : Boisé sur coteaux, Agricole au fond	Boisé	Petite vallée
231003	Provins	2		Bâti	Petite vallée
231004	Plateau de Chenoise	1		Agricole	Brie et Mantois
231005	Plateau de Villiers-Saint-Georges	1		Agricole	Brie et Mantois
231006	Les Petites Vosges	2	Ou Les Tertres de Villiers	Boisé	Butte ou ride
231007	Plateau de Léchelle	1		Agricole	Brie et Mantois
231008	Butte de Montaiguillon	1	Ou Bois de Montaiguillon	Boisé	Butte ou ride
231009	Bois de la Comtesse	2		Boisé	Butte ou ride
2311 Mantois					
231101	Plateau de la Grande-Paroisse	1		Agricole	Brie et Mantois
231102	Coteau de Châtenay	2		Agricole	Versant gde vallée
231103	Vallon de Donnemarie-Dontilly	2	Du nom du village. MOS dominant : Agricole sur pentes douces, Boisé sur coteaux raides et au fond	Agricole	Petite vallée
231104	Vallée de Jutigny	1	MOS dominant : Agricole, Boisé (certains coteaux et	Agricole	Petite vallée

Code	Unité	PN	Remarques	MOS dom.	Relief dominant
			fond)		
231105	Vallon de Saint-Loup	1	MOS dominant : Boisé sur coteaux, Agricole au fond	Boisé	Petite vallée
231106	Vallon de Longueville	1	Du nom du village. Ou Vallon de Sainte-Colombe. MOS dominant : Boisé sur coteaux, Bâti au fond	Boisé	Petite vallée
231107	Plateau de Septveilles	1		Agricole	Brie et Mantois
231108	Vallon des Méances	1	Du nom du ruisseau. MOS dominant : Boisé sur coteaux, Agricole et Boisé au fond	Boisé	Petite vallée
231109	Coteau de Gouaix-Blunay	2		Agricole	Versant gde vallée
231110	Forêt de Sourdu	2		Boisé	Versant gde vallée
231111	Vallon de Chaulautre	2	Du nom du village. MOS dominant : Agricole, Boisé sur pentes les plus raides	Agricole	Versant gde vallée
2312 Brie humide					
231201	Buisson de Massoury	2		Boisé	Brie et Mantois
231202	Plateau du Châtelet	1		Agricole	Brie et Mantois
231203	Bois de la Borde	2		Boisé	Brie et Mantois
231204	Forêt de Villefermy	2	MOS dominant : Boisé, sauf clairière de la Chapelle-Rablais (Agricole)	Boisé	Brie et Mantois
231205	Haute vallée Javot	2	Du nom du ru. MOS dominant : Boisé, Agricole	Boisé	Brie et Mantois
231206	Bois de Valence	2		Boisé	Brie et Mantois
231207	Basse vallée Javot	2	Du nom du ru	Agricole	Brie et Mantois
2313 Brie centrale					
231301	Plateau de Mormant	2		Agricole	Brie et Mantois
231302	Plateau de Nangis	1		Agricole	Brie et Mantois
231303	Val d'Yvron	2	La vallée de l'Yvron correspond à une partie de l'entité	Agricole	Brie et Mantois
231304	Plateau de Jouy	1	Ou Plateau de Jouy-le-Châtel	Agricole	Brie et Mantois
231305	Forêt de Jouy	2		Boisé	Brie et Mantois
231306	Haute vallée de l'Aubetin	1	MOS dominant : Agricole, Boisé	Agricole	Brie et Mantois
2314 Val d'Ancœur					
231401	Plaine de Blandy	1		Agricole	Brie et Mantois
231402	Basse vallée d'Ancœur	1	Du nom du ru. MOS dominant : Boisé, Agricole, Urbain ouvert (parc de Vaux-le-Vicomte)	Boisé	Petite vallée
231403	Bois de Bombon	1	Le nom s'applique à une partie de l'entité	Boisé	Petite vallée
231404	Clairière de la Chapelle-Gauthier	2		Agricole	Brie et Mantois
231405	Clairière de Glatigny	1		Agricole	Petite vallée
2315 Plateau de Sénart					
231501	Carré Sénart	1		Bâti	Brie et Mantois
231502	Sénart	1		Bâti	Brie et Mantois
231503	Plaine d'Égrenay	1	Ou Plateau d'Égrenay	Agricole	Brie et Mantois
231504	Plateau de Réau-Villaroche	1		Agricole	Brie et Mantois
231505	Plaine du Jard	1	MOS dominant : Agricole, Boisé, Bâti	Agricole	Brie et Mantois
2316 Forêts de Sénart, Rougeau et Bréviande					
231601	Plaine des Bergeries	1		Agricole	Brie et Mantois
231602	Forêt de Sénart	1		Boisé	Brie et Mantois
231603	Plaine de Tigery	2		Agricole	Brie et Mantois
231604	Golf de Saint-Pierre-du-Perray	2		Mixte	Brie et Mantois
231605	Plaine de Saint-Pierre-du-Perray	2		Agricole	Brie et Mantois
231606	Forêt de Rougeau	2		Boisé	Versant gde vallée
231607	Plaine de Noisement	1		Agricole	Brie et Mantois
231608	Forêt de Bréviande-Sainte-Assise	1	Deux forêts, séparées par la voie ferrée : forêt régionale de Bréviande, bois de Sainte-Assise (avec le Centre radio-électrique)	Boisé	Brie et Mantois
2401 Plaine de Bière					
240101	Lotissements de Mennecy	2		Bâti	Brie et Mantois
240102	Plaine de Chevannes	2		Agricole	Brie et Mantois
240103	Plaine de l'Angélus	2	Cadre du tableau de Millet, L'Angélus	Agricole	Brie et Mantois
2402 Vallée de l'École					
240201	Coteau de Moigny à Videlles	1		Boisé	Versant de plateau

Code	Unité	PN	Remarques	MOS dom.	Relief dominant
					sur plaine
240202	Plaine de Soisy	2		Agricole	Petite vallée
240203	Vallée de l'École de Saint-Sauveur à Moigny	1	MOS dominant : Agricole, Boisé, Urbain ouvert (parcs), Bâti	Mixte	Petite vallée
240204	Vallon de Rebais	2	Du nom du ru. MOS dominant : Boisé, Urbain ouvert (parcs), Bâti	Boisé	Petite vallée
240205	Plaine de Cély	1		Agricole	Brie et Mantois
240206	Butte de Turelles	1		Boisé	Butte ou ride
240207	Vallée de Milly	1	Le Vaudoué, Noisy-sur-École, Oncy-sur-École, Milly-la-Forêt. MOS dominant : Agricole, Boisé, Bâti	Agricole	Petite vallée
240208	Vallée de Boissy-aux-Cailles	1	Du nom du village. MOS dominant : Boisé sur coteaux et plateaux, Agricole au fond (vallée sèche)	Boisé	Petite vallée
2403 Massif de Fontainebleau					
240301	Fontainebleau-Avon	2		Bâti	Brie et Mantois
240302	Forêt de Fontainebleau	2		Boisé	Versant de plateau sur plaine
240303	Forêt des Trois Pignons	1		Boisé	Versant de plateau sur plaine
240304	Bois de la Commanderie	1		Boisé	Brie et Mantois
240305	Clairière de Villiers-sous-Grez	1		Agricole	Brie et Mantois
240306	Cirque de Larchant	1	MOS dominant : Humide, Agricole, Bâti, Boisé	Agricole	Brie et Mantois
2404 Vallée du Loing					
240401	Bourron-Marlotte-Montigny	2		Bâti	Brie et Mantois
240402	Plaine de Grez	1	MOS dominant : Agricole, Bâti	Agricole	Brie et Mantois
240403	Vallée du Loing aval	1	MOS dominant : Humide, Boisé	Humide	Petite vallée
240404	Nemours	2		Bâti	Petite vallée
240405	Vallons de Fay et d'Ormesson	1	MOS dominant : Boisé sur coteaux, Agricole au fond (vallée sèche)	Boisé	Petite vallée
240406	Vallée du Loing amont	1	MOS dominant : Humide, Bâti, Industriel et Agricole au fond, Boisé sur coteaux	Humide	Petite vallée
240407	Vallée du Betz	1	Comprend aussi la partie boisée du plateau dominant la vallée. MOS dominant : Boisé, Agricole	Boisé	Petite vallée
240408	Vallée du Fusain	2	MOS dominant : Boisé, Bâti, Agricole, Urbain ouvert	Boisé	Petite vallée
2405 Gâtinais bocager					
240501	Collines d'Esmans	2	MOS dominant : Agricole, Boisé	Agricole	Collines
240502	Vallée de l'Orvanne	1	MOS dominant : Humide, Boisé, Agricole	Humide	Petite vallée
240503	Plateau de Villemer	2	MOS dominant : Agricole, Boisé	Agricole	Brie et Mantois
240504	Vallée du Lunain	1	MOS dominant : Boisé sur coteaux, Agricole et Humide au fond	Boisé	Petite vallée
240505	Plateau du Bois de Croix	1		Agricole	Brie et Mantois
2406 Gâtinais d'Égreville					
240601	Plateau de Chevry-en-Sereine	1		Agricole	Beauce
240602	Plateau de Villebéon	2		Agricole	Beauce
240603	Plateau d'Égreville	1		Agricole	Beauce
240604	Forêt de Nanteau	1		Boisé	Beauce
2407 Gâtinais français					
240701	Plateau de Malesherbes	1		Agricole	Beauce
240702	Plateau de Maisse	1		Agricole	Beauce
240703	Plateau de Champmotteux	1	Ou Plateau de Mespuits	Agricole	Beauce
240704	Plateau de Marolles	1		Agricole	Beauce
240705	Plateau de Mondeville	1		Agricole	Beauce
240706	Bois de Milly et de Malabri	1		Boisé	Beauce
240707	Plateau de Tousson	1		Agricole	Beauce
240708	Plateau de la Chapelle-la-Reine	2		Agricole	Beauce
240709	Plateau de Maisoncelles-en-Gâtinais	2	Vaste plateau nommé d'après le village central, qui n'est pas le plus important	Agricole	Beauce
240710	Buttes de Fromont et de Rumont	1	MOS dominant : Agricole, Bâti	Mixte	Butte ou ride
240711	Buttes de Burcy	1	Ou Buttes de Burcy-Avrilmont. MOS dominant :	Agricole	Butte ou ride

Code	Unité	PN	Remarques	MOS dom.	Relief dominant
			Agricole, Bâti		
240712	Plateau de Préfontaines	1	Vaste plateau nommé d'après le village central, situé hors Île-de-France	Agricole	Beauce
2408 Rebord du plateau de Mondeville					
240801	Coteau de Mondeville	1		Boisé	Versant de plateau sur plaine
240802	Bois des Grands Avaux	1	Comprend aussi le bois de la Valette	Boisé	Versant de plateau sur plaine
240803	Bois des Fontaines et de Réaux	1		Boisé	Brie et Mantois
240804	Tertres de Soisy	2		Boisé	Butte ou ride
240805	Plaine de Beauvais	1		Agricole	Brie et Mantois
240806	Coteau de la Padôle	2		Boisé	Versant de plateau sur plaine
240807	Butte de la Louvetière	1		Boisé	Versant de plateau sur plaine
2409 Vallée de l'Essonne					
240901	Marais de la basse vallée de l'Essonne	1	MOS dominant : Humide, Boisé	Humide	Fond de petite vallée
240902	Marais de Saint-Blaise	2	MOS dominant : Humide, Boisé	Humide	Petite vallée
240903	Plaine d'Itteville	1		Agricole	Brie et Mantois
240904	Le Bouchet	1	MOS dominant : Bâti, Urbain ouvert, Humide	Bâti	Beauce
240905	Coteau de Villabé à Vert-le-Petit	2	MOS dominant : Bâti, Urbain ouvert, Agricole	Mixte	Versant petite vallée
240906	Coteau de Mennecy à Fontenay-le-Vicomte	1	MOS dominant : Bâti, Urbain ouvert, Agricole	Mixte	Versant petite vallée
240907	Ballancourt-sur-Essonne	2		Bâti	Versant petite vallée
240908	Plaine de Boigny	1		Agricole	Brie et Mantois
240909	La Ferté-Alais	1	D'Huison-Longueville, Cerny, Guigneville-sur-Essonne, La Ferté-Alais, Baulne	Bâti	Petite vallée
240910	Vallée de Guigneville	1	Vallée de l'Essonne à Jouy, D'Huison, Clercy, Guigneville. MOS dominant : Agricole, Boisé, Humide	Agricole	Petite vallée
240911	Vallée de l'Essonne de Maisse à Boutigny	1	MOS dominant : Agricole, Bâti, Urbain ouvert, Humide	Agricole	Petite vallée
240912	Butte des Friches	1	Promontoire, non butte isolée	Boisé	Butte ou ride
240913	Haute vallée de l'Essonne	1	MOS dominant : Boisé sur coteaux, Boisé, Agricole et Humide au fond	Boisé	Petite vallée
2410 Rebord du plateau de Marolles-en-Bauce					
241001	Beauce de Pocancy	1	MOS dominant : Boisé sur coteaux, Agricole sur plateau	Boisé	Beauce
241002	Plateau d'Orgemont	1	MOS dominant : Boisé sur coteaux, Agricole sur plateau	Boisé	Beauce
241003	Fond de Chaudevau	2		Agricole	Petite vallée
241004	Butte Chaumont	2		Boisé	Butte ou ride
241005	Coteau de Boissy-le-Cutté	1		Boisé	Versant petite vallée
241006	Coteau d'Orveau	1		Boisé	Versant petite vallée
241007	Vallée de Bouville	1		Agricole	Petite vallée
241008	Bois de Beaumont	1	Le nom s'applique à une partie de l'entité	Boisé	Versant petite vallée
241009	Buttes de D'Huison	1		Boisé	Butte ou ride
2501 Vallée de la Renarde					
250101	Confluence Orge-Renarde	1		Agricole	Petite vallée
250102	Haute vallée de la Renarde	2		Boisé	Petite vallée
2502 Rebord du plateau d'Étréchy					
250201	Bois de Baville	2		Boisé	Versant de plateau sur plaine
250202	Coteau de Lardy-Cheptainville	1		Boisé	Versant de plateau sur plaine
250203	Coteau de Chamarande	1		Boisé	Versant petite vallée
250204	Coteau d'Etréchy	1		Boisé	Versant petite vallée

Code	Unité	PN	Remarques	MOS dom.	Relief dominant
2503 Vallée de la Juine					
250301	Saint-Vrain	2		Bâti	Brie et Mantois
250302	Marais de la basse vallée de la Juine	1	Marais de Bouray, Itteville et Saint-Vrain. MOS dominant : Humide, Boisé	Humide	Fond de petite vallée
250303	Bouray-sur-Juine	2		Bâti	Fond de petite vallée
250304	Fond de vallée de la Juine de Saint-Vrain à Étampes	1		Mixte	Fond de petite vallée
250305	Lardy	2		Bâti	Versant petite vallée
250306	Plaine de Chamarande	1	MOS dominant : Agricole, Bâti, Urbain ouvert	Agricole	Fond de petite vallée
250307	Étréchy	2		Bâti	Fond de petite vallée
250308	Coteau de Brières	1		Boisé	Versant petite vallée
250309	Plaine de Brières	1		Agricole	Fond de petite vallée
250310	Étampes	1		Bâti	Petite vallée
250311	Vallée de la Louette	1	MOS dominant : Boisé sur coteaux, Boisé et Humide au fond	Boisé	Petite vallée
250312	Haute vallée de la Juine	2	MOS dominant : Boisé sur coteaux, Agricole et Humide au fond	Boisé	Petite vallée
250313	Coteau de Morigny-Champigny	1	MOS dominant : Boisé sur une partie des coteaux, Agricole au fond	Boisé	Versant petite vallée
250314	Plaine d'Auvers-Saint-Georges	1	MOS dominant : Agricole, Bâti, Urbain ouvert	Agricole	Fond de petite vallée
250315	Janville-sur-Juine	2		Bâti	Fond de petite vallée
250316	Plaine de Bouray-sur-Juine	1		Agricole	Fond de petite vallée
250317	Itteville	2		Bâti	Versant petite vallée
2504 Plateau de Beauce					
250401	Petite Beauce	1		Agricole	Beauce
250402	Vallon de Prunay	1	Ou Vallon d'Ablis. MOS dominant : Boisé, Agricole	Boisé	Petite vallée
250403	Plaine d'Ablis	1		Agricole	Beauce
250404	Plaine d'Authon	1		Agricole	Beauce
250405	Plateau de Blancheface	1		Agricole	Beauce
250406	Plateau d'Étréchy	2		Agricole	Beauce
250407	Plateau de Boissy	1		Agricole	Beauce
250408	Plateau d'Angerville	1		Agricole	Beauce
250409	Plateau de Villiers	1		Agricole	Beauce
2601 Saint-Quentin-en-Yvelines					
260101	Étang de Saint-Quentin	2	MOS dominant : Humide, Urbain ouvert (base de loisirs)	Humide	Beauce
260102	Montigny-Guyancourt	1	Montigny-le-Bretonneux, Guyancourt, Voisins-le-Bretonneux	Bâti	Beauce
260103	Trappes	2		Bâti	Beauce
260104	La Villedieu	1	Ou La Commanderie de la Villedieu	Mixte	Beauce
260105	Élancourt-Coignères	1	Élancourt, Coignères, Maurepas	Bâti	Beauce
260106	Les Gâtines	2		Bâti	Beauce
260107	Forêt de Sainte-Apolline	2		Boisé	Beauce
260108	Forêt de Bois-d'Arcy	2		Boisé	Versant de plateau sur plaine
260109	Bois-d'Arcy	2		Bâti	Beauce
2602 Vallée de la Bièvre amont					
260201	Vallée de la Bièvre rurale	2		Mixte	Petite vallée
260202	Vallon de la Sygrie	2	Du nom du ru. MOS dominant : Boisé, Bâti	Mixte	Petite vallée
260203	Vallon de Saint-Marc	2	Du nom du ru. MOS dominant : Urbain ouvert (golf), Boisé, Bâti (HEC), Humide	Mixte	Petite vallée
260204	Vallon de Vauhallan	2		Bâti	Petite vallée
2603 Vallée de l'Yvette urbaine					
260301	Coteau d'Épinay-sur-Orge	1		Bâti	Petite vallée
260302	Plaine de Gravigny-Balisy	1	Du nom de deux hameaux, également celui d'une gare	Mixte	Petite vallée
260303	Longjumeau	2		Bâti	Petite vallée
260304	Plaine de la Bretèche	1	Du nom du moulin sur l'Yvette	Mixte	Petite vallée
260305	Coteau de Champlan	2		Bâti	Petite vallée

Code	Unité	PN	Remarques	MOS dom.	Relief dominant
260306	Vallée de l'Yvette de Gif à Palaiseau	1		Bâti	Petite vallée
2604 Triangle vert du Hurepoix					
260401	Ballainvilliers	2		Bâti	Brie et Mantois
260402	Saulx-les-Chartreux	2		Bâti	Brie et Mantois
260403	Plaine de Saulx-Ballainvilliers	1		Agricole	Brie et Mantois
260404	Rocher de Saulx	2		Boisé	Beauce
260405	Vallon du Rouillon	2	Du nom du ruisseau	Agricole	Petite vallée
260406	Plateau de Nozay	2		Agricole	Beauce
260407	Coteau de Marcoussis	1		Boisé	Beauce
260408	Marcoussis-Nozay	2		Bâti	Brie et Mantois
260408	Domaine de Bellejame	1	MOS dominant : Boisé, Urbain ouvert (parc), Agricole (plaine maraîchère)	Mixte	Brie et Mantois
260409	Vallée de la Salmouille	1	Ou Vallée de Marcoussis	Agricole	Petite vallée
2605 Basse Vallée de l'Orge					
260501	Coteau de Villemoisson	1		Bâti	Versant petite vallée
260502	Fond de vallée de l'Orge aval	1		Mixte	Fond de petite vallée
260503	Coteau de Villiers-sur-Orge	1		Mixte	Versant petite vallée
260504	Linaz-Monthéry	2		Bâti	Brie et Mantois
260505	Plaine du Champ de Bataille	1	Du nom d'un lieu-dit	Agricole	Brie et Mantois
260506	Coteau de Longpont	1		Bâti	Versant petite vallée
260507	Vallée de l'Orge à Leuville	1		Agricole	Versant petite vallée
260508	Arpajon	2		Bâti	Petite vallée
260509	Coteau des Joncs Marins	2		Mixte	Versant petite vallée
260510	Coteau de Sainte-Geneviève	1	Sainte Geneviève-des-Bois, Saint-Michel-sur-Orge, Brétigny-sur-Orge	Bâti	Versant petite vallée
2606 Plateau de Vert-le-Grand					
260601	Aérodrome de Brétigny	2		Revêtu	Brie et Mantois
260602	Butte de Montaubert	1	MOS dominant : Boisé, ancienne carrière	Mixte	Butte ou ride
260603	Butte de Braseux	1	MOS dominant : ancienne carrière, Boisé	Mixte	Butte ou ride
260604	Butte d'Écharçon	2		Boisé	Butte ou ride
260605	Plateau de Vert-le-Grand	2		Agricole	Brie et Mantois
260606	Bois de Saint-Vrain	2		Boisé	Brie et Mantois
260607	Marolles-en-Hurepoix	1		Bâti	Brie et Mantois
260608	Plateau d'Avrainville	1		Agricole	Brie et Mantois
260609	Boissy-sous-Saint-Yon	2		Bâti	Brie et Mantois
2607 Vallée de l'Orge amont					
260701	Confluence Orge-Rémarde	1	MOS dominant : Agricole, Boisé, Humide	Mixte	Petite vallée
260702	Breuillet	2		Bâti	Petite vallée
260703	Bois du Boulay	1	Comprend les buttes Sainte-Catherine et Saint-Nicolas	Boisé	Butte ou ride
260704	Bois de Chantropin	1	Comprend bois des Herbages, de Chantropin et de la butte de Moret	Boisé	Petite vallée
260705	Saint-Chéron	2	MOS dominant : Bâti, Agricole	Bâti	Petite vallée
260706	Vallée de Sermaise	1	Du nom du village	Boisé	Petite vallée
260707	Dourdan	2		Bâti	Petite vallée
260708	Forêt de Dourdan-l'Ouye	2		Boisé	Petite vallée
260709	Haute vallée de l'Orge	2	Du nom de la rivière	Boisé	Petite vallée
260710	Bois de Sainte-Mesme	2		Boisé	Beauce
260711	Vallon de Sainte-Mesme	1	Du nom du village	Boisé	Petite vallée
2608 Plateau de Dourdan					
260801	Grands Bois du Marais	2		Boisé	Collines
260802	Plateau de Dourdan	1		Agricole	Beauce
260803	Forêt de Dourdan-Saint-Arnoult	2		Boisé	Beauce
2609 Vallées de la Rémarde et de ses affluents					
260901	Camp de Linas-Monthéry	1	MOS dominant : Boisé, Agricole, Revêtu (Autodrome), Bâti, Urbain ouvert	Boisé	Collines
260902	Plaine du Bois Robert	1		Agricole	Collines

Code	Unité	PN	Remarques	MOS dom.	Relief dominant
260903	Bruyères-le-Châtel	2		Bâti	Collines
260904	Plaine de Briis	1		Agricole	Collines
260905	Limours	2		Bâti	Petite vallée
260906	Vallon de l'Aulne	2	Du nom de la rivière	Agricole	Petite vallée
260907	Bois d'Aumont	2		Boisé	Collines
260908	Vallon de la Gloriette	2	Du nom du ru	Agricole	Petite vallée
260909	Forêt d'Angervilliers	2		Boisé	Collines
260910	Vallée de la Rémarde	2	Du nom de la rivière. MOS dominant : Agricole, Boisé, Bâti, Urbain ouvert	Agricole	Petite vallée
260911	Saint-Arnoult-en-Yvelines	2		Bâti	Petite vallée
260912	Plaine de la Chaudière	1		Agricole	Beauce
260913	Haute vallée de la Rémarde	2	Du nom de la rivière	Boisé	Petite vallée
260914	Forêt du Bréau	2		Boisé	Beauce
2610 Plateaux du Hurepoix					
261001	Haut Buc	2		Boisé	Beauce
261002	Plateau de Saclay	2	L'appellation usuelle englobe le plateau de Palaiseau, la Cité scientifique de Saclay et la plaine de Saint-Aubin	Agricole	Beauce
261003	Plateau de Palaiseau	2		Mixte	Beauce
261004	Cité scientifique de Saclay	1		Mixte	Beauce
261005	Plaine de Saint-Aubin	2		Agricole	Beauce
261006	Plaine de Chevincourt	1	Ou Plateau de Beauplan	Agricole	Beauce
261007	Cressely	2		Bâti	Beauce
261008	Plateau de Magny-les-Hameaux	2		Boisé	Beauce
261009	Forêt de Port-Royal	1		Boisé	Beauce
261010	Plateau du Mesnil-Saint-Denis	2		Agricole	Beauce
261011	Bois de Chevreuse et de Trotigny	1		Boisé	Beauce
261012	Plaine de la Madeleine	1		Agricole	Beauce
261013	Bois des Cinq Cents Arpents et des Maréchaux	1		Boisé	Beauce
261014	Plateau des Essarts-le-Roi	1		Agricole	Beauce
261015	Les Essarts-le-Roi	2		Bâti	Beauce
261016	Plateau de Lévis-Saint-Nom	1		Agricole	Beauce
261017	Plateau de Montmort	1		Agricole	Beauce
261018	Bois de la Kabiline	2		Boisé	Versant de plateau sur plaine
261019	Plaine des Bréviaires	2		Agricole	Beauce
261020	Le Perray-en-Yvelines	2		Bâti	Beauce
261021	Plaine de Saint-Benoît	1		Agricole	Beauce
261022	Bois des Vindrins	2		Boisé	Beauce
261023	Cernay-la-Ville	2		Bâti	Beauce
261024	Plateau de Limours	2		Agricole	Beauce
261025	Vallon de Saint-Jean-de-Beauregard	1	Du nom du domaine	Boisé	Petite vallée
261026	Parc d'activités de Courtabœuf	2		Industriel	Beauce
261027	Les Ulis	2		Bâti	Beauce
261028	Chevry 2	2		Bâti	Beauce
2611 Vallée de Chevreuse					
261101	Vallée de la Mérantaise	2	MOS dominant : Boisé, Bâti, Urbain ouvert	Boisé	Petite vallée
261102	Vallée du Rhodon	1	MOS dominant : Boisé, Agricole	Boisé	Petite vallée
261103	Haute vallée de Chevreuse	2	MOS dominant : Boisé, Bâti, Agricole, Urbain ouvert	Mixte	Petite vallée
261104	Vaux de Cernay	2		Boisé	Petite vallée
261105	Auffargis	2	MOS dominant : Bâti, Urbain ouvert	Bâti	Beauce
2612 Massif de Rambouillet					
261201	Forêt d'Yveline	1		Boisé	Beauce
261202	Vallon de la Celle-les-Bordes	2	MOS dominant : Agricole, Boisé	Agricole	Petite vallée
261203	Clairière de Clairefontaine	1	MOS dominant : Urbain ouvert (parcs), Bâti, Agricole	Mixte	Petite vallée
261204	Rambouillet	2		Bâti	Beauce

Code	Unité	PN	Remarques	MOS dom.	Relief dominant
261205	Domaine de Rambouillet	2		Mixte	Beauce
261206	Forêt de Saint-Léger	1		Boisé	Beauce
261207	Clairière de Poigny	1	MOS dominant : Agricole, Bâti, Urbain ouvert (parcs)	Agricole	Beauce
261208	Clairière de Saint-Léger	1	En trois parties, reliées par des étranglements. MOS dominant : Agricole, Bâti, Urbain ouvert (parcs)	Agricole	Beauce
261209	Étangs de Hollande et de Saint-Hubert	2		Humide	Beauce
261210	Clairière de la Grange du Bois	1	Du nom du hameau	Agricole	Beauce
261211	Clairière de Gambaiseul	2		Agricole	Beauce
261212	Clairière de Grosrouvre	1	MOS dominant : Agricole, Boisé, Bâti	Agricole	Beauce
261213	Forêt des Quatre Piliers	2		Boisé	Versant de plateau sur plaine
261214	Butte de Montfort	2		Boisé	Butte ou ride
2613 Frange Sud-ouest du Massif de Rambouillet					
261301	Bois de Batonceau et Vallon de la Guéville	1	Comprend d'autres bois (du Pavillon, de la Grange) et des espaces agricoles	Boisé	Beauce
261302	Vallon de la Guesle	1		Boisé	Petite vallée
261303	Plaine de la Boissière-École	1	MOS dominant : Agricole, Boisé	Agricole	Beauce
261304	Haute vallée de la Vesgre	1		Agricole	Brie et Mantois
2701 Plaine de Versailles					
270101	Val de Gally	2		Agricole	Petite vallée
270102	Plaine de Crespières	1		Agricole	Brie et Mantois
270103	Vallon de Crespières	2	MOS dominant : Agricole, Boisé, Urbain ouvert (parc)	Agricole	Petite vallée
270104	Feucherolles	2		Bâti	Versant de plateau sur plaine
270105	Plaine de Saint-Nom	1		Agricole	Brie et Mantois
270106	Saint-Nom-la-Breteche	1	MOS dominant : Bâti, Urbain ouvert (Golf)	Bâti	Brie et Mantois
270107	Noisy-Bailly	2		Bâti	Versant de plateau sur plaine
270108	Plaine de Noisy-le-Roi	1		Agricole	Brie et Mantois
270109	Saint-Cyr	1	Saint-Cyr, Fontenay-le-Fleury	Bâti	Brie et Mantois
270110	Plaine de Fontenay-le-Fleury	1		Agricole	Brie et Mantois
270111	Plaisir-les-Clayes	2	Plaisir, Les Clayes-sous-Bois, Villepreux	Bâti	Versant de plateau sur plaine
270112	Plaine de Grignon	1		Agricole	Brie et Mantois
270113	Vallon du ru Maldroit	1	Ou Vallée Vart	Agricole	Petite vallée
270114	Plaine de Saint-Germain-de-la-Grange	1		Agricole	Brie et Mantois
270115	Chatron	1		Bâti	Versant de plateau sur plaine
2702 Plaine de Neauphle					
270201	Forêt de Maurepas	2		Boisé	Versant de plateau sur plaine
270202	Plaine de Jouars	2		Agricole	Brie et Mantois
270203	Buttes du Tremblay-sur-Mauldre	1	MOS dominant : Boisé, Bâti, Agricole	Boisé	Butte ou ride
270204	Coteau de Saint-Rémy-l'Honoré	1		Agricole	Versant de plateau sur plaine
270205	Montfort-l'Amaury	2	Montfort-l'Amaury, Méré	Bâti	Versant de plateau sur plaine
270206	Garancières	1	MOS dominant : Bâti (Galluis, La Queue-les-Yvelines, Garancières), Agricole, Boisé	Mixte	Brie et Mantois
270207	Plaine de Méré	1		Agricole	Brie et Mantois
270208	Neauphle-Pontchartrain	1		Bâti	Versant de plateau sur plaine
270209	Coteau de Pontchartrain	1		Boisé	Versant de plateau sur plaine
2703 Drouais					
270301	Plaine de Houdan	2		Agricole	Brie et Mantois
270302	Plaine d'Orvilliers-Tacoignières-	1		Agricole	Brie et Mantois

Code	Unité	PN	Remarques	MOS dom.	Relief dominant
Orgerus					
2704 Ride de Thoiry					
270401	Buttes de Thoiry	1	MOS dominant : Boisé, Agricole	Boisé	Butte ou ride
270402	Forêt de Beynes	1		Agricole	Brie et Mantois
270403	Plaine d'Osmoy	1	MOS dominant : Agricole, Boisé	Agricole	Brie et Mantois
2705 Mantois					
270501	Plateau de Chaufour	1		Agricole	Brie et Mantois
270502	Forêt de Rosny	2		Boisé	Brie et Mantois
270503	Plateau de Bréval	2	Ou Plateau de Longnes	Agricole	Brie et Mantois
270504	Tertre de Dammartin	1	MOS dominant : Agricole, Boisé	Boisé	Butte ou ride
270505	Vallée de la Vaucouleurs	2	MOS dominant : Agricole et Bâti au fond, Boisé sur coteaux	Mixte	Petite vallée
270506	Plateau de Mézerolles	2	Nom du poste électrique. Ou Plateau d'Andelu	Agricole	Brie et Mantois
270507	Vallon de Senneville	2	MOS dominant : Boisé, Agricole	Boisé	Petite vallée
2706 Vallée de la Mauldre					
270601	Vallée de la Mauldre	1	MOS dominant : Agricole, Bâti, Urbain ouvert	Mixte	Petite vallée
270602	Butte de Bazemont	2	MOS dominant : Boisé, Agricole, Bâti	Mixte	Butte ou ride
270603	Plateau de Frileuse	2	MOS dominant : Urbain ouvert (camp de Frileuse), Bâti (Val des Quatre-Pignons), Boisé	Mixte	Brie et Mantois
2707 Plateau de Marly					
270701	Parc de Marly	2		Mixte	Beauce
270702	Bois de Louveciennes et de Beaugard	1		Boisé	Versant gde vallée
270703	Triangle de Rocquencourt	2	MOS dominant : Boisé, Revêtu (triangle de l'Autoroute de l'Ouest), Bâti, Urbain Ouvert (parc).	Mixte	Versant de plateau sur plaine
270704	Plaine du Trou d'Enfer	2		Agricole	Beauce
270705	Forêt de Marly	2		Boisé	Beauce
270706	Plaine de la Jonction	2		Agricole	Petite vallée
270707	Vallon de Joyenval	2	Du nom de la ferme	Mixte	Petite vallée
270708	Plateau de Sainte Gemme	2		Agricole	Beauce
270709	Plateau des Alluets	2		Agricole	Beauce
270710	Coteau des Flambertins	2		Boisé	Versant de plateau sur plaine
270711	Forêt des Alluets	2		Boisé	Versant de plateau sur plaine

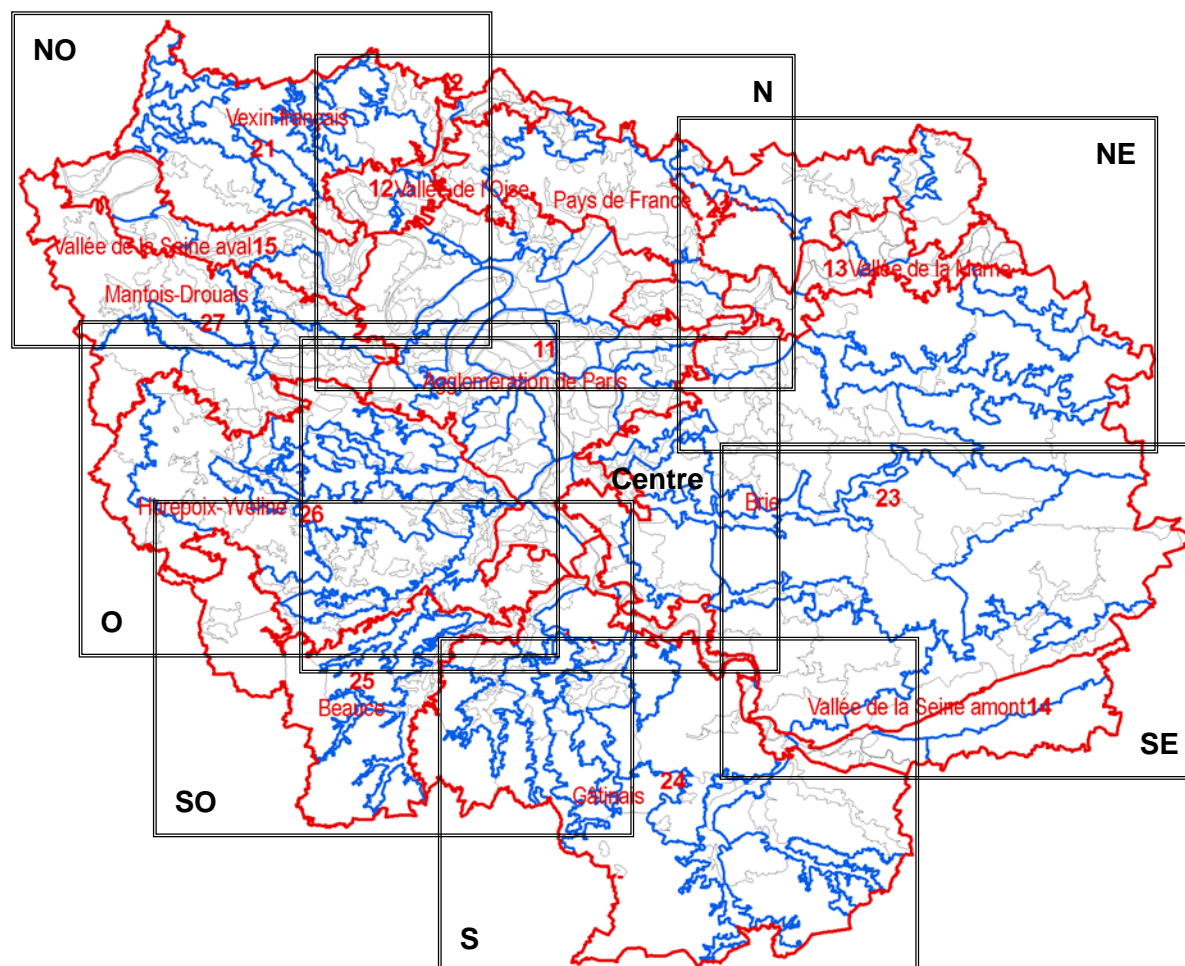
ATLAS DES UNITES PAYSAGERES DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Planches A3 au 1: 150 000 montrant :

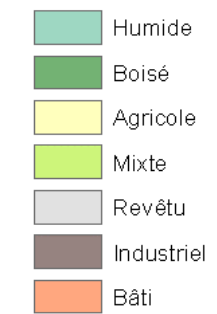
- les trois niveaux de découpages (Pays, Grandes Unités et Petites Unités) avec leurs limites, leur numéro et leur nom,
- en pages paires, le mode d'occupation du sol dominant des Petites Unités
- en pages impaires, le relief dominant des Petites Unités

Les cadrages sont les suivants (Pays couverts) :

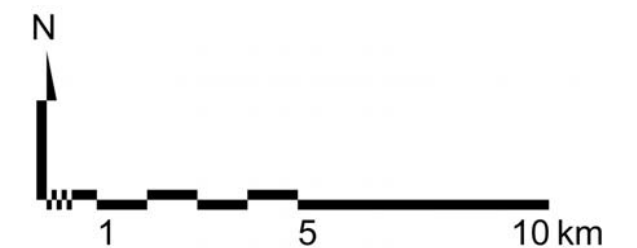
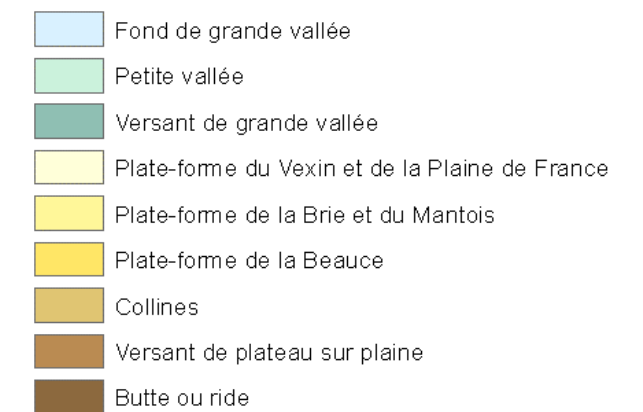
- Nord-ouest (Vexin, Vallée de la Seine aval, Mantois-Drouais Nord)
- Nord (Vallée de l'Oise, Plaine de France Ouest, Agglomération de Paris Nord)
- Nord-est (Plaine de France Est, Vallée de la Marne, Brie Nord)
- Ouest (Mantois-Drouais Sud, Hurepoix-Yveline)
- Centre (Agglomération de Paris Sud, Vallée de la Seine amont Ouest)
- Sud-ouest (Beauce, Gâtinais Ouest)
- Sud (Gâtinais Est)
- Sud-est (Brie Sud, Vallée de la Seine amont Est)



Mode d'occupation du sol dominant des Petites Unités



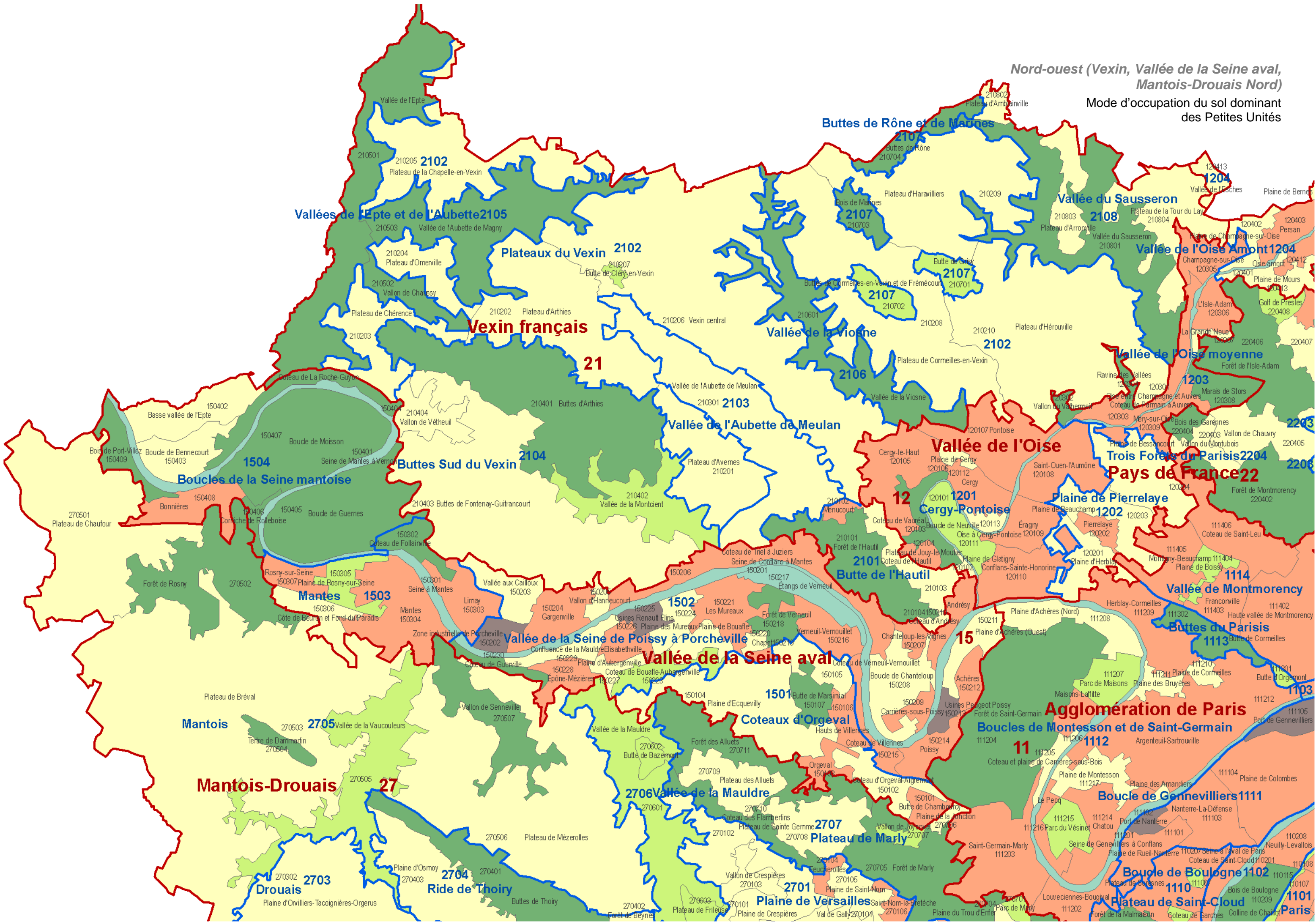
Relief dominant des Petites Unités



1 : 150 000

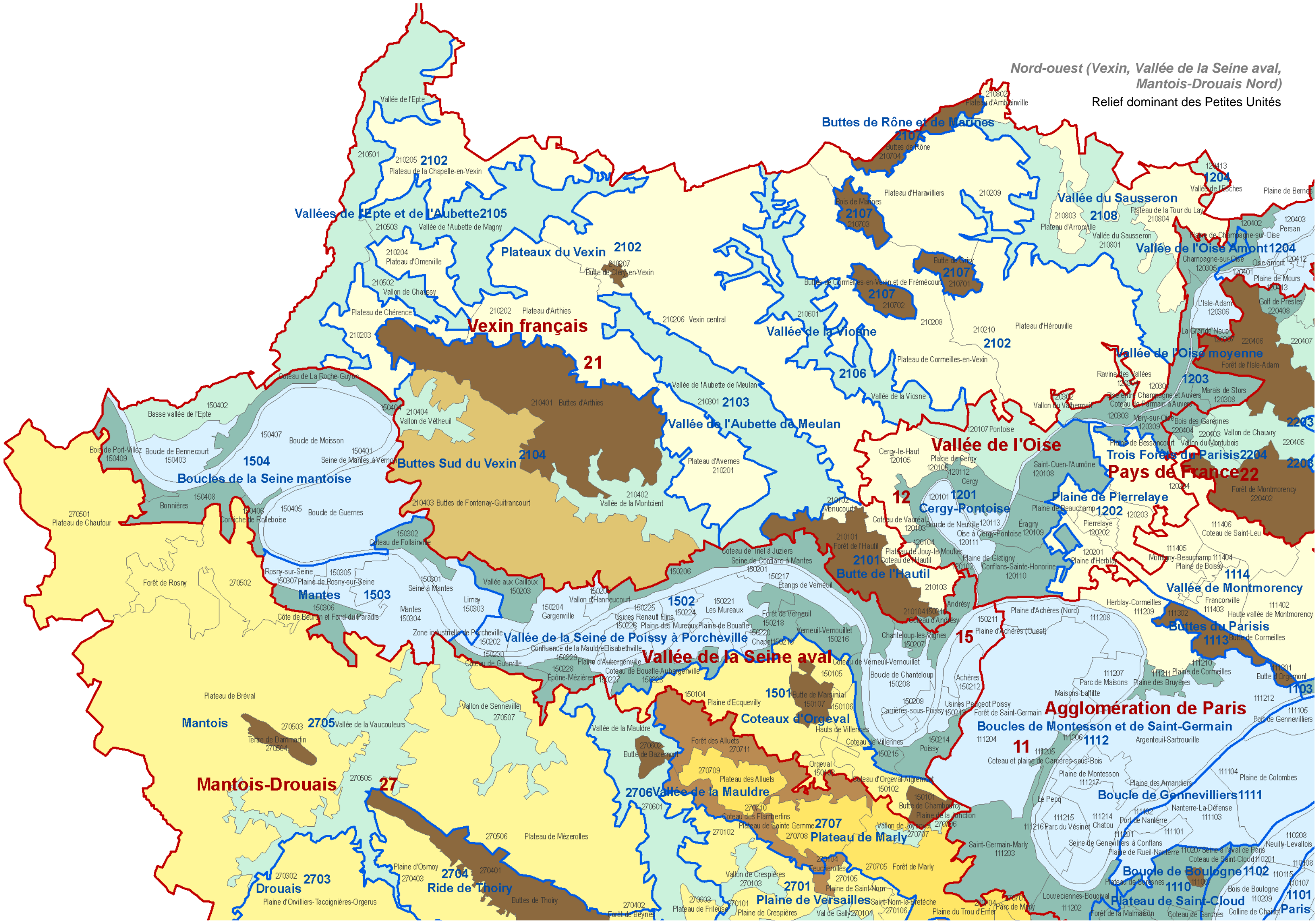
Nord-ouest (Vexin, Vallée de la Seine aval, Mantois-Drouais Nord)

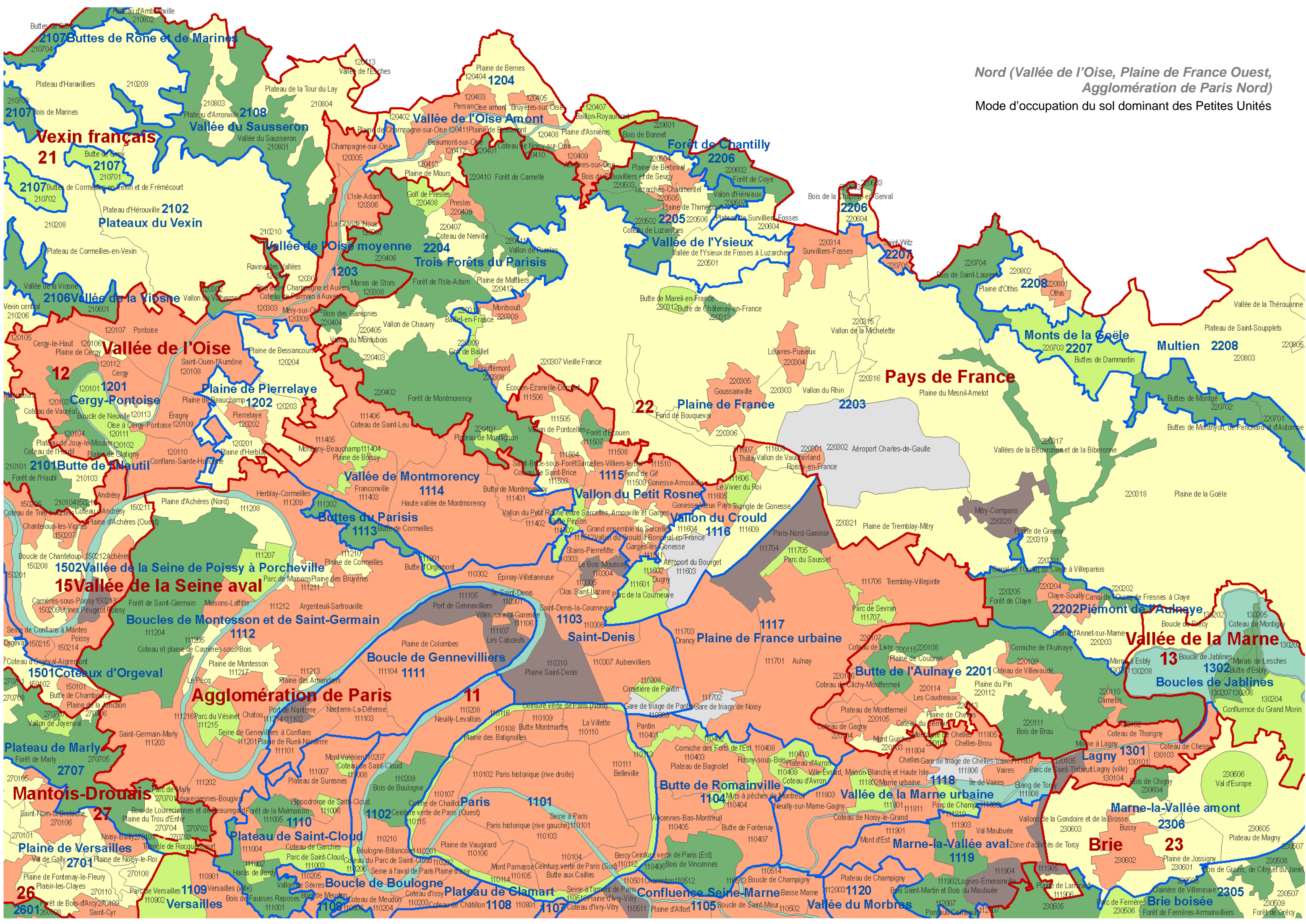
Mode d'occupation du sol dominant des Petites Unités



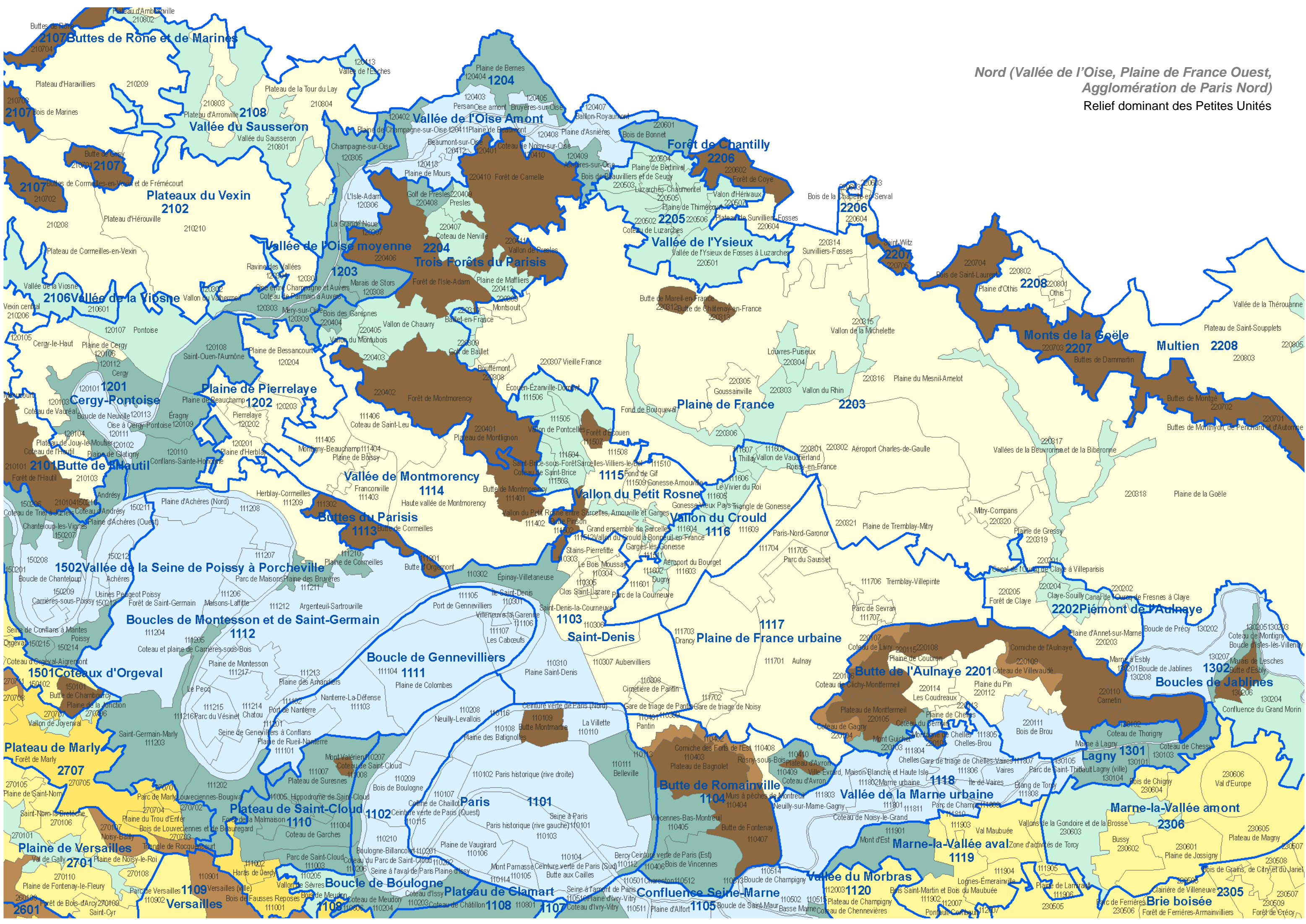
Nord-ouest (Vexin, Vallée de la Seine aval, Mantois-Drouais Nord)

Relief dominant des Petites Unités



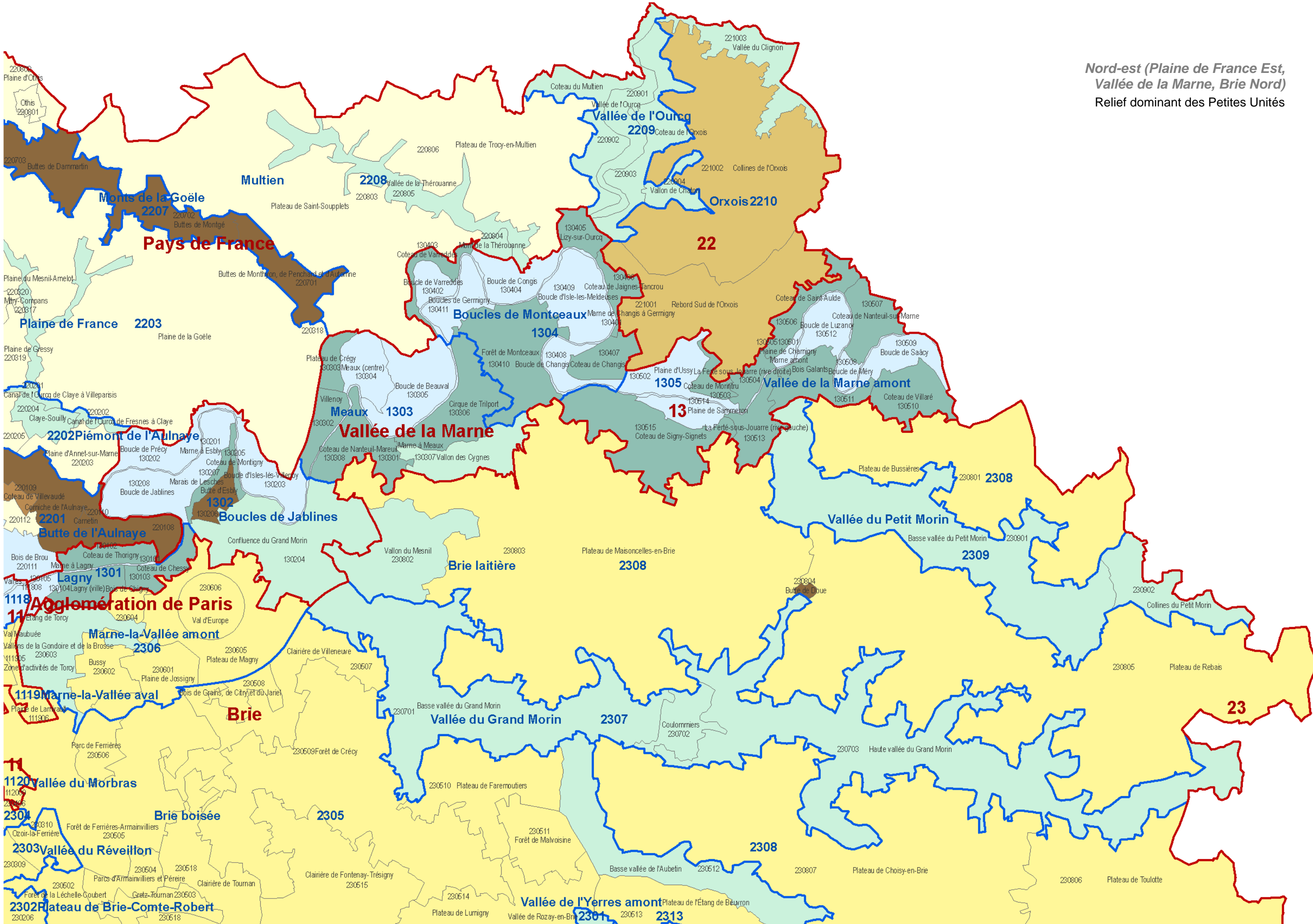


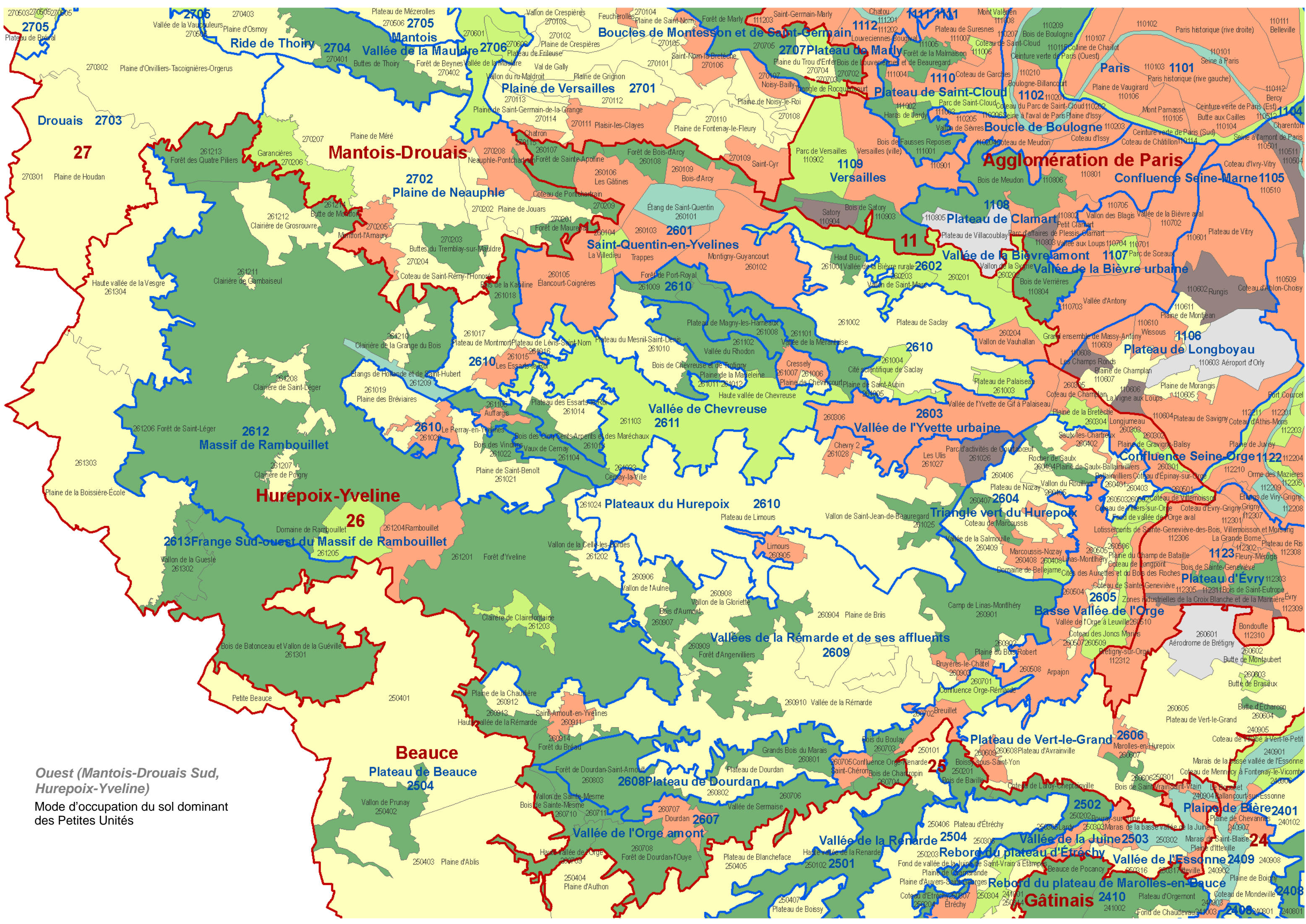
Nord (Vallée de l'Oise, Plaine de France Ouest, Agglomération de Paris Nord)
Mode d'occupation du sol dominant des Petites Unités



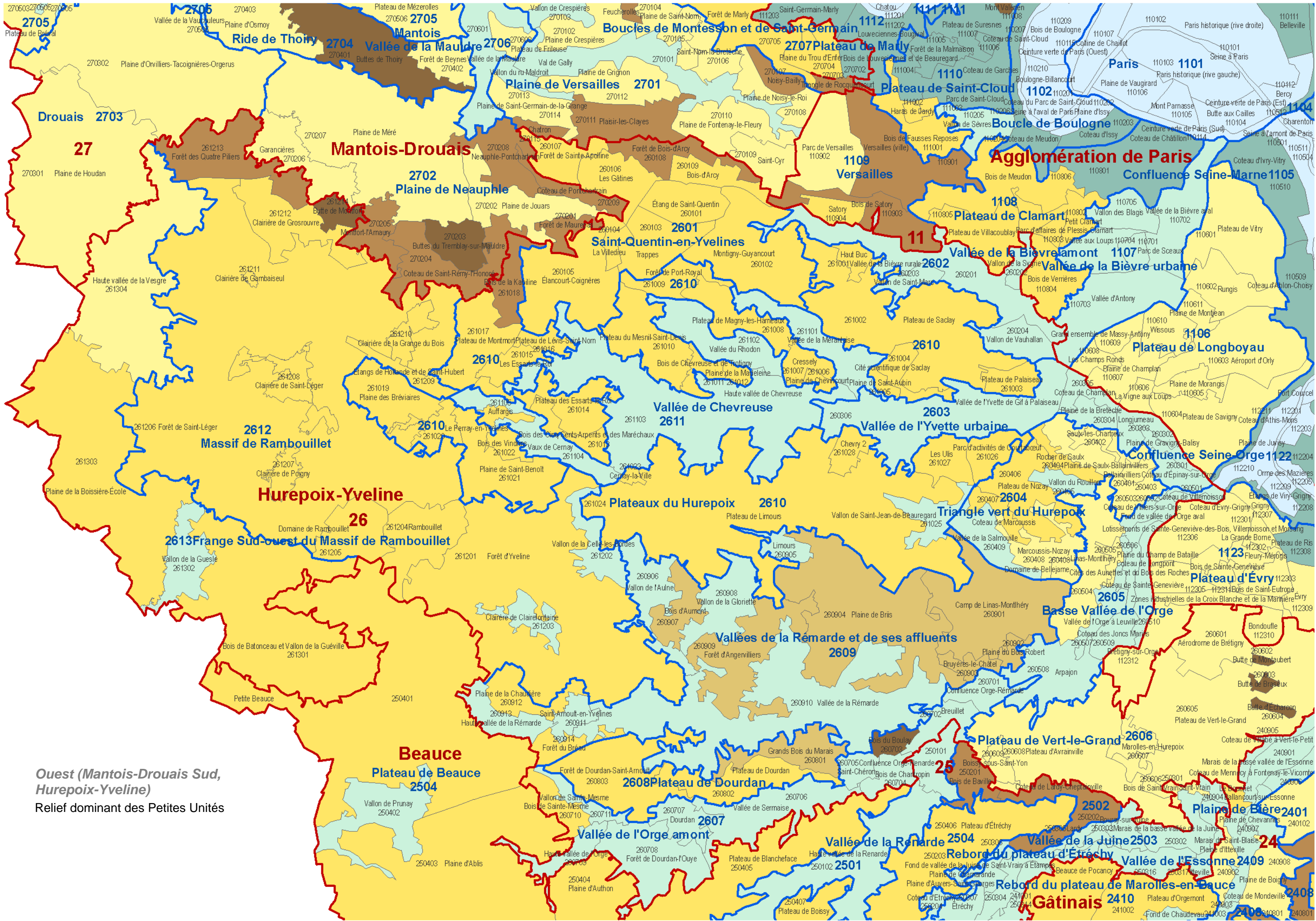
Nord (Vallée de l'Oise, Plaine de France Ouest, Agglomération de Paris Nord)
Relief dominant des Petites Unités

Nord-est (Plaine de France Est, Vallée de la Marne, Brie Nord)
Relief dominant des Petites Unités





Ouest (Mantois-Drouais Sud, Hurepoix-Yveline)
 Mode d'occupation du sol dominant des Petites Unités



*Ouest (Mantois-Drouais Sud,
Hurepoix-Yveline)*
Relief dominant des Petites Unités

Beauce
Plateau de Beauce
2504

Plateau de Dourdan
2608

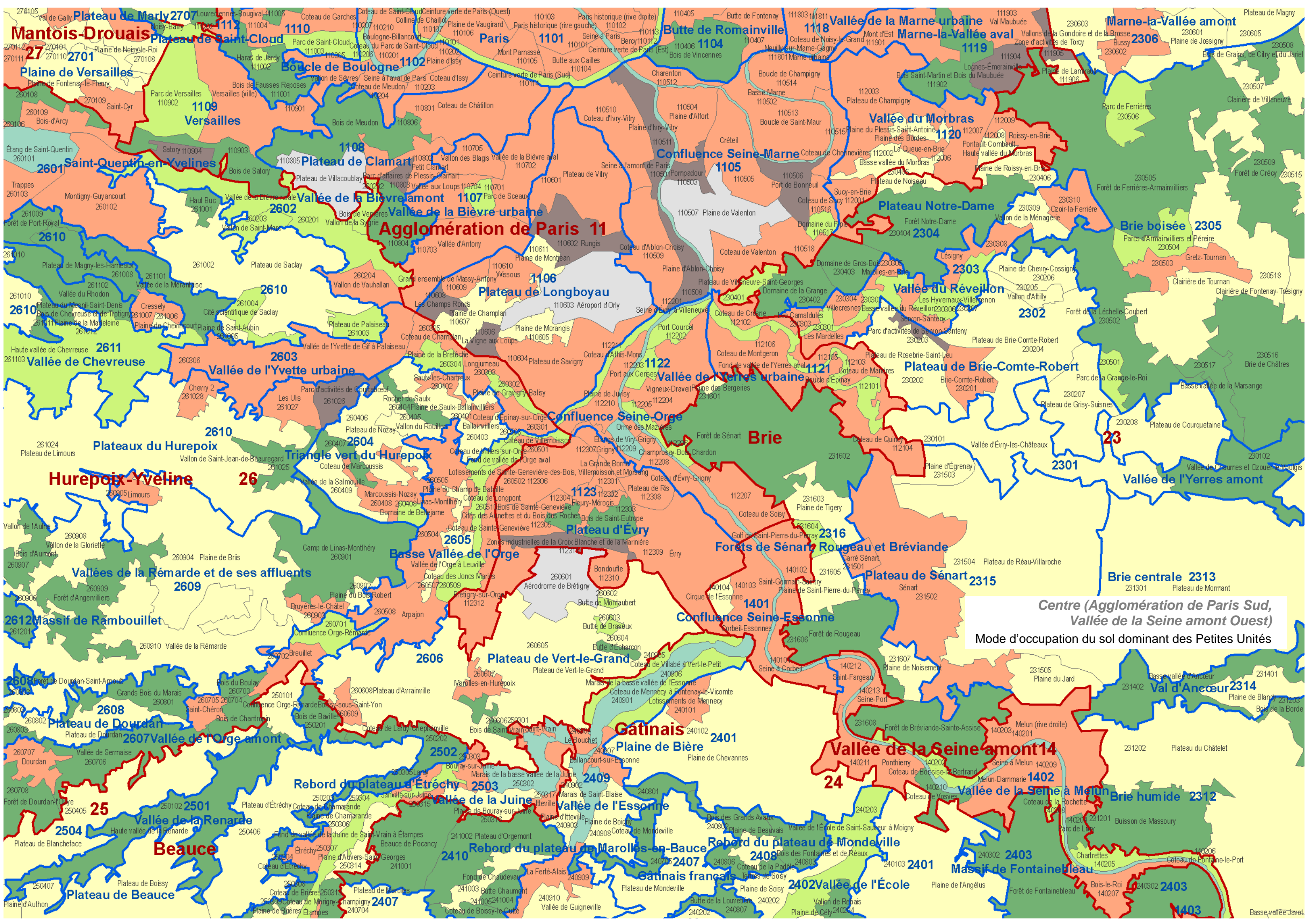
Plateau de Vert-le-Grand
2606

Plaine de Bière
2401

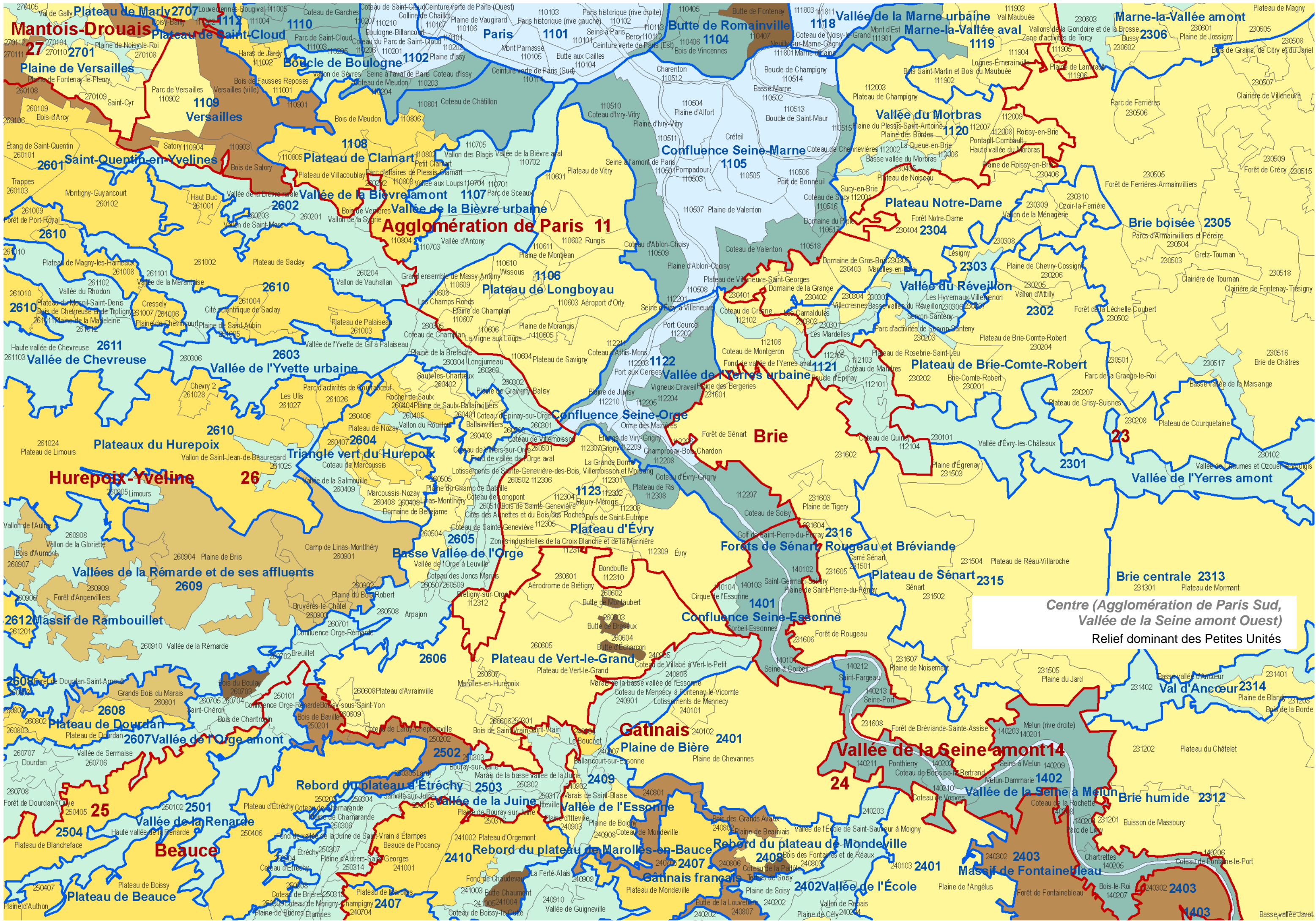
Rebord du plateau d'Étréchy
2504

Gâtinais
2410

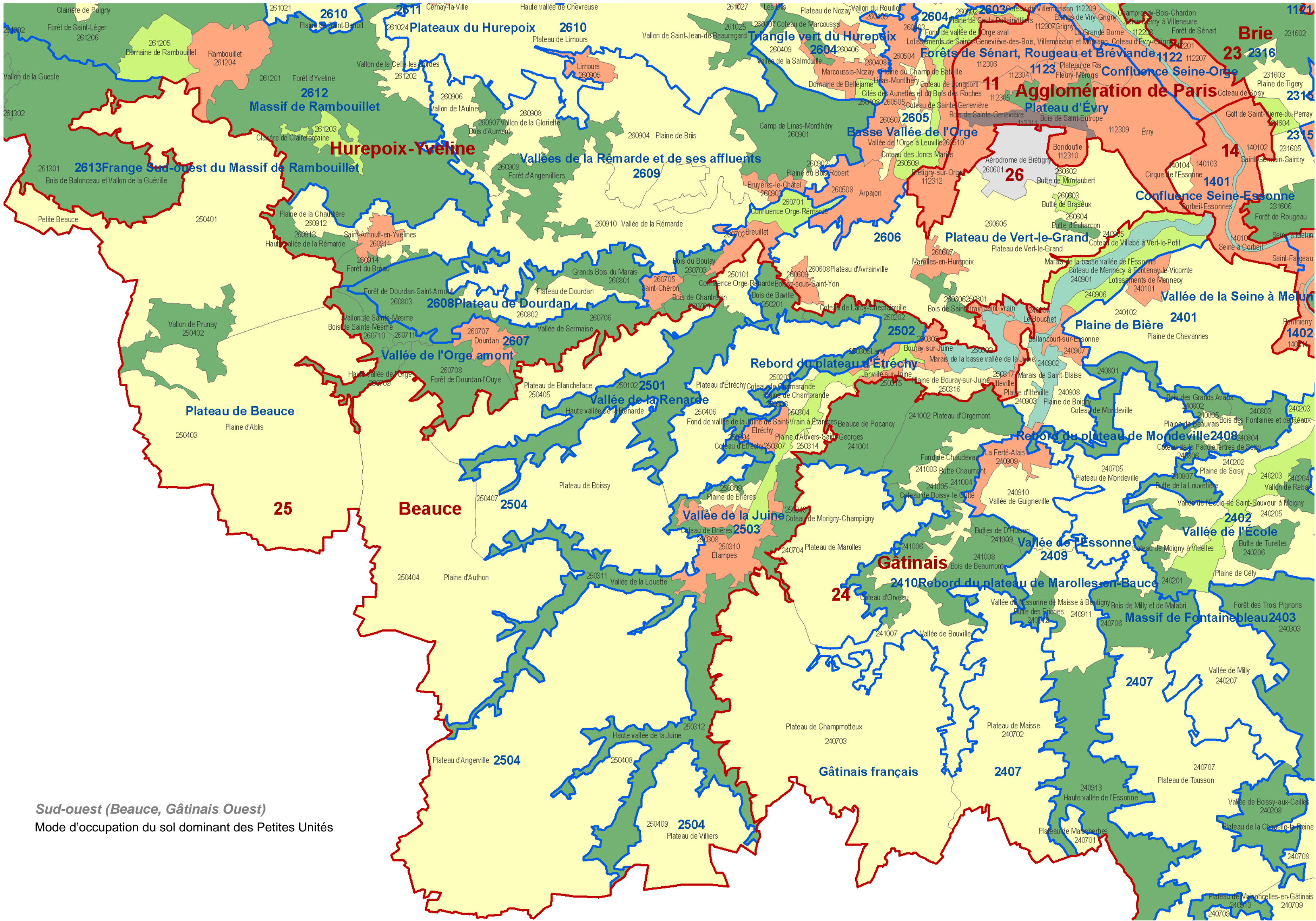
Plaine de Chevannes
2401



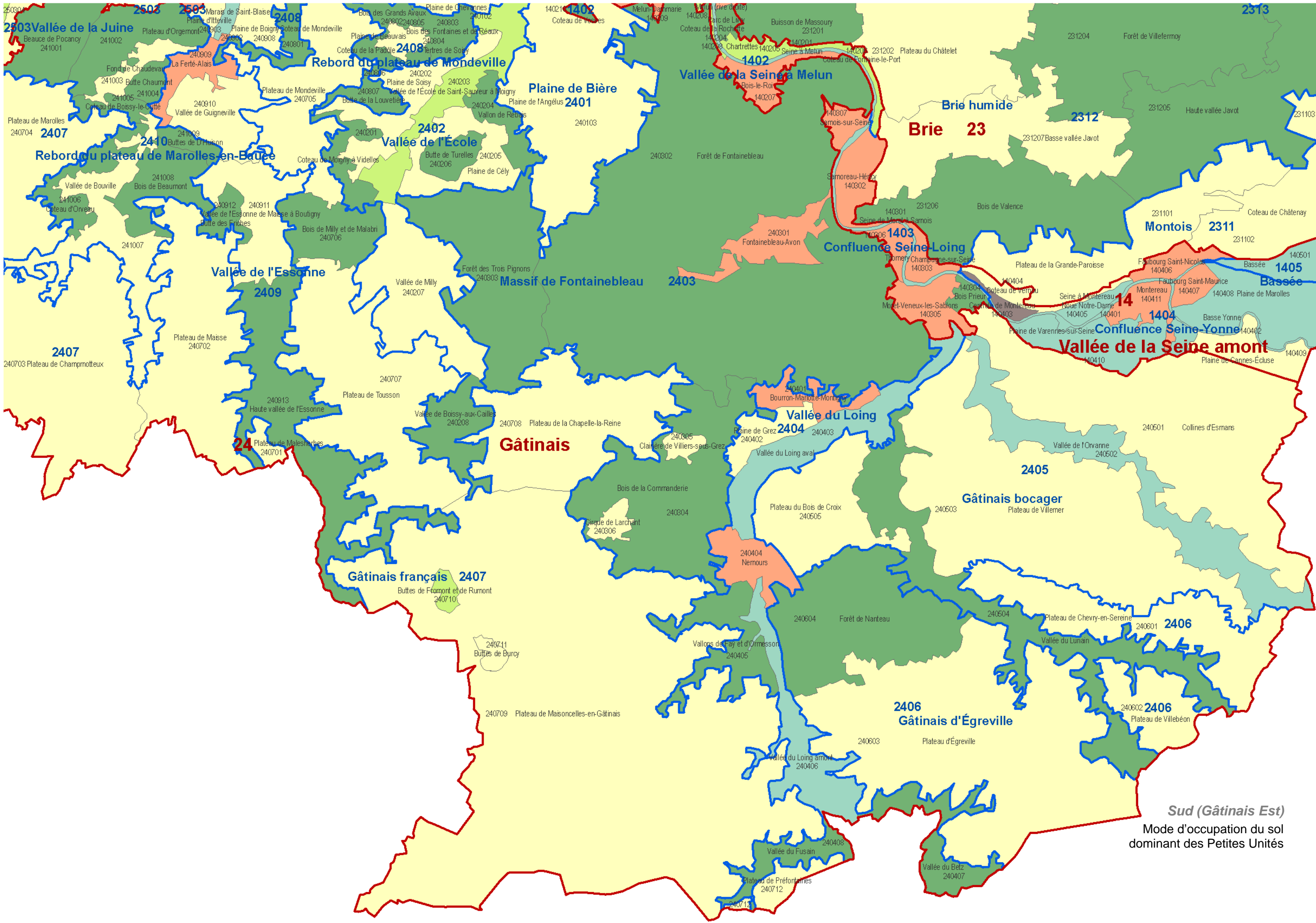
Centre (Agglomération de Paris Sud, Vallée de la Seine amont Ouest)
Mode d'occupation du sol dominant des Petites Unités



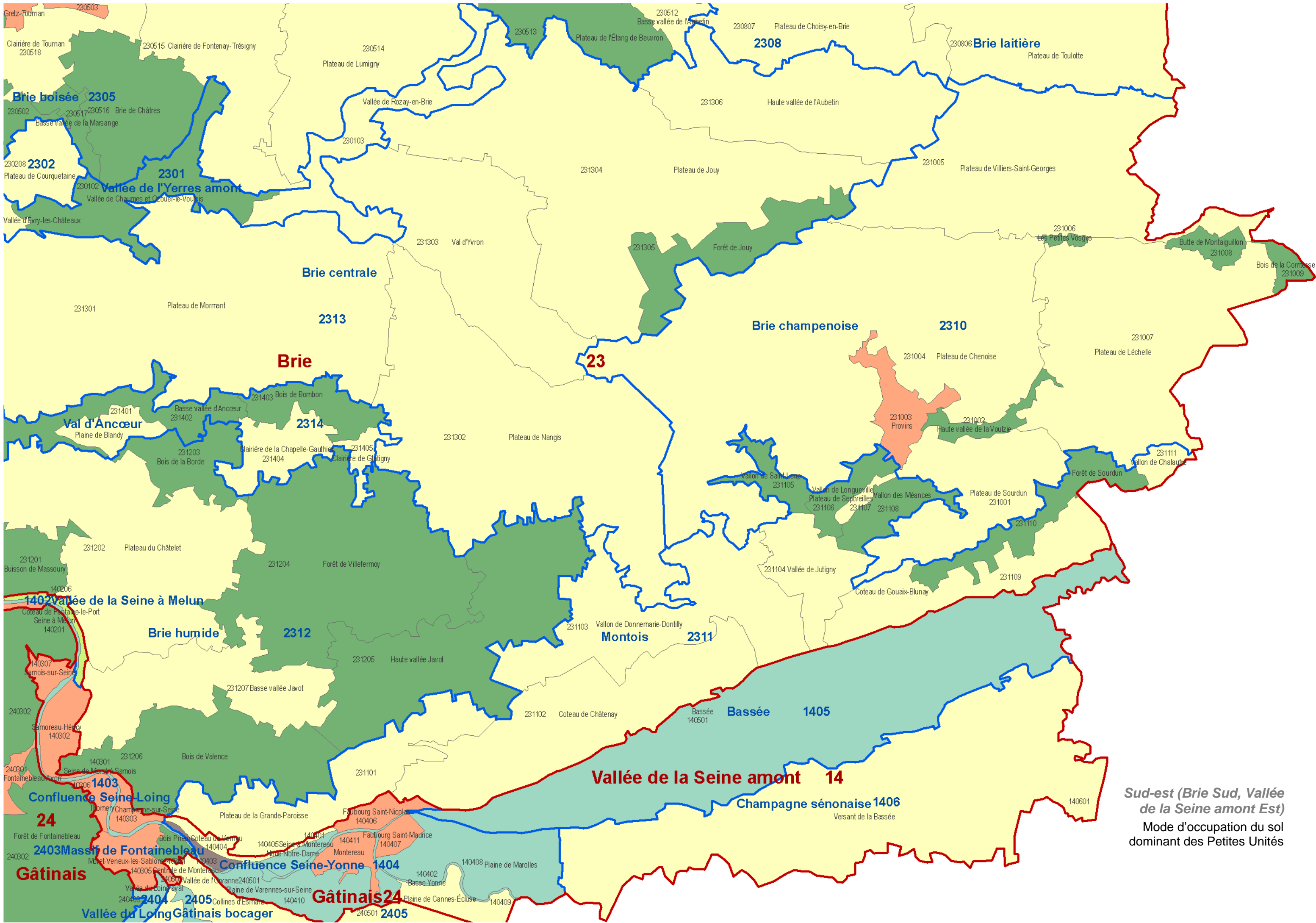
Centre (Agglomération de Paris Sud, Vallée de la Seine amont Ouest)
Relief dominant des Petites Unités



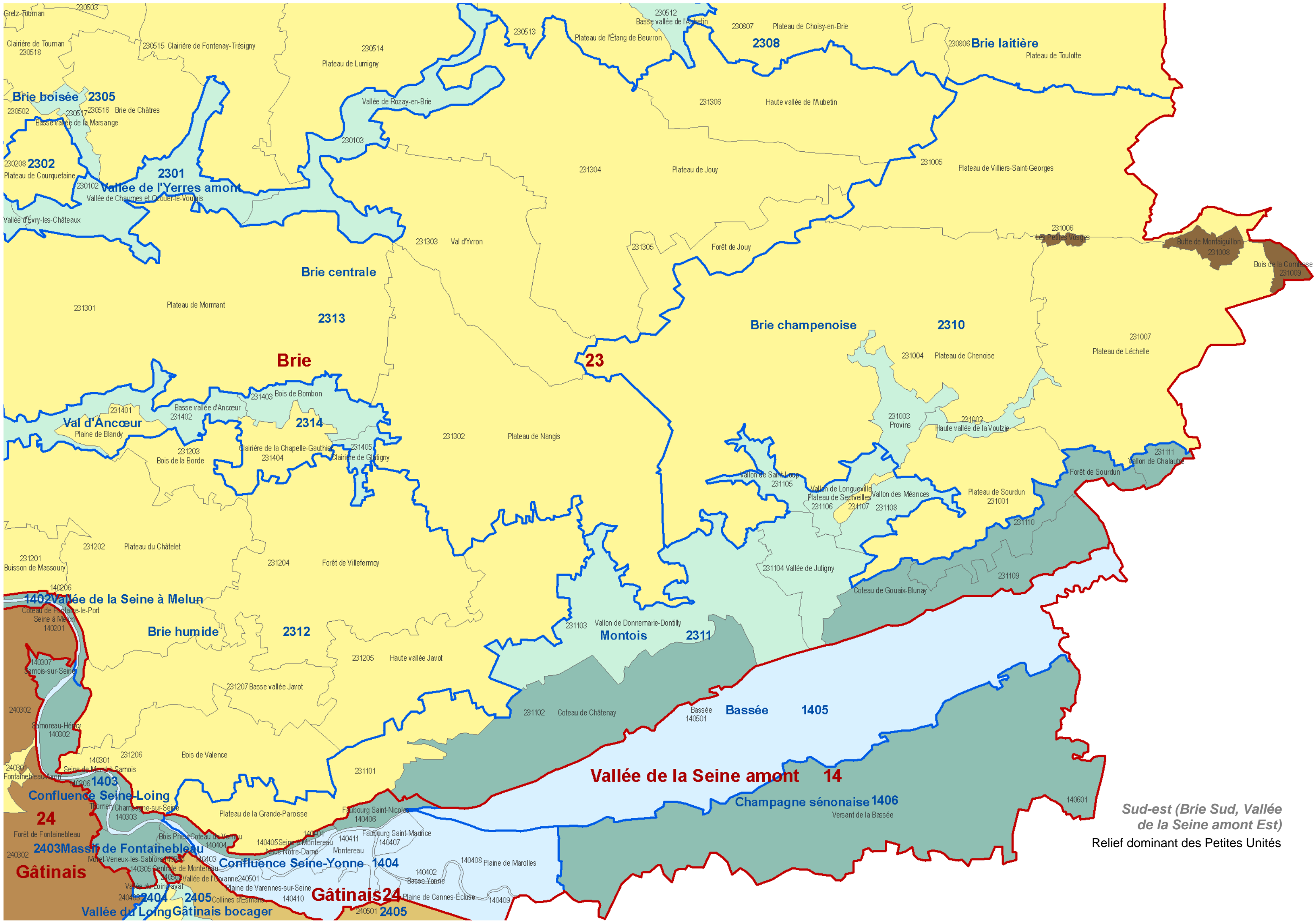
Sud-ouest (Beauce, Gâtinais Ouest)
 Mode d'occupation du sol dominant des Petites Unités



Sud (Gâtinais Est)
 Mode d'occupation du sol
 dominant des Petites Unités



Sud-est (Brie Sud, Vallée de la Seine amont Est)
 Mode d'occupation du sol dominant des Petites Unités



Sud-est (Brie Sud, Vallée de la Seine amont Est)
 Relief dominant des Petites Unités

